

Document d'objectifs
La Vallée de la Charente en amont
d'Angoulême
Site Natura 2000 FR5412006
Septembre 2008

VOLUME II : Diagnostic écologique et socio-économique



Dessin de la couverture : Martin-pêcheur, P. Vanardois, extrait de *Oiseaux menacés et à surveiller en France*, SEO/LPO 1999

I - PRESENTATION DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE « VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME »	- 9 -
Ia - Le site Natura 2000 « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême »	- 9 -
1. Historique du site	- 9 -
2. Le périmètre Natura 2000	- 9 -
Ib – Situation géographique du site	- 12 -
1. Géologie et pédologie	- 12 -
2. Climatologie et hydrologie	- 14 -
Ic – Les statuts du site	- 15 -
1. Les inventaires du patrimoine naturel	- 15 -
2. Zonages réglementaires	- 17 -
3. Autres zonages	- 22 -
II – INVENTAIRE DES HABITATS ET DES ESPECES.....	- 27 -
IIa – Méthodologie des inventaires environnementaux	- 27 -
1. Etude de la végétation	- 27 -
2. Etude de la faune	- 28 -
IIb – La description des habitats	- 30 -
1. Les habitats d'intérêt communautaire	- 30 -
2. Les habitats d'intérêt non communautaire	- 37 -
3. Tableau récapitulatif des habitats présents sur le site Charente en amont d'Angoulême	- 40 -
IIc – La description des espèces	- 45 -
1. Les espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux	- 47 -
2. Synthèse des oiseaux inventoriés sur le site Natura 2000	- 59 -
3. Récapitulatif détaillé des oiseaux inventoriés sur le site Natura 2000 en 2002	- 65 -
4. Synthèses des inventaires d'espèces des Annexes II et IV de la Directive Habitat	- 69 -
5. Détail des espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat	- 74 -
6. Détails des espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat	- 78 -
7. Récapitulatif des espèces inventoriées sur le site hors oiseaux	- 81 -
5. Conclusion sur l'inventaire environnemental	- 85 -
III – LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	- 89 -
IIIa – Méthodologie d'inventaire des données socio-économiques	- 89 -
IIIb – La démographie	- 89 -
IIIc – Les activités présentes sur le site	- 91 -
1. L'occupation du sol	- 91 -
2. L'agriculture	- 96 -
3. La sylviculture	- 100 -
4. Les activités de loisirs	- 100 -
IIId – Bilan des actions menées depuis 1994 sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême	- 104 -
1. Les dispositifs agri-environnementaux menés sur le site	- 104 -
2. Le bilan des mesures agri-environnementales menées sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême	- 106 -
3. La conditionnalité PAC mise en œuvre depuis 2005	- 107 -
4. Les zones non-subsventionnées pour la plantation de peupliers	- 108 -
5. Le sentiment des acteurs locaux sur Natura 2000	- 108 -
IIIe - Les projets	- 109 -
IV – ANALYSE ECOLOGIQUE	- 113 -

LE RAPPORT INTERMEDIAIRE

Ce premier rapport a pour objectif de présenter les résultats détaillés des inventaires biologiques et des inventaires des activités socio-économiques de la Zone de Protection Spéciale FR5412006 « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême ».

Quatre parties composent ce rapport avec la présentation de la Zone de Protection Spéciale les résultats de l'inventaire des habitats et des espèces, les activités socio-économiques présentent sur le site et l'analyse écologique.

OBSERVATION

La première version du rapport avait été élaborée en 2003. Il a été mis à jours en s'appuyant sur le document d'objectifs mis à jours en 2007 et approuvé par le comité de pilotage le 3 juillet 2008.

PRESENTATION DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE « VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME »

I - PRESENTATION DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE « VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME »

IA - LE SITE NATURA 2000 « VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME »

1. Historique du site

Le site FR5412006, vallée de la Charente en amont d'Angoulême, a été désigné par arrêté du 6 juillet 2004, publié au Journal Officiel du 20 juillet 2004. La zone de protection spéciale est connue pour être un site de reproduction majeur du Râle des genêts. Depuis une dizaine d'années l'espèce est suivie sur ce secteur. Le site est également un lieu pour la reproduction, encore non prouvée mais très probable, du Héron bihoreau (1 ou 2 couples au moins), dans les secteurs des îles inondées au printemps, de rapaces diurnes comme la Bondrée apivore, le Milan noir et les busards cendrés et Saint-Martin, du Martin-pêcheur et de la Pie-grièche écorcheur.

D'autre part, c'est un site continental pour le transit migratoire pré-nuptial de nombreux oiseaux, complémentaire des milieux côtiers. Le transit migratoire, surtout printanier, voit passer régulièrement plusieurs espèces dont le Héron pourpré, le Milan royal, le Balbuzard pêcheur, des limicoles comme le Combattant varié ou le Chevalier sylvain, les sternes et les guifettes, et des passereaux.

27 espèces d'intérêt communautaire sont présentes régulièrement au cours de l'année sur le site, et 6 de façon plus irrégulière (Grèbe esclavon, Grande aigrette, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Echasse blanche, Gorgebleue à miroir).

Le site a donné lieu à plusieurs actions avec la mise en place d'une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) qui s'étend de Villognon à Saint-Yrieix-sur-Charente.

La Z.I.C.O. a bénéficié de différents programmes visant la protection du Râle des genêts en préservant les prairies de fauche et en incitant à des fauches tardives. La protection et la restauration des frayères à brochet ont été également recherchées par la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pour conserver les habitats du brochet. Ces opérations sont de :

- 1994 à 1996 : LIFE « Râle des genêts »
- 1997 : Fonds de Gestion de l'Espace Rural
- Fin 1998 à début 2000 : Opération Locale Agri-Environnementale « Val de Charente »
- Avril 2001 à août 2003 : Contrat Territorial d'Exploitation « Biodiversité : Moyenne Vallée de la Charente » concernant toutes les communes de la Z.P.S. actuelle sauf Saint-Amant-de-Boixe et les communes de Aunac, Bayers, Moutonneau et Saint-Ciers-sur-Bonnieure
- Décembre 2005 à décembre 2006 : Contrat d'Agriculture Durable « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême » concernant toutes les communes de la ZPS.
- Depuis avril 2007 : MAET « mesures agro-environnementales territoriales » pour le site Natura 2000 FR5412006 de la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême » concernant toutes les communes de la ZPS.

2. Le périmètre Natura 2000

Les études menées sur le site ont permis de préciser les contours. Il s'étend sur une partie du fleuve Charente, dans le département de la Charente, entre le bourg de Mouton et l'étang de Saint-Yrieix-sur-Charente. La surface du site est de 4018 ha. Elle correspond au lit majeur du fleuve. Le périmètre, dessiné sur un fond de carte IGN © au 1/25000, se base sur des limites facilement identifiables sur le terrain (chemins, routes, coteaux, bois, rivière).

26 communes sont concernées par le site : Mouton, Lichères, Fontenille, Fontclaireau, Puyréaux, Mansle, Saint-Groux, Luxé, Cellettes, Villognon, Fouqueure, Ambérac, Marcillac-Lanville, la Chapelle, Vouharte, Genac, Bignac, Saint-Amant-de-Boixe, Montignac-Charente, Vars, Saint-Genis d'Hiersac, Marsac, Vindelle, Balzac, Saint-Yrieix-sur-Charente, le Gond-Pontouvre.

La majorité des communes sont membres de l'une des 5 communautés de communes (Pays d'Aigre, le Rouillacais, la Boixe, Pays Manslois, Braconne et Charente) ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême. Les pays concernés par le site sont Ouest-Charente, Entre Touvre et Charente et le Ruffécois.

Localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême »



-  Périmètre de la ZPS
-  Limite des communes concernées

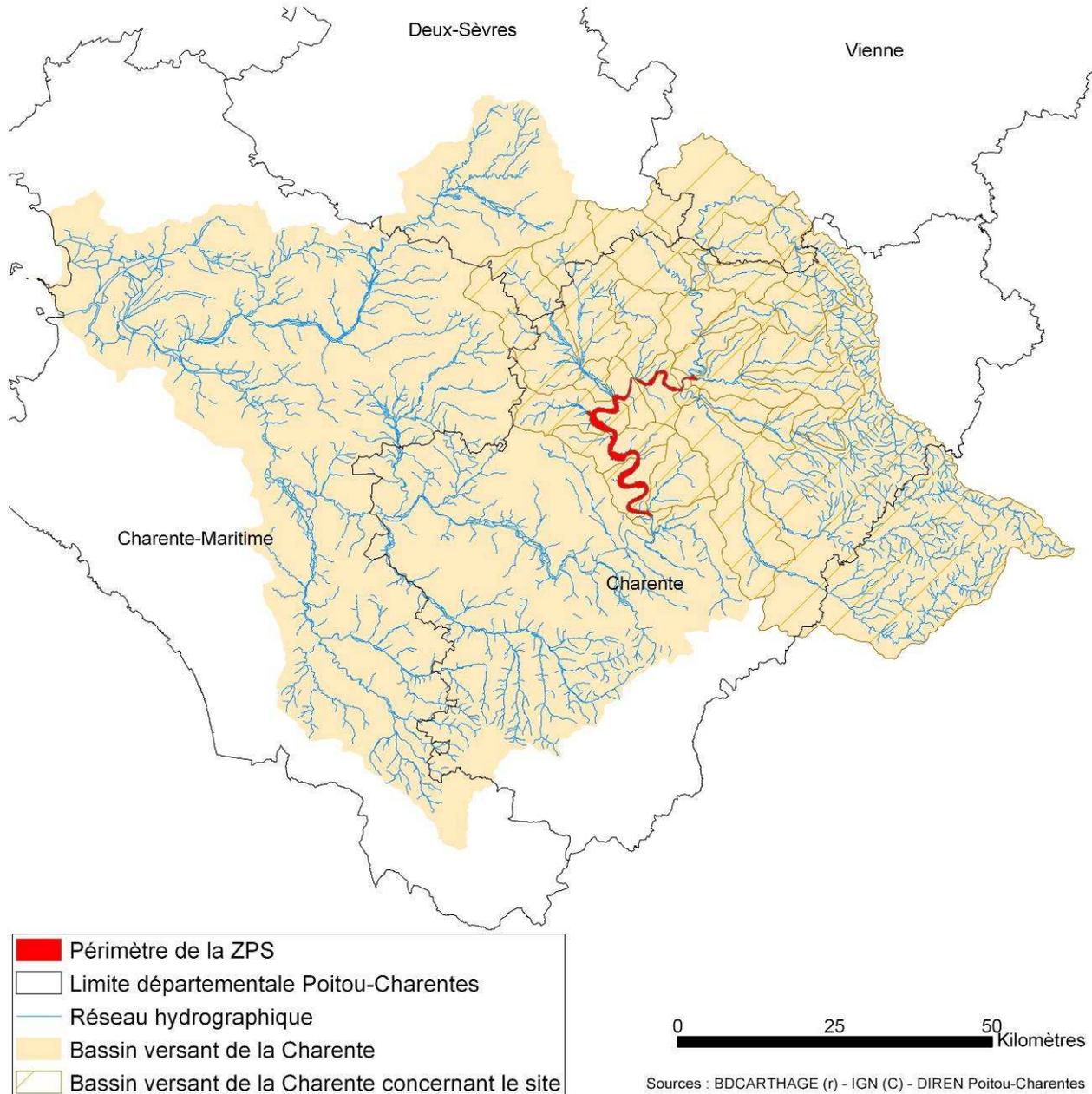
Sources : DIREN Poitou-Charentes - IGN (C) - SCAN100 (R)



IB – SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SITE

1. Géologie et pédologie

Le bassin versant de la Charente

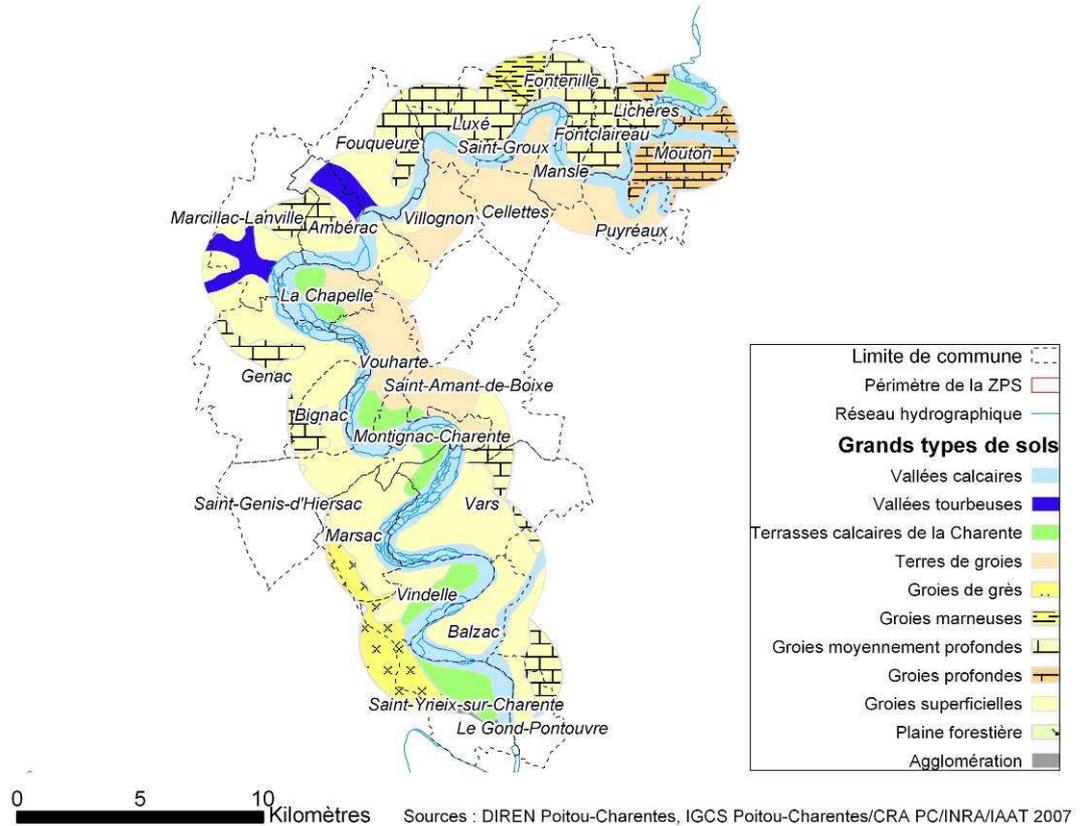


Le fleuve Charente prend sa source en Haute-Vienne, sur la commune de Chéronnac. Il parcourt quatre départements (Haute-Vienne, Vienne, Charente et Charente-Maritime) sur une distance de 340 km avant de se jeter dans l'océan Atlantique au niveau de Rochefort. La rivière est alimentée par un bassin de 9800 km².

Le bassin versant se présente comme une surface inclinée dans une direction Sud-Est/Nord-Ouest. Sa surface culmine à la cote 475 mètres aux confins Est. A proximité de Mansle, les plateaux environnants dépassent légèrement 100 mètres.

Le sous-sol du secteur est composé de calcaires marneux du jurassique supérieur sur lesquels reposent des alluvions du quaternaire. Des phénomènes glaciaires et périglaciaires se sont manifestés sur les calcaires (gélifraction), sous forme de dépôts de pente (grèzes) et de limons éoliens.

Les grands types de sols



Les données sur la pédologie du site sont issues de « l'étude pédologique du bassin de la Charente » réalisée par G. GALLOT. L'étude couvre une zone concernant le fleuve Charente et ses affluents d'Exideuil à Montignac-Charente. Cependant, on peut déduire que la majorité des sols de la Z.P.S. sont des sols alluviaux hydromorphes (saturation en eau). Ils sont régulièrement soumis à des submersions hivernales, entraînant la présence d'une nappe phréatique plus ou moins profonde. Les différentes séries de sols de la vallée dépendent des apports des ruisseaux et des talwegs affluents dont les alluvions se mélangent et de l'intensité de l'hydromorphie.

En amont de Luxé jusqu'à Ruffec, les sols sont de texture fine à pseudogley d'ensemble et gley profond. Ce sont des sols argileux, légèrement calcaires dans les horizons supérieurs, avec pseudomycélium calcaire fréquent en profondeur. L'hétérogénéité des dépôts et l'alternance des niveaux calcaires et non-calcaires s'expliquent par le mélange de divers alluvionnements. Ces sols sont très argileux.

En aval de Luxé, ce sont des sols de texture fine, à pseudogley ou à gley, avec une nappe profonde permanente qui domine. Les sols sont argileux, calcaires, à hydromorphie d'ensemble et à caractère verticale (superposition de plaques limitant la circulation verticale de l'eau). Les sols sont gorgés d'eau en hiver mais en été, il est fréquent d'observer des fentes de retrait de la surface du sol.

Le long de la vallée, on trouve aussi des sols de texture grossière, calciques au pied des reliefs, sur cailloutis et argile sableuse des terrasses. Il y a également des sols limono-argileux gris, très calcaires, sur graviers calcaires à concrétionnement calcaire de nappe qui sont très riches en calcaires.

2. Climatologie et hydrologie

Le climat sur la Charente est de type océanique. Les précipitations varient entre 700 et 900 mm, celles-ci étant très fortes en hiver.

Les affluents alimentant le fleuve sont nombreux, les principaux étant le Bandiat, la Bonnieure, la Tardoire, l'Aume, la Soloire, l'Antenne, le Né, la Seugne et la Boutonne.

La Charente est un fleuve lent, formant des méandres important à partir de Ruffec. Elle se divise en plusieurs bras d'inégale importance s'entrecoupant et formant de nombreuses îles entre Marcillac-Lanville et Marsac. Certains secteurs de la vallée sont fortement encaissés. Jusqu'à Mansle, la pente assure un écoulement régulier (2m/km). La rivière coule lentement en aval de Mansle (la pente est de 40 cm/km). Elle serpente au fond d'une vallée asymétrique, souvent inondée. Après Cognac, la pente est très faible (6cm/km) et le secteur est soumis à l'influence des marées.

« Les crues de la Charente et de ses affluents résultent d'épisodes pluvieux d'origine océanique et dont la répartition spatiale est généralement homogène sur le bassin. La réponse de celui-ci à la pluviométrie est essentiellement régie par les hauteurs d'eau précipitées. L'intensité des précipitations se fait toutefois également sentir en amont et en particulier lorsque les événements de pluviométrie intense se cumulent avec des pluies de longue durée.

Le fait le plus marquant qui caractérise les crues du bassin réside dans leur caractère saisonnier, 80% d'entre elles se produisant entre le 15 décembre et le 1er avril.

Ceci est dû en partie au régime des pluies, mais aussi à la capacité d'absorption des aquifères du bassin (alluviaux ou karstiques).

Par contre, la couverture végétale du bassin, qu'il s'agisse des strates naturelles ou des cultures, est trop pauvre pour assurer un stockage superficiel conséquent des eaux de pluie, excepté dans le haut bassin, soit moins de dix pour cent de l'ensemble.

La montée des eaux et la décrue sont lentes, entraînant des durées de submersion très longues (de 10 à 30 jours). » (2001, D.D.E. – SODETEG, Atlas des zones inondables de la vallée de la Charente de Montignac-Charente à Mansle).

Le fleuve Charente est très sensible à l'eutrophisation.

IC – LES STATUTS DU SITE

Des zonages, avec des règles de gestion plus ou moins fortes, existent sur la ZPS.

1. Les inventaires du patrimoine naturel

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Le site comprend 7 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.). Elles correspondent à une mise à jour réalisée en 2001. Elles ont été validées au niveau régional par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel). Leur intérêt sur la Z.P.S. réside dans leur richesse faunistique et plus particulièrement ornithologique.

ZNIEFF de type I

- N° 71 « Vallée de la Charente entre RD69 et Gourcet » (677 ha)
- N° 512 « Gagne vin » (119 ha)
- N° 517 « Vallée de la Charente à Vars » (469 ha)
- N° 560 « Vallée de la Charente de Bayers à Mouton » (342 ha)
- N° 563 « Prairies de Villoroux » (134 ha)
- N° 787 « Vallée de la Charente de Bignac à Basse » (349 ha)

ZNIEFF de type II

- N° 862 « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême » (5053 ha, la ZPS est intégrée à la ZNIEFF).

Ces inventaires faunistiques et floristiques permettent d'obtenir une base de connaissances, accessible à tous et consultable avant tout projet. Les inventaires Z.N.I.E.F.F. doivent faciliter une meilleure prévision des incidences des aménagements. Simple outil de connaissance, cela n'empêche pas la dégradation des sites inventoriés.

La zone humide d'importance majeure (dite zone verte du SDAGE Adour-Garonne)

De Villognon à Tonny-Charente, la vallée de la Charente est classée en zone humide d'importance majeure (loi sur l'eau du 3 janvier 1992). Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux précise une « zone verte en amont d'Angoulême jusqu'à Ambérac » (SDAGE Adour-Garonne). La préservation des zones humides est présentée par la loi sur l'eau comme un objectif de la gestion équilibrée de la ressource en eau. Des actions doivent être mises en place à l'occasion du SDAGE afin de définir des règles de gestion.

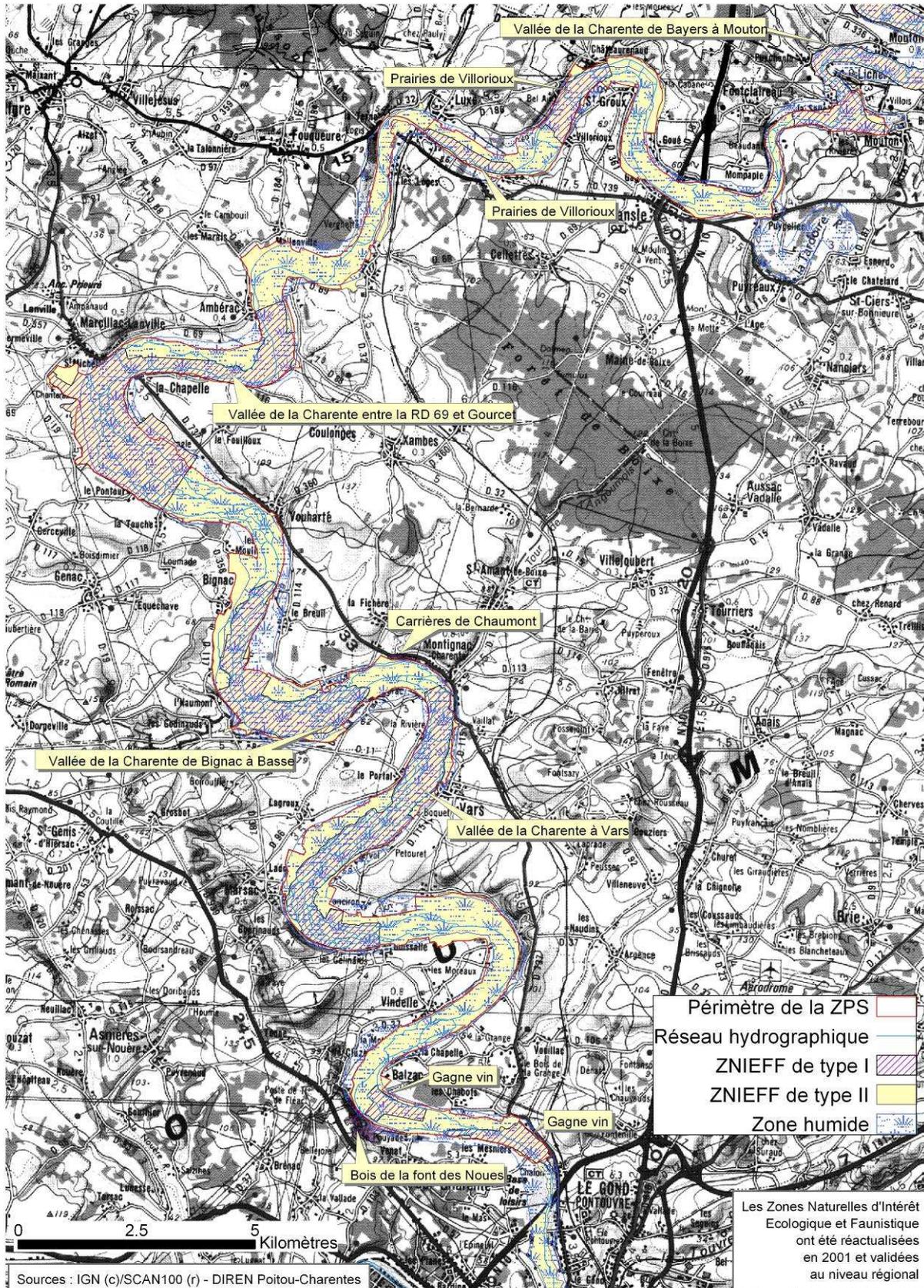
« Dans ces zones vertes, toute opération qui relève d'une autorisation définie par les décrets n° 93-742 et N° 93743 du 29 mars 1993 ou par la réglementation des installations classées et qui n'est pas déclarée d'utilité publique, ne peut être autorisée que si le document qui évalue son impact sur l'environnement montre qu'elle ne remet pas en cause l'équilibre et la valeur biologique du milieu ou si les mesures compensatoires prévues dans le projet rétablissent cet équilibre et cette valeur biologique ». (S.D.A.G.E. ADOUR-GARONNE)

Les seuils d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sont ramenés dans ces zones à :

- 1000m² pour tout assèchement, mise en eau, imperméabilisation et remblai,
- 1 ha pour le drainage ou la création de plan d'eau,
- les seuils de prélèvement d'eau et de rejet y sont également plus restrictifs (différents cas de figures sont prévus).

En dessous de ces seuils, une déclaration est nécessaire.

Localisation des ZNIEFF et des zones humides sur le site de la vallée de la Charente en amont d'Angoulême



La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Les Z.I.C.O. ont été définies dans le cadre d'un inventaire ornithologique national entre 1979 et 1991 à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement. Cet inventaire découle de la mise en œuvre de la Directive européenne « oiseaux ». Il recense les zones les plus importantes pour la conservation des oiseaux de l'annexe I de la Directive et les sites d'accueil d'oiseaux migrateurs d'importance internationale.

La Z.I.C.O. s'étend de Fouqueure à Saint-Yrieix-sur-Charente.

Cette première étape du processus a conduit à la désignation de la Zone de Protection Spéciale actuelle, pour préserver les oiseaux et pour intégrer le réseau Natura 2000.

Au niveau juridique, les Etats membres peuvent faire l'objet de sanctions si la protection des Z.I.C.O. est insuffisante. Il appartient donc aux services de l'Etat dans leur ensemble, de veiller au respect de l'état de conservation des Z.I.C.O.

L'essentiel des réglementations d'aménagement et d'urbanisme, concernant la prise en compte du patrimoine naturel au plan national, s'applique au Z.I.C.O.

2. Zonages réglementaires

Les sites inscrits et le site classé

Le site comprend 3 sites inscrits,

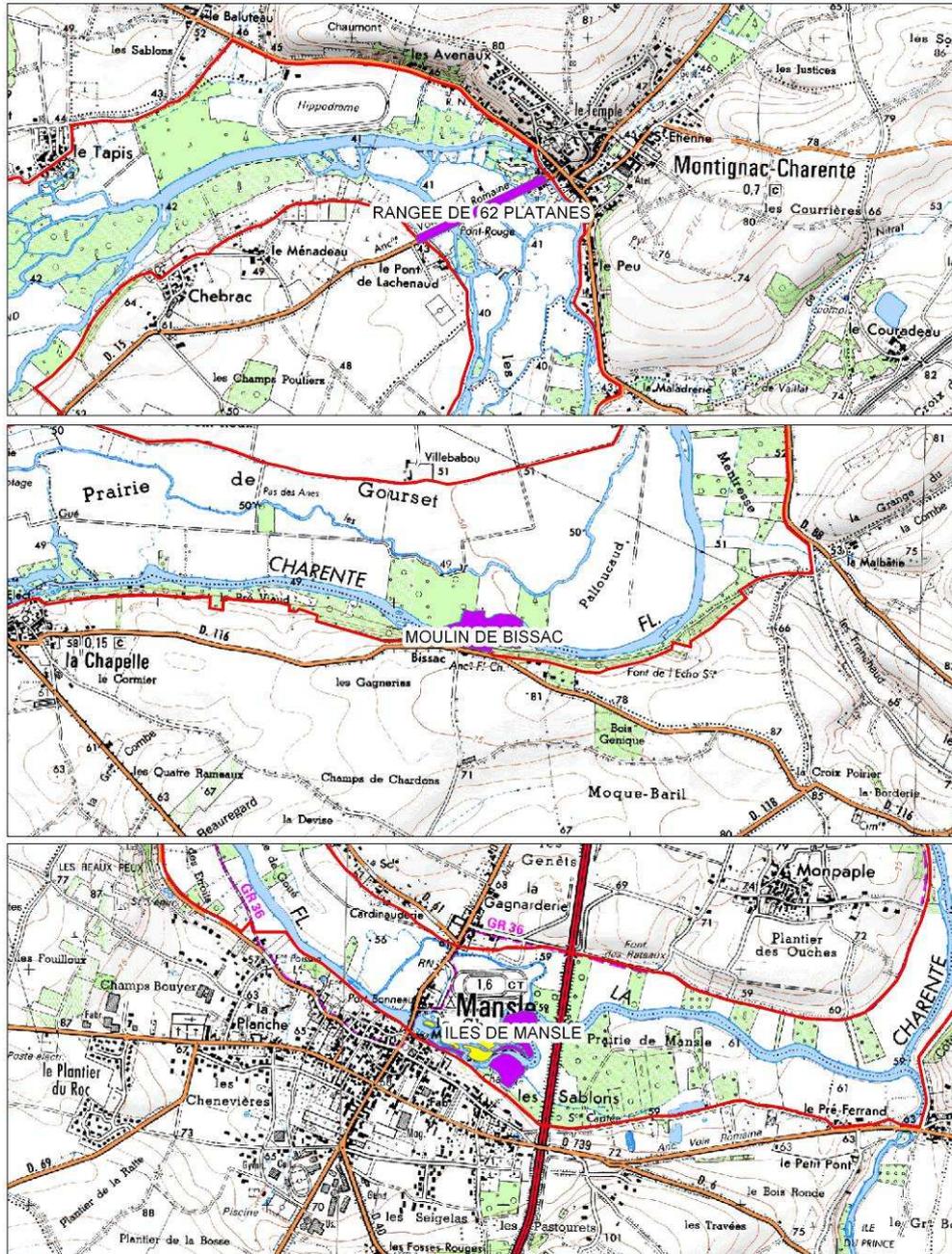
- N° 07 « Moulin de Bissac » sur les communes de la Chapelle et Ambérac
- N° 08 « Iles de Mansle » sur la commune de Mansle
- N° 09 « Rangée de 62 platanes » sur la commune de Montignac-Charente

Et un site classé :

- N° 1604 « Iles de Mansle » sur la commune de Mansle

L'objectif de l'inscription ou du classement d'un site est la conservation de milieux et de paysages dans leur état actuel, de villages et de bâtiments anciens, la surveillance des centres historiques. On doit en tenir compte dans les documents d'urbanisme. Des autorisations sont nécessaires lorsqu'il y a des projets de construction ou autres dans le site ou à proximité.

Localisation des sites inscrits et du site classé sur le site de la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême



- Périmètre de la ZPS
- Site inscrit
- Site classé

Sources : IGN (c)/SCAN25 (r) - DIREN Poitou-Charentes

0 250 500 1 000
Mètres

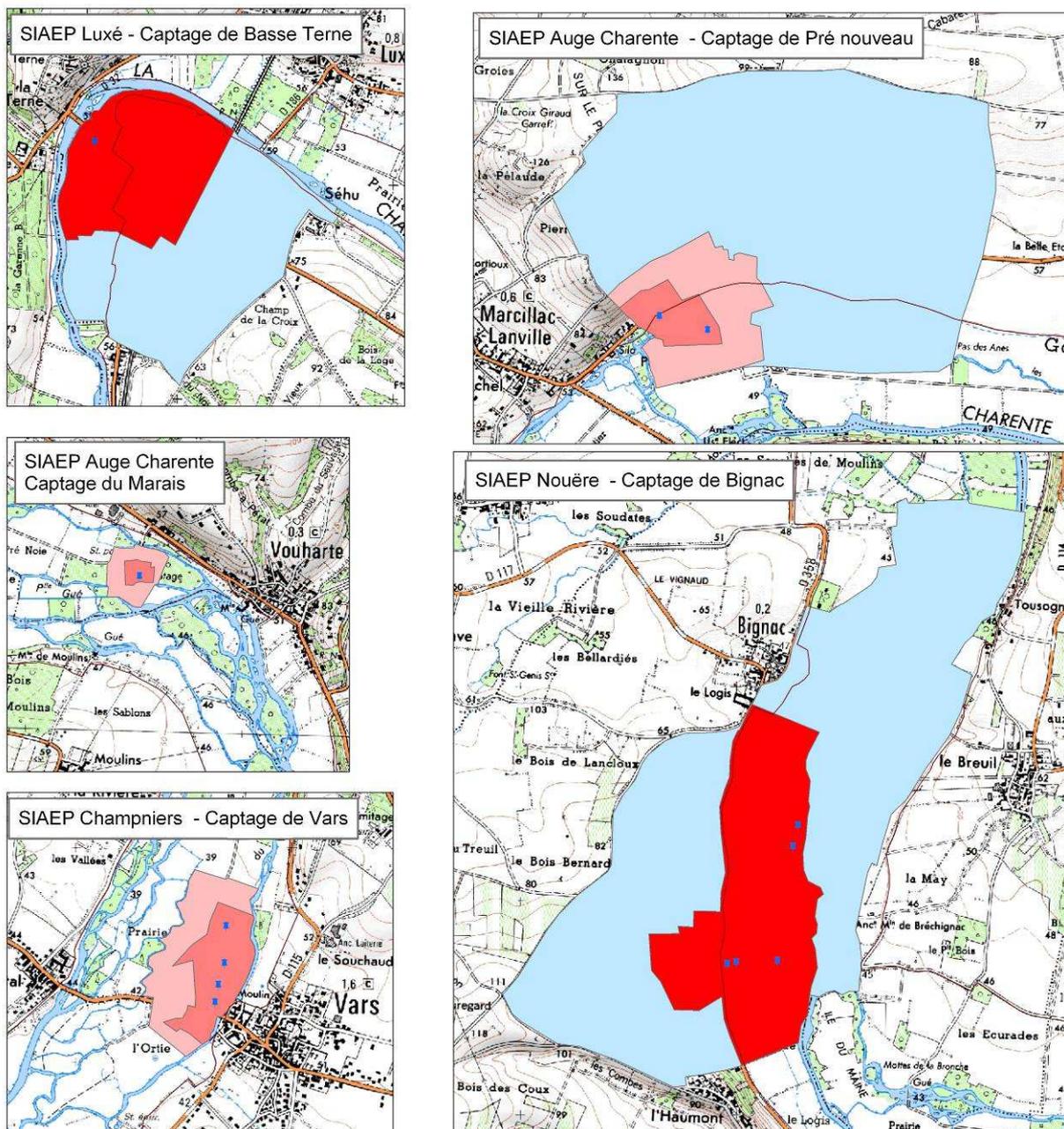
Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable

Les captages d'eau potable sont au nombre de 13 sur le site de la vallée de la Charente en amont d'Angoulême (voir carte page suivante). Ils sont la propriété de 5 Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) : Champniers, Nouère-Charente, Auge, CVVX et Luxé.

Trente huit communes sont adhérentes à l'un des SIAEP. Cela correspond à 27071 habitants alimentés en eau potable (R.G.P. 99).

Pour chaque captage, ont été mis en place ou sont en cours de mise en œuvre des périmètres de protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine (loi sur l'eau du 3 janvier 1992). Cela correspond à un périmètre immédiat au captage dans lequel toute activité est interdite excepté celles concernant l'entretien du captage. Le syndicat doit être propriétaire de ce périmètre et le délimiter par une clôture. Des mesures réglementaires ou des préconisations sont appliquées dans un périmètre rapproché.

Localisation des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable



0 125 250 500 Mètres

- Périmètre de la ZPS
- Rapproché B
- Captage AEP
- Rapproché A
- Rapproché
- Eloigné

Sources : SCAN25 (r) / IGN (c) - DDASS 2008 - DIREN Poitou-Charentes

La procédure de définition et de réglementation des périmètres de protection de captage est longue. Les procédures de prescription des captages d'eau potable des SIAEP sont terminées, excepté celle du captage du Marais à Vouharte. Il est difficile d'intervenir sur l'occupation des sols dans les périmètres rapprochés.

La zone vulnérable du département de la Charente

La directive européenne du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates à partir de sources agricoles, oblige les Etats membres à prendre des mesures pour réduire ces pollutions. En France, des zones vulnérables, dans lesquelles des mesures et actions de maîtrise de ce type de pollution, sont définies.

Toutes les communes du site sont dans la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole (arrêté du préfet coordinateur de bassin de l'Adour-Garonne du 19/12/02). L'arrêté préfectoral du 2 août 2004, relatif au troisième programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole dans la zone vulnérable du département de la Charente, prévoit plusieurs mesures et actions. L'arrêté vise « *une bonne maîtrise de la fertilisation azotée et une gestion adaptée des terres agricoles en vue de limiter les fuites de composés azotés à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation, pour le paramètre nitrates, de la qualité des eaux superficielles et souterraines* ». Les mesures du programme d'action sont les suivantes :

- l'obligation d'établir un plan de fumure prévisionnel et de remplir un cahier d'épandage des fertilisants azotés organiques ou minéraux,
- l'obligation de respecter la quantité maximale d'azote contenu dans les fertilisants organiques épandus annuellement, y compris les déjections des animaux,
- l'obligation de respecter les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés,
- l'obligation de disposer d'une capacité de stockage des effluents d'élevage (fertilisants de type I et II),
- des prescriptions pour une gestion adaptée des terres.

Les périmètres du plan de prévention des risques naturels d'inondation

Le périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI - loi du 22 juillet 1987 modifiée par la loi du 2 février 1995) se met en place sur la vallée de la Charente.

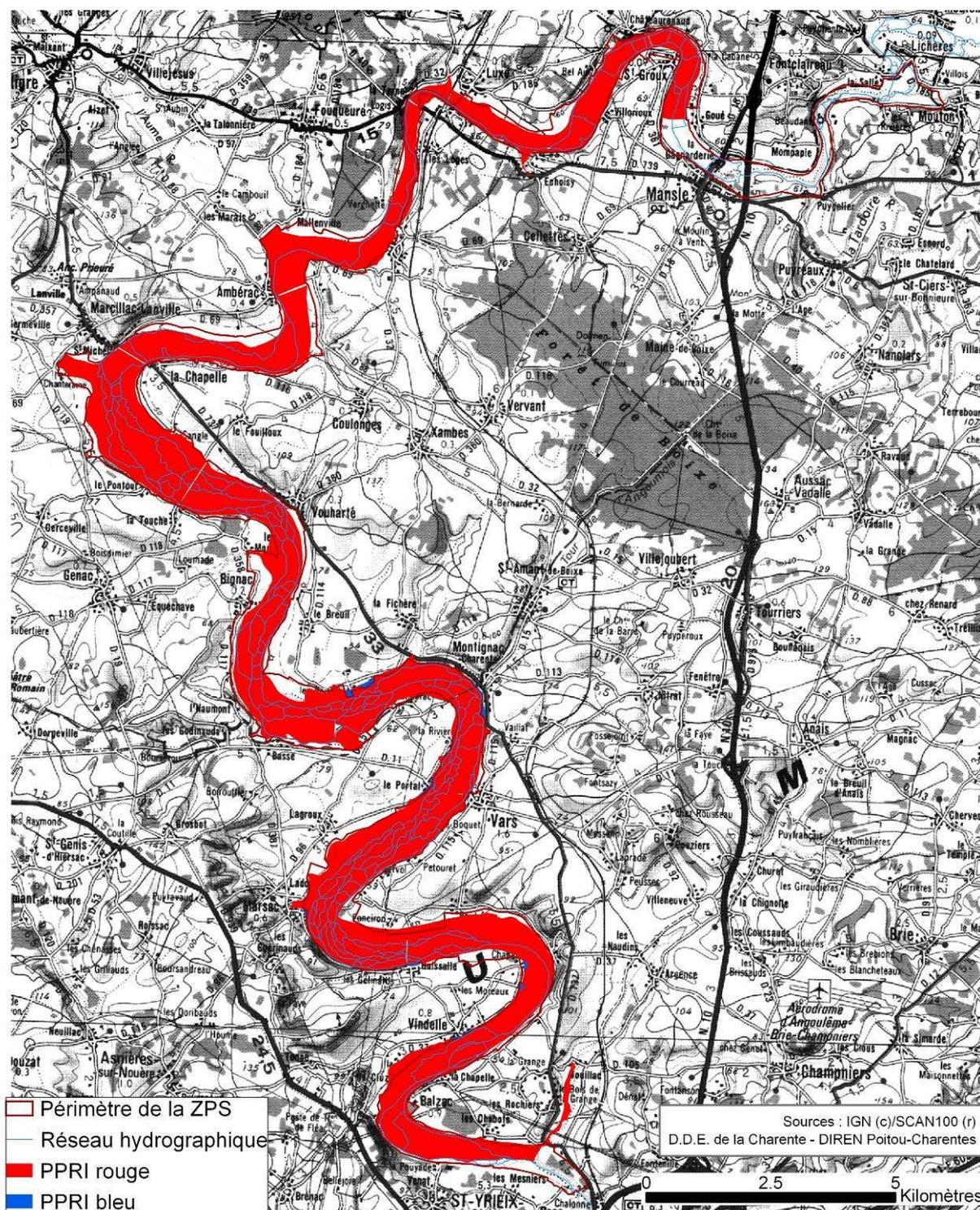
Le PPRI a pour principaux objectifs de délimiter :

- les zones rouges exposées aux risques naturels et de réglementer (interdiction ou prescription) tous " types de constructions, d'ouvrages, d'aménagements, d'exploitations agricoles, forestières, artisanales ".
- les zones bleues non exposées au risque mais dans lesquelles les utilisations du sol (agriculture, urbanisation, sylviculture,...) doivent être réglementées pour éviter l'aggravation des risques dans les zones exposées.

Le PPRI définit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers et aux collectivités publiques. Ces mesures doivent être prises pour éviter l'aggravation des risques et limiter les dommages.

L'atlas des zones inondables de la vallée de la Charente a été réalisé entre Mansle et Saint-Yrieix-sur-Charente. Le PPRI de « la vallée de la Charente de Montignac à Balzac » a été approuvé par arrêté préfectoral en juillet 2001, celui du « bassin de la Charente : Agglomération d'Angoulême » a été approuvé par arrêté fin août 2000. Concernant les Plans d'Occupation des Sols (Balzac, Fontclaireau, le Gond-Pontouvre, Mansle, Marsac, Saint-Genis d'Hiersac, Saint-Yrieix-sur-Charente, Vars, Vindelle), ils devront être mis en conformité avec le P.P.R.I. Cela est déjà pris en compte par les élus, ces derniers connaissant les zones inondables de leur commune. Les zones ND ne diffèrent pas ou peu de la zone inondable définie dans l'Atlas des zones Inondables de la Charente.

Plan de prévention des risques d'inondation sur le site de la vallée de la Charente en amont d'Angoulême



« Dans les champs d'expansion des crues [de la zone rouge] à préserver, l'objectif est d'interdire toute occupation ou utilisation du sol susceptible de faire obstacle à l'écoulement des eaux ou de restreindre le volume de stockage de la crue. » (Extrait du PPR de la vallée de la Charente de Montignac à Balzac). Lors de l'élaboration des actions, nous reviendrons donc sur les recommandations du PPR concernant le site Natura 2000.

Les zones sensibles à l'eutrophisation

Tout le bassin versant de la Charente est classé en « zone sensible à l'eutrophisation ». L'eutrophisation est une forme singulière mais naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent. Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore (contenu dans les phosphates) et l'azote (contenu dans l'ammonium, les nitrates, et les nitrites). Des précautions particulières doivent être prises pour éviter voire réduire l'impact de tout rejet participant à l'eutrophisation dans le cours d'eau.

La terminologie « zones sensibles à l'eutrophisation » est reliée à une directive européenne de 1991 sur les rejets directs des stations d'épuration. Conformément à cette directive européenne "eaux résiduaires urbaines" du 21 mai 1991, la France a établi une carte des zones sensibles à l'eutrophisation (arrêté ministériel du 23/11/1994), dont fait partie le bassin de la Charente.

Une zone est dite "sensible" lorsque les cours d'eau présentent un risque d'eutrophisation ou lorsque la concentration en nitrates des eaux destinées à l'alimentation en eau potable est susceptible d'être supérieure aux limites réglementaires en vigueur.

Les pollutions visées sont essentiellement les rejets d'azote et de phosphore en raison de leur implication dans le phénomène d'eutrophisation. La réglementation impose, entre autre, le renforcement du traitement des eaux rejetées par les agglomérations situées en zone sensible.

Zones de Répartition des Eaux (ZRE)

Toutes les communes sont en ZRE.

« Les ZRE sont des zones comprenant les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins. Classées par décret, ces zones sont traduites en liste de communes par les préfets de département. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans ces zones, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/s sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration. » (source : DIREN Poitou-Charentes).

3. Autres zonages

Charente domaniale et Charente non-domaniale

En aval du pont de Montignac-Charente, le fleuve est domanial et donc géré par l'Etat (par l'intermédiaire du Conseil Général de la Charente). En amont, la Charente est non-domaniale. Sur cette partie, ce sont les propriétaires privés qui doivent entretenir les berges sur leur terrain. Néanmoins, le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique et piscicole de la Charente non-domaniale encourage l'entretien des berges et se substitue parfois aux propriétaires, lors de programmes de gestion.

Le syndicat élimine sur les berges les arbres tombés, dépérissant ou constituant des embâcles. Il n'y a pas de programmes de plantation ou de restauration de boisement alluvial car cela incombe au propriétaire.

Le Syndicat a également pour mission, avec l'entretien ponctuel des berges, le suivi de l'écoulement de la rivière. Il est propriétaire de plusieurs retenues et déversoirs sur la Charente non domaniale. Il s'occupe de leur fonctionnement et de leur entretien :

- La retenue de Goué (Mansle – Saint-Groux),
- La chaussée d'Ambérac au confluent de l'Aume (programme de restauration prévu en 2003),
- Les déversoirs des moulins de Bissac (Ambérac – La Chapelle), de Pontour à Genac, de Vouharte, de Moulins (à Vouharte),
- L'ouvrage de Basse (Saint-Genis-d'Hiersac).

Les parcelles du Conservatoire Régional des Espaces Naturels

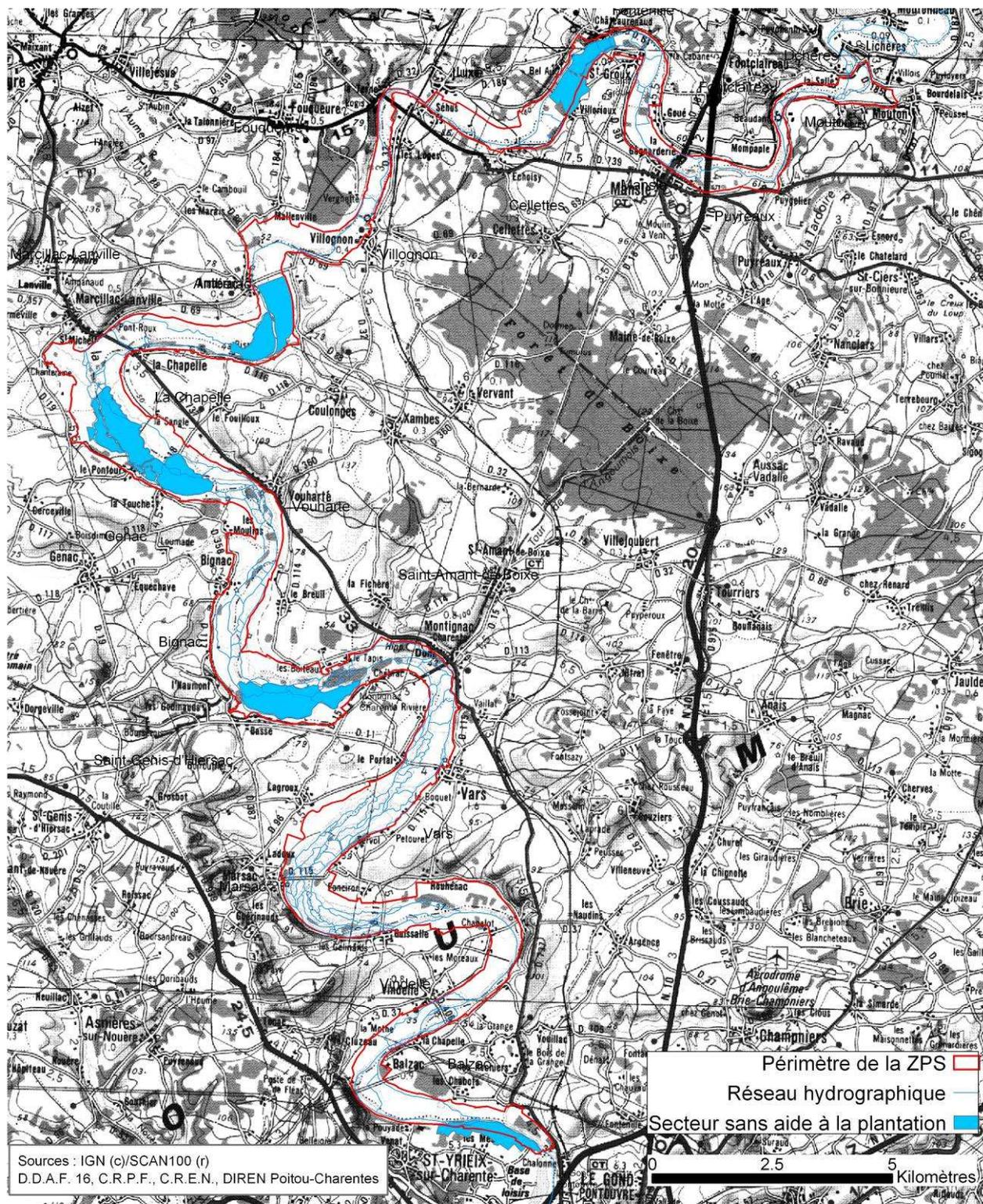
Le CREN, dont l'objectif principal est la sauvegarde des sites naturels, est propriétaire de 2 sites sur la Z.P.S. Le but de ces sites (petite prairie de Saint-Yrieix : 10,05 ha et prairies de Saint-Groux : 5,77 ha) est le maintien des prairies de fauches et de pratiques agricoles (fauches tardives après le 5 août et centrifuges, retrait des produits de la fauche) permettant la conservation maximale du Râle des genêts. Une convention de gestion a été signée avec un exploitant agricole sur chacun des sites.

Le CREN vient d'acquérir 35 hectares de prairies humides sur la commune de Vouharte (voir paragraphe IIIe).

Secteurs sur lesquels aucune subvention à la plantation d'arbres n'est accordée

A partir d'octobre 1998, le C.R.P.F. et le C.R.E.N. Poitou-Charentes avec la participation de Charente-Nature, la D.D.A.F., la F.P.P.M.A., la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général de la Charente élaborent une « *note d'opportunité pour une gestion écologique des peupleraies du Val de Charente* » suite à une étude de territoire (pédologie, secteurs favorables aux Râle des genêts,...). Plusieurs règles de gestion concernant les peupliers sont élaborées en tenant compte des habitats et des espèces. Un accord entre le C.R.P.F. et la D.D.A.F. est signé sur 5 secteurs prairiaux, où une population relativement importante de Râle des genêts a été recensée, sur lesquels aucune subvention ne sera accordée à la plantation.

Localisation des secteurs sur lesquels aucune subvention à la plantation d'arbres n'est accordée



Plusieurs périmètres, réglementaires ou non, existent donc sur la ZPS. Les mesures réglementaires ou les recommandations proposées dans chaque type de périmètre et la démarche Natura 2000 se complètent. Elles vont dans le sens d'une gestion durable des milieux naturels afin de préserver le patrimoine et les ressources en eaux et de prévenir des risques de catastrophes naturelles. Néanmoins, il est difficile d'intervenir sur l'occupation des sols, les seuils de déclaration ou d'autorisation n'étant pas toujours adaptés.

INVENTAIRE DES HABITATS ET DES ESPECES

II – INVENTAIRE DES HABITATS ET DES ESPECES

IIA – METHODOLOGIE DES INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

Les inventaires biologiques ont été réalisées par Charente-Nature en 2001 et 2002 afin d'avoir une année complète pour recenser les espèces d'oiseaux sur le site.

1. Etude de la végétation

L'étude des habitats s'est réalisée à partir de sorties de terrain en s'appuyant sur des cartes de l'IGN © au 1/25000.

La description de la couverture végétale d'un site comprend 2 parties :

- L'étude des groupements végétaux (phytosociologie). Cette étude est indispensable pour comprendre les mécanismes évolutifs des écosystèmes. D'autre part, elle permet de déterminer la qualité des habitats présents, et d'en prévoir les conditions de conservation.
- L'étude des espèces végétales (floristique). Elle permet de déterminer les stations des espèces patrimoniales, protégées ou non.

Sur le terrain, ces 2 parties sont simultanées. La méthode utilisée consiste d'abord en une détermination sommaire des grandes séries de végétation, puis en une analyse fine (méthode des relevés phytosociologiques) des groupes homogènes de plantes, définissant ainsi des associations végétales dont la classification est aujourd'hui connue.

Parallèlement, la recherche des plantes remarquables est réalisée, en échelonnant les investigations de mars à août.

Le contexte écologique et biogéographique

Dans nos régions tempérées, le couvert végétal peut offrir plusieurs faciès, naturels ou artificiels, qui correspondent tous à un stade évolutif de la végétation. Cette évolution distingue 5 stades, à partir de la roche-mère nue :

- le stade PELOUSE (plantes annuelles rases)
- le stade PRAIRIE (plantes vivaces hautes)
- le stade OURLET (arbustes bas)
- le stade MANTEAU (arbustes hauts)
- le stade FORET (arbres)

Ce dernier stade, en général stable s'il est naturel, est appelé CLIMAX. Il est alors défini par l'espèce d'arbre dominante, qui indique alors la série de végétation existante sur le site. Ce stade dépend naturellement du climat et de la nature du sol.

Pour chaque série, on pourra trouver, selon la structure végétale, différents stades intermédiaires (prairies, bois, etc...). Enfin, la nature des espèces végétales qui composent chaque unité permet de déterminer des groupements végétaux, dont les caractéristiques définissent des habitats, parfois localisés ou rares, justifiant des mesures de gestion appropriées.

Remarque : la méthode des relevés phytosociologiques

La méthode des relevés phytosociologiques découle des travaux de Braun-Blanquet (1964). Elle est décrite notamment dans BOURNERIAS (1979). Sur une surface homogène de végétation, on relève l'ensemble des espèces présentes en les affectant d'un coefficient semi-quantitatif d'abondance - dominance selon l'échelle suivante :

- + = recouvrement de moins de 1%
- 1 = recouvrement de 1 à 5 %
- 2 = recouvrement de 5 à 25 %
- 3 = recouvrement de 25 à 50 %
- 4 = recouvrement de 50 à 75 %
- 5 = recouvrement de 75 à 100 %

Chaque relevé conduit alors à définir, par sa composition, une association de plantes regroupées en Alliance, les alliances en Ordres et les ordres en Classes. Au niveau d'analyse qui nous intéresse, nous nous arrêterons au niveau de l'ordre ou de l'alliance. Les taxons plus affinés font encore l'objet d'études et, outre cette incertitude, n'apporteraient rien aux conclusions que ce travail nous amène à faire.

Nous avons réalisé, pour les habitats identifiés a priori comme communautaires, sur chaque site visité, au moins un relevé phytosociologique, soit sur surface, soit sur transect, afin de contrôler la présence des espèces caractéristiques des groupements concernés.

La description qui suit ne doit pas laisser croire que les groupements recensés sont aussi clairement définis sur le terrain. En effet, il arrive souvent que les limites soient floues, que plusieurs plantes d'une alliance se retrouvent dans une autre, ou qu'au sein d'une parcelle apparemment homogène se retrouve, pour des raisons très locales de sol ou d'humidité, une alliance différente de celle qui domine la parcelle. Néanmoins, la physionomie phytosociologique des sites reste clairement définie, et cet état initial permettra d'en mesurer à l'avenir l'évolution végétale.

2. Etude de la faune

De nombreux travaux d'écologie fondamentale ont permis de mettre au point, depuis plus de 20 ans, des méthodes de description et d'analyse des milieux naturels terrestres (BLONDEL, 1979 : notion de « diagnostic écologique »).

Il est impossible de réaliser un inventaire exhaustif de la faune d'un lieu donné. Néanmoins, les connaissances acquises permettent d'identifier, dans différentes catégories animales, des espèces ou des groupes dits « bio-indicateurs », qui donnent au site étudié ses caractères biologiques essentiels.

Pour l'ensemble des groupes faunistiques, les inventaires ont été réalisés de décembre 2001 à fin juillet 2002. L'ensemble du site a été visité par les naturalistes de l'association Charente-Nature avec l'aide de quelques bénévoles. Seules les observations d'espèces remarquables sont localisées sur les cartes. Lors des inventaires, les informations (observations directes, indices de présences,...) concernant les mammifères, les reptiles, les amphibiens, les oiseaux et les odonates étaient localisées et notées sur des fiches techniques.

Chaque groupe a été étudié selon la méthodologie en vigueur.

Oiseaux

- Inventaire entre décembre et juillet à plusieurs reprises pour prendre en compte les hivernants et les migrateurs.
- Recherche des espèces communautaires (sites potentiels de reproduction et suivis des sites connus de haltes migratoires)
- Visite à plusieurs reprises des sites migratoires connus
- L'ensemble des informations recensées par Charente-Nature sur le site depuis 10 ans, notamment sur les espèces migratrices, a été synthétisé et analysé pour compléter les informations de 2002
- Mise en place d'une enquête de terrain pour le suivi de la population de Râle des genêts en mai – juin
- Observation visuelle
- Détection par points d'écoute

Mammifères

Pour les chauves-souris

- Plus de 20 sorties spécifiques (dont une séance de capture au filet à Montignac-Charente) pour l'inventaire des chauves-souris ou couplées avec l'inventaire du Râle des genêts ont été réalisées entre juin et juillet.
- Recherche des différentes espèces par détection et analyse acoustique (détecteur Peterson D-230, D-240x) et capture au filet avec relâché sur place.

Pour les autres mammifères :

- Observations visuelles (affûts matinaux et crépusculaires)
- Recherche de traces, fèces et reliefs de repas
- Analyse des pelotes de réjection de Chouette effraie

Reptiles et amphibiens

- Observation directe
- Observation visuelle
- Détection par point d'écoute de jour et de nuit (pour les anoues uniquement)
- Recherche d'indices de présence (pontes, mues...)

Insectes

- Observation directe
- Prospection de la majorité des berges du fleuve, soit à pieds ou soit en barque, pour recueillir les informations sur les Odonates et la Rosalie des Alpes.
- Capture au filet pour identification et relâché sur place pour certaines espèces d'Odonates.
- Toutes les captures ont été réalisées par des détenteurs d'autorisation ministérielle pour les espèces protégées et relâchées sur place dans leur milieu. Toutes les connaissances antérieures sur le site ont été mises à profit et l'analyse bibliographique a été réalisée.

II B – LA DESCRIPTION DES HABITATS

1. Les habitats d'intérêt communautaire

L'annexe I de la Directive « Habitats » énumère les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire, y compris les habitats prioritaires (types d'habitats en danger de disparition et pour lesquels leur aire de répartition naturelle est majoritairement incluse dans le territoire de l'Union européenne). Elle est basée sur la typologie scientifique des habitats européens, code CORINE.

L'état de conservation des habitats

L'état de conservation d'un habitat dépend de plusieurs facteurs. Le climat, les conditions physico-chimiques du sol, l'évolution naturelle de la végétation, les activités humaines (plantations, passage de véhicules, pâturage intensif, feu, débroussaillage incontrôlé....) sont autant de paramètres qui interviennent dans l'évolution des habitats concernés ici, en particulier les prairies.

L'évaluation de l'état de conservation se fait selon plusieurs critères :

- la surface de l'habitat
- le cortège végétal dominant
- la diversité floristique
- la présence plus ou moins importante des espèces caractéristiques permet de définir les niveaux de conservation
- la proximité temporelle et spatiale de menaces complète les informations.

Excellent, très bon, bon : sont des états qui permettent aux habitats considérés de fonctionner convenablement, probablement de nombreuses années sans modification des paramètres. L'équilibre des alliances végétales paraît atteint et la structure de l'habitat est stable. Les différences entre ces états peuvent résider dans des surfaces différentes, des cortèges plus ou moins complets, ou des menaces plus ou moins immédiates sur le pourtour.

Moyen, très moyen : sont des états d'habitats déséquilibrés ou appauvris, ou de surface fragmentée, ou subissant des atteintes directes, naturelles ou humaines, encore non irréversibles mais dangereuses. Ces habitats sont encore fonctionnels, leur conservation peut être assurée, mais dans beaucoup de cas, des travaux de réhabilitation seront nécessaires.

Pas bon, mauvais, très mauvais : sont des états qui ne permettent pas, en raison de l'appauvrissement et/ou de la réduction importante de surface et des menaces, de prévoir si l'habitat peut être restauré. Une étude au cas par cas est nécessaire, afin d'évaluer les travaux et leur justification.

Description des habitats d'intérêt communautaire

La définition des habitats constituant les boisements alluviaux est extrêmement délicate et ne fait pas l'unanimité auprès des phytosociologues reconnus.

Afin de trouver un accord sur la définition des boisements alluviaux de la vallée de la Charente, une rencontre avec différents experts, dont Monsieur Gauberville, phytosociologue à l'Institut pour le Développement Forestier, a été organisée sur le terrain en juin 2004.

Il en résulte que la vallée de la Charente entre Angoulême et Mouton est majoritairement occupée par l'habitat d'intérêt communautaire 91F0 « Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves ».

Cependant, sur certains secteurs plus humides de la vallée, la présence de l'habitat 91E0 « Forêt alluviale à Aulnes et Frênes », habitat d'intérêt communautaire prioritaire, est également confirmée de façon imbriquée avec le premier et concerne des surfaces réduites et ponctuelles (habitat non cartographiable). A la faveur de ces petites dépressions comprises dans cet ensemble de boisements, l'Aulne glutineux apparaît et peut devenir majoritaire sur de modestes surfaces, avec dans le même temps un renforcement des espèces hygrophiles (*Iris pseudacorus*, *Lycopus europaeu*, ...). Les éléments actuellement à notre disposition ne permettent pas de localiser et de définir précisément cet habitat sur le site. Un état des lieux précis sera réalisé dans le cadre d'une action du document d'objectifs.

Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

(Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 44.4

Code Natura 2000 : 91F0

Surface

Habitat recouvrant des surfaces importantes - surface estimée à 370 ha

Structure et répartition

Cet habitat est réparti essentiellement de façon linéaire sur l'ensemble de la vallée de la Charente entre Saint-Yrieix et Mouton. Dans certains secteurs, il peut occuper des surfaces relativement importantes. Elles représentent les forêts riveraines les plus évoluées que l'on puisse observer dans le lit majeur du fleuve Charente.

Il s'agit de forêts d'essences à bois dur du lit majeur du fleuve Charente, inondables lors des crues régulières. Elles sont installées sur des alluvions de texture argileuse, riche (Ph neutre), avec une hydromorphie d'imbibition de faible intensité en surface, s'accroissant en profondeur. Le sol peut être drainé en dehors des crues ou rester engorgé.

Ces boisements sont essentiellement à base de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), où se mêlent fréquemment le Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*), l'Orme champêtre et parfois le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) est assez rare et apparaît au gré de légères dépressions où l'engorgement est de plus longue durée.

On retrouve également cet habitat sous la forme de taillis en sous-étage de certaines peupleraies situées dans le lit majeur du fleuve.

La strate arbustive révèle la forte richesse chimique des alluvions argileuses. Elle est représentée notamment par l'Orme commun (*Ulmus minor*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), et localement le Noisetier (*Corylus avellana*).

La strate herbacée est plutôt caractéristique des boisements alluviaux, avec notamment la présence d'espèces hygrophiles à mésophiles selon les secteurs. Parmi les espèces hygrophiles et mésohygrophiles on retrouve principalement la Ficaire (*Ranunculus ficaria*), la Valériane (*Valeriana officinalis*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*). D'autres espèces affectionnent des milieux un peu moins humides ou riches en azote comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Etat de conservation : très bon

Même si cet habitat a très probablement régressé dans les années 50-60 sur la vallée de la Charente, il reste cependant remarquable du fait de sa présence sur la quasi-totalité du cours d'eau, ainsi que de son bon état de conservation comme en témoigne la flore riche du sous-bois caractéristique des boisements alluviaux.

Intérêt patrimonial

Sur le plan végétal, cet habitat n'héberge pas ici d'espèces patrimoniales. Sur le plan animal, il constitue un site de reproduction pour de nombreuses espèces dont certaines sont d'intérêt communautaire (Milan noir, Bondrée apivore, Bihoreau gris, Rosalie des Alpes...). Cet habitat héberge une importante diversité spécifique (oiseaux, amphibiens, mammifères et insectes) et un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire. Il contribue également à la présence de certaines espèces de chauves-souris arboricoles comme la Noctule commune (*Nyctalus noctula*). Sur l'ensemble du cours d'eau, les réseaux racinaires importants liés aux conditions du milieu, favorisent la diversité de la faune aquatique.

Habitats associés

Les Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves sont ici associées à plusieurs autres habitats :

Habitats communautaires

- Mégaphorbiaies hygrophiles
- Eaux eutrophes dormantes à végétation aquatique
- Végétation des rivières de plaine

Habitats d'espèces

- Boisements thermophiles
- Prairies alluviales
- Communautés à Reine des prés

Autres Habitats

- Cultures
- Peupleraies

La continuité de ces écosystèmes met en évidence les interactions existantes entre des habitats d'intérêt communautaire (Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves, mégaphorbiaies) et des habitats jugés non patrimoniaux (prairies pâturées, prairies hygrophiles...). Ces derniers abritent le plus souvent des espèces patrimoniales où ils jouent un rôle fonctionnel pour les espèces d'intérêt communautaire.

Mégaphorbiaies eutrophes

(Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau et des lisières forestières)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 37.7

Code Natura 2000 : 6430

Surface estimée

30 ha

Structure et répartition

Sur la zone d'étude, cet habitat est essentiellement présent comme strate herbacée de nombreuses peupleraies et en bordure du fleuve Charente. On le retrouve également localisé au niveau de certaines prairies. Sur le terrain, il est essentiellement associé aux communautés à Reine des prés (code Corine : 37.1), habitat non communautaire dont il est difficile de le dissocier.

Caractérisé par une communauté de hautes herbes, les mégaphorbiaies s'installent sur les berges alluviales. Elles colonisent les prairies humides après une plus ou moins longue interruption des fauches ou du pâturage. Exigeante en humidité, cette frange est principalement composée d'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), de Salicaire commune (*Lytrum salicaria*), d'Angélique (*Angelica sylvestris*) d'Eupatoire chanvrine (*Eupatoria cannabinum*), de Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), d'Iris (*Iris pseudacorus*), de Laîches (*Carex sp*) et localement de Scirpes (*Scirpus lacustris*), de Prêles (*Equisetum sp*) et de Joncs (*Juncus sp*).

Etat de conservation : bon

Les mégaphorbiaies sont évolutives dans le temps. Elles correspondent à une phase de transition dans l'évolution naturelle des habitats. Sans intervention humaine, elles évolueront vers des boisements de frênes. Actuellement la plupart des mégaphorbiaies identifiées sur le site sont en bon état de conservation.

Intérêt patrimonial

Si ces peuplements de hautes herbes ne contiennent pas ici d'espèces végétales patrimoniales, ils représentent néanmoins des habitats fonctionnels pour de nombreuses espèces animales en particulier des insectes (odonates, lépidoptères comme le Cuivré des marais,...) servant de nourriture à quelques espèces animales patrimoniales, comme les chauves-souris et les amphibiens. Cet habitat héberge notamment la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) espèce inscrite à l'Annexe IV de la Directive "Habitats".

Habitats associés

Dans leur fonctionnalité d'habitat d'espèces animales, les peuplements de hautes herbes sont associés à plusieurs habitats.

Habitats communautaires

- Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves

Habitats d'espèces

- Prairies alluviales
- Communautés à Reine des prés

Autres Habitats

- Peupleraies
- Cultures

Eaux eutrophes dormantes à végétation aquatique

(Eaux eutrophes dormantes ou faiblement courantes du fleuve Charente à végétation aquatique)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 22.13x22.4

Code Natura 2000 : 3150

Surface estimée

365 ha (associée à l'habitat végétation des rivières de plaine)

Structure et répartition

C'est une eau particulièrement riche en bases dissoutes (PH > 7), où se développent des communautés d'herbiers constamment immergés (associations de grands potamots). On retrouve cet habitat sur la majeure partie du fleuve entre Angoulême et Mansle.

Etat de conservation : bon

Il est difficile de définir l'état de conservation de cet habitat. Il semble néanmoins se maintenir pour peu qu'aucune pollution ou qu'aucune modification de la qualité physico-chimique de l'eau n'intervienne. L'observation de cet habitat sur de nombreux secteurs de la Charente, avec des surfaces parfois importantes, est en faveur d'un état de conservation satisfaisant.

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'abrite pas d'espèces végétales d'intérêt communautaire, ni rare ou protégée. Il contribue cependant à la diversité faunistique aquatique, notamment des invertébrés. Il constitue un des milieux de vie de nombreuses espèces piscicoles dont certaines sont communautaires : la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*) et la Grande alose (*Alosa alosa*). Les eaux faiblement courantes et leurs herbiers constituent également l'habitat de reproduction d'espèces de libellules dont la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

Plusieurs espèces de chauves-souris inscrites aux Annexes II et IV de la Directive "Habitats" viennent régulièrement chasser des insectes au-dessus de ces milieux aquatiques. Ces espèces sont : le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin à moustaches (*Myotis mustacinus*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Habitats associés

Dans leur fonctionnalité d'habitat d'espèces animales, les eaux dormantes sont associées à plusieurs habitats.

Habitats communautaires

- Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands
- Mégaphorbiaies hygrophiles
- Végétation des rivières de plaine

Habitats d'espèces

- Prairies alluviales
- Communautés à Reine des prés

Autres Habitats

- Peupleraies
- Cultures

Végétation des rivières de plaine

(Eaux courantes des rivières de plaine)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 24.4

Code Natura 2000 : 3260

Surface estimée

365 ha (associée à l'habitat eaux eutrophes dormantes à végétation aquatique)

Structure et répartition

Il s'agit ici de communautés végétales fluviales des eaux courantes, donc de plantes en général immergées, enracinées ou flottantes. Cette végétation est caractérisée par la présence de tapis de Renoncules aquatiques, de Callitriche, de Berle, de Menthe aquatique ou de bryophytes aquatiques.

Etat de conservation : bon

Cet habitat semble être dans un bon état de conservation dans l'ensemble. Néanmoins, c'est un habitat fragile susceptible d'être dégradé par des pollutions.

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'abrite pas d'espèces végétales d'intérêt communautaire, ni rare ou protégée. Il contribue cependant à la diversité faunistique aquatique, notamment des invertébrés. L'intérêt patrimonial de cet habitat demeure dans la présence de plusieurs espèces piscicoles communautaires, le Chabot (*Cottus gobio*) qui se reproduit sur les zones sableuses ou graveleuses, et d'espèces migratrices comme la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*) et la Grande alose (*Alosa alosa*). Les eaux courantes constituent également des milieux privilégiés pour la reproduction du Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*). Plusieurs espèces de chauves-souris inscrites aux Annexes II et IV de la Directive "Habitats" viennent régulièrement chasser des insectes au-dessus de ces milieux aquatiques. Ces espèces sont : le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leislerii*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Habitats associés

Les eaux courantes sont ici associées à plusieurs autres habitats :

Habitats communautaires

- Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves
- Eaux eutrophes dormantes à végétation aquatique
- Mégaphorbiaies hygrophiles

Habitats d'espèces

- Prairies alluviales
- Communautés à Reine des prés

Autres Habitats

- Peupleraies
- Cultures

2. Les habitats d'intérêt non communautaire

Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Les habitats suivants ne figurent pas en tant qu'habitat d'intérêt communautaire dans l'Annexe I de la directive « habitats ». Cependant, ils hébergent des espèces faunistiques menacées au niveau européen et inscrites aux Annexes II et IV de la Directive européenne "Habitats" et à l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ». Ils sont donc à prendre en compte au titre de leur qualité du milieu de vie des espèces d'intérêt communautaire.

Prairies alluviales

Code Corine : 37.2

Avec une surface estimée à 980 ha, les prairies alluviales atlantiques se développent sur des sols riches en alluvions, souvent inondés une partie de l'année, principalement en hiver et au printemps. Les habitats présentent souvent plusieurs faciès, parfois à l'intérieur d'une même parcelle. Ces variations de faciès peuvent être liées à la topographie et aux variations des niveaux d'eau, qui déterminent des faciès hygrophiles à mésophiles. Elles peuvent aussi provenir de la gestion des parcelles. Celles-ci sont soit pâturées soit fauchées. Une même parcelle peut être fauchée une année puis pâturée l'année suivante ou encore être fauchée puis pâturée la même année sur le regain. Tous les cas de figure sont possibles. Cela explique des variations locales de la composition floristique.

Les prairies fauchées

Sur les prairies fauchées régulièrement se développe un groupement hétérogène, formé de plantes à large spectre, diversifié mais sans rareté. Le gradient d'humidité du sol détermine des faciès plus ou moins hydromorphe, où s'interpénètrent parfois les plantes de différentes alliances. Cependant, le groupement dominant dans les prairies de fauche entre Mansle et Angoulême est caractérisé par les espèces suivantes : Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), Pâturin commun (*Poa trivialis*), Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), Chanvre d'eau (*Lycopus europaeus*), Cardamine des prés (*Cardamine pratense*), Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Renoncule âcre (*Ranunculus acer*), Myosotis des marais (*Myosotis palustris*), Epiaire des marais (*Stachys palustris*), Joncs sp, Salicaire (*Lythrum salicaria*), Orchis à fleurs lâches (*Ochis laxiflora*), Orchis tâchetée (*Dactylorhiza maculata*)...

La composition végétale de ces prairies est donc relativement riche avec notamment la présence de quelques espèces remarquables comme la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) et une orchidée, l'Orchis élevée (*Dactylorhiza elata*).

La fauche de ces parcelles peut avoir lieu tardivement. Certaines parties d'une parcelle peuvent rester en l'état, en raison de la trop grande hydromorphie du sol, ce qui conduit à une évolution végétale, sur quelques dizaines de mètres carrés, vers la mégaphorbiaie (groupement à grands héliophytes).

Les prairies pâturées

Le pâturage (essentiellement des bovins) favorise, en raison du broutage et du piétinement, des espèces herbacées à bonne repousse, peu appétentes, rampantes ou à rosette rase. Parfois, des plages nues permettent la présence de quelques plantes annuelles, tandis que des espèces nitrophiles marquent l'emplacement des déjections du bétail. Le surpâturage aboutit souvent à une prolifération de la renoncule (*Ranunculus acer*). La composition végétale de ces parcelles présente un cortège représentatif de ce type de groupement. On y observe notamment : Le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acer*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)...

Etat de conservation : bon et moyen

La plupart des prairies situées dans la zone d'étude sont dans un assez bon état de conservation, plus ou moins riches en plantes à fleurs et en faune associée. L'évolution de l'état de conservation des prairies dépend des pratiques de gestion et du fonctionnement de l'hydrosystème fluvial.

Concernant les pratiques de gestion des prairies (chargement, apport de fertilisants...), nous ne disposons pas d'informations à la parcelle, celles-ci n'existant pas et pouvant varier d'une année sur l'autre. Les informations générales à l'échelon du site sont limitées (chargement à l'ha) et ne permettent pas de tirer de conclusions objectives, les moyennes étant calculées à l'échelon communal. Il est toutefois important de préciser que l'apport d'engrais et/ou un pâturage intensif ont un impact très important sur la composition floristique. L'intensification des pratiques (fertilisation, intensification du pâturage...) sur les prairies engendre une dégradation de la diversité floristique et faunistique et entraîne l'avancée de la phénologie de la végétation et donc indirectement une fauche plus précoce ayant des conséquences sur l'état de conservation du Râle des genêts.

Sur le fonctionnement de l'hydrosystème fluvial, plus particulièrement des inondations, son rôle est important pour le maintien de la diversité floristique. Aucun suivi dans le temps de stations de prairies de fauche n'a été effectué sur le site. Néanmoins les surfaces en prairies dans les communes du site et sûrement dans le site sont en nette régression. Les résultats du recensement agricole indiquent que les surfaces toujours en herbe dans les communes du site sont passées de 2841 ha en 1979, à 1817 ha en 1988 et à 957 ha en 2000. Les évolutions de l'agriculture expliquent les modifications de l'utilisation du sol et donc de cet habitat (voir partie sur les activités socio-économiques).

Intérêt patrimonial

Ces prairies sont des habitats d'espèces communautaires. Les prairies de fauche représentent les zones privilégiées de nidification d'une espèce patrimoniale mondialement menacée : le Râle des genêts (*Crex crex*). On retrouve également au niveau de ces prairies un grand nombre d'invertébrés (Lépidoptères, Orthoptères, Odonates...) dont le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats. Elles forment des ensembles fonctionnels pour de nombreuses espèces animales. Elles sont notamment fréquentées par de nombreux oiseaux migrateurs à la recherche de zones de repos et d'une nourriture riche et variée, lors des transits migratoires (cigognes, bécassines, chevaliers, Bihoreau gris, aigrettes...). La richesse spécifique de ces milieux, notamment en insectes, permet également à de nombreuses espèces de chauves-souris d'y trouver des zones chasse privilégiées. Elles abritent réellement ou potentiellement de nombreuses espèces végétales rares comme l'Orchis élevé (*Dactylorhiza elata*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) ou la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).

Communautés à Reine des prés et communautés associées

Code Corine : 37.1

C'est un habitat que l'on retrouve en association avec la mégaphorbiaie hygrophile, essentiellement le long du fleuve Charente. Ces peuplements de hautes herbes ne contiennent pas ici d'espèce végétale patrimoniale. Ils représentent néanmoins des habitats fonctionnels pour de nombreuses espèces animales en particulier des insectes (odonates, lépidoptères ...). Ils font partie intégrante des territoires de chasse des espèces de Chauves-souris présentes sur la vallée. Il héberge notamment la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) espèce inscrite à l'Annexe IV de la Directive "Habitats".

Chênaies thermophiles

Code Corine : 41.7

Cet habitat est peu représenté sur le site car il évolue hors zone inondable (55 ha). Caractérisé par la présence du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), il abrite notamment 1 espèce animale inscrite à l'Annexe II de la Directive "Habitats" (le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)), plusieurs espèces inscrites à l'Annexe IV de la même directive (le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Lézard vert (*Lacerta bilineata*)), et plusieurs espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive "Oiseaux" (la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Milan noir (*Milvus migrans*), et l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus caprimulgus*)). Son état de conservation est moyen.

Les habitats d'intérêt fonctionnel

Ce sont des habitats qui jouent un rôle fonctionnel entre les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces, par les liens qu'ils peuvent établir entre eux. Notamment, ces habitats peuvent servir de gîte temporaire ou de corridor de connexion pour des espèces animales.

Plantations de feuillus (peupleraies)

Code Corine : 83.32

La majorité des plantations de feuillus sont des peupliers. La surface est estimée à 500 ha.

Plan d'eau artificiel

Code Corine : 89

La surface est estimée à 25 ha.

Les autres habitats

Cultures

Code Corine : 82

Les surfaces en cultures sont estimées à 1490 ha.

Villes et villages

Code Corine : 86

Leur surface est estimée à 90 ha.

Jachères, terrains rudéraux et friches

Code Corine : 87

La surface est estimée à 145 ha. A noter que ce sont majoritairement des surfaces en jachère qui composent cet habitat. La superficie en friche est inférieure à 5 ha.

3. Tableau récapitulatif des habitats présents sur le site Charente en amont d'Angoulême

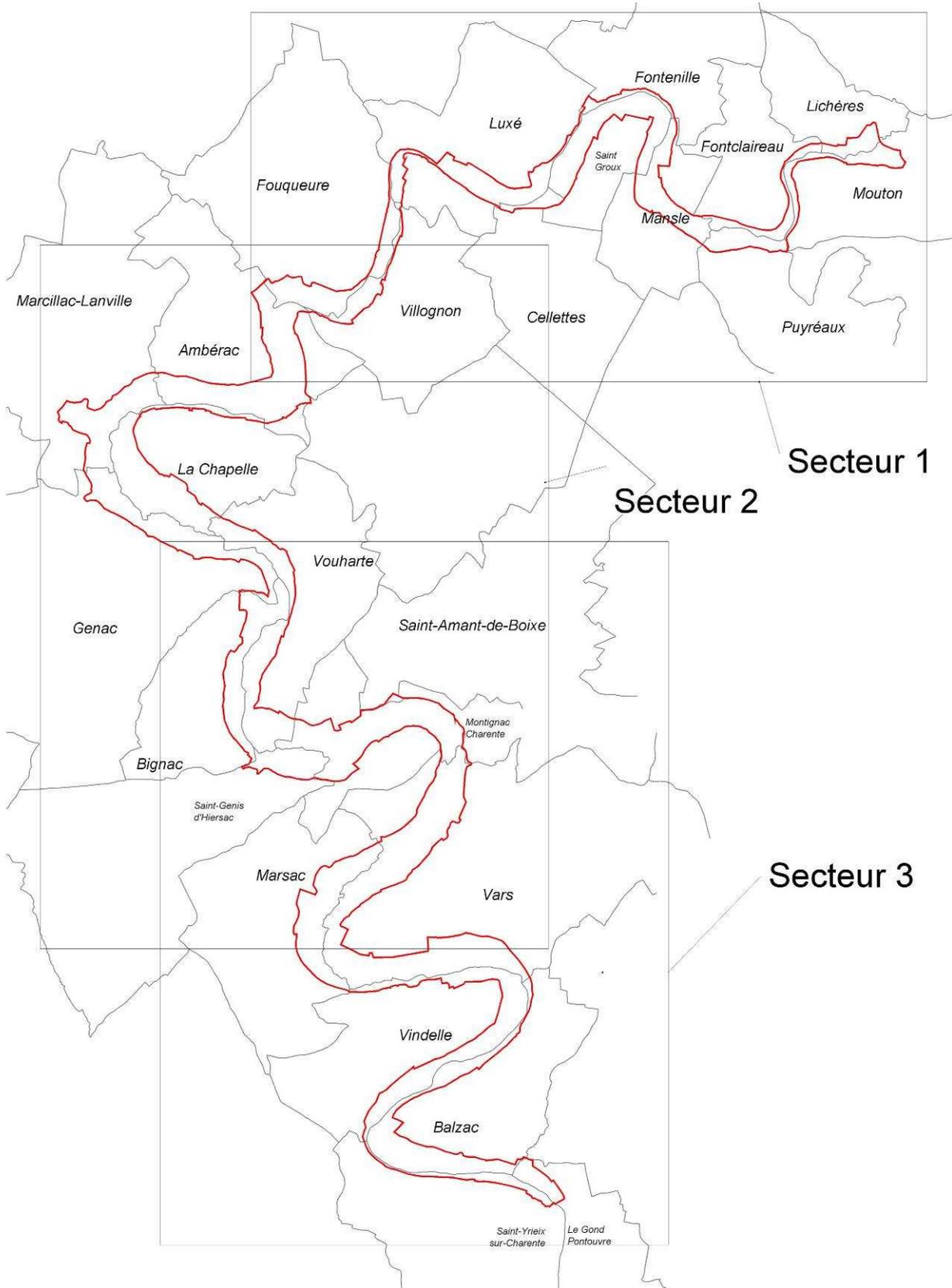
Intitulé	Code Natura 2000	Code CORINE-biotope	Superficie en ha
Habitats communautaires et habitats d'espèces communautaires			
Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves*	91F0	44	370
Eaux eutrophes dormantes ou peu courante à végétation aquatique et eaux courantes des rivières de plaine	3150 et 3260	22.13x22.4 et 24.4	365
Mégaphorbiaie hygrophile et communautés à Reines des prés et communautés associées	6430 (mégaphorbiaie)	37.7 et 37.1	30
Prairies alluviales		37.2	980
Chênaie thermophile		41.7	55
Habitats d'intérêt fonctionnel			
Plans d'eau artificiels		89	25
Plantations de feuillus (peupleraies)		82.32	500
Autres habitats			
Friches, jachères et terrains rudéraux		87	145
Cultures		82	1490
Villages et jardins		86	90

*Une faible proportion de l'habitat "Forêt alluviale à Aulnes et Frênes" 91E0 peut être imbriquée avec l'habitat 91F0

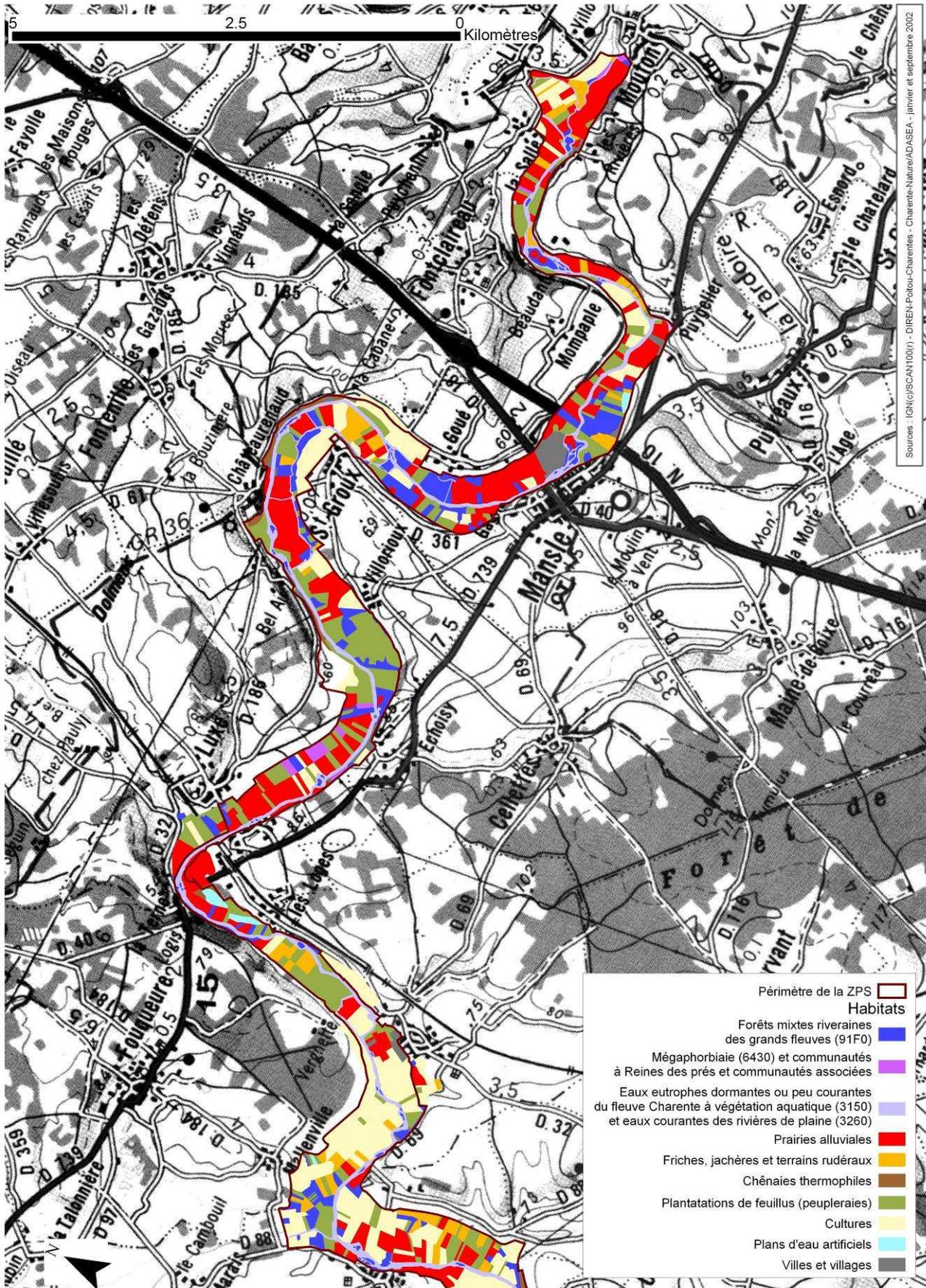
Les superficies sont indicatives

Cartes sur la localisation des habitats sur le site Natura 2000 de la vallée de la Charente en amont d'Angoulême en 2002 (3 cartes)

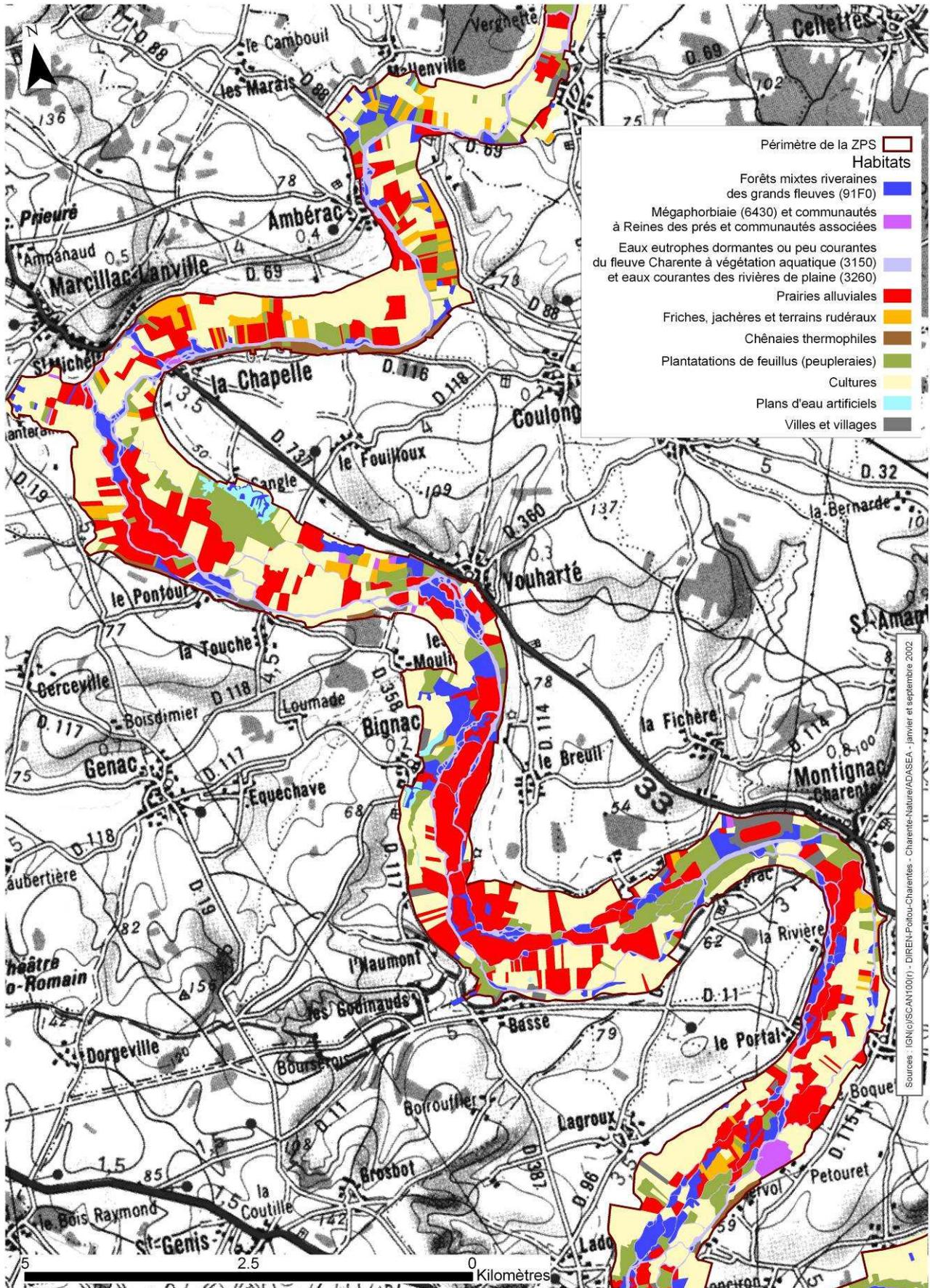
Zonages des cartes



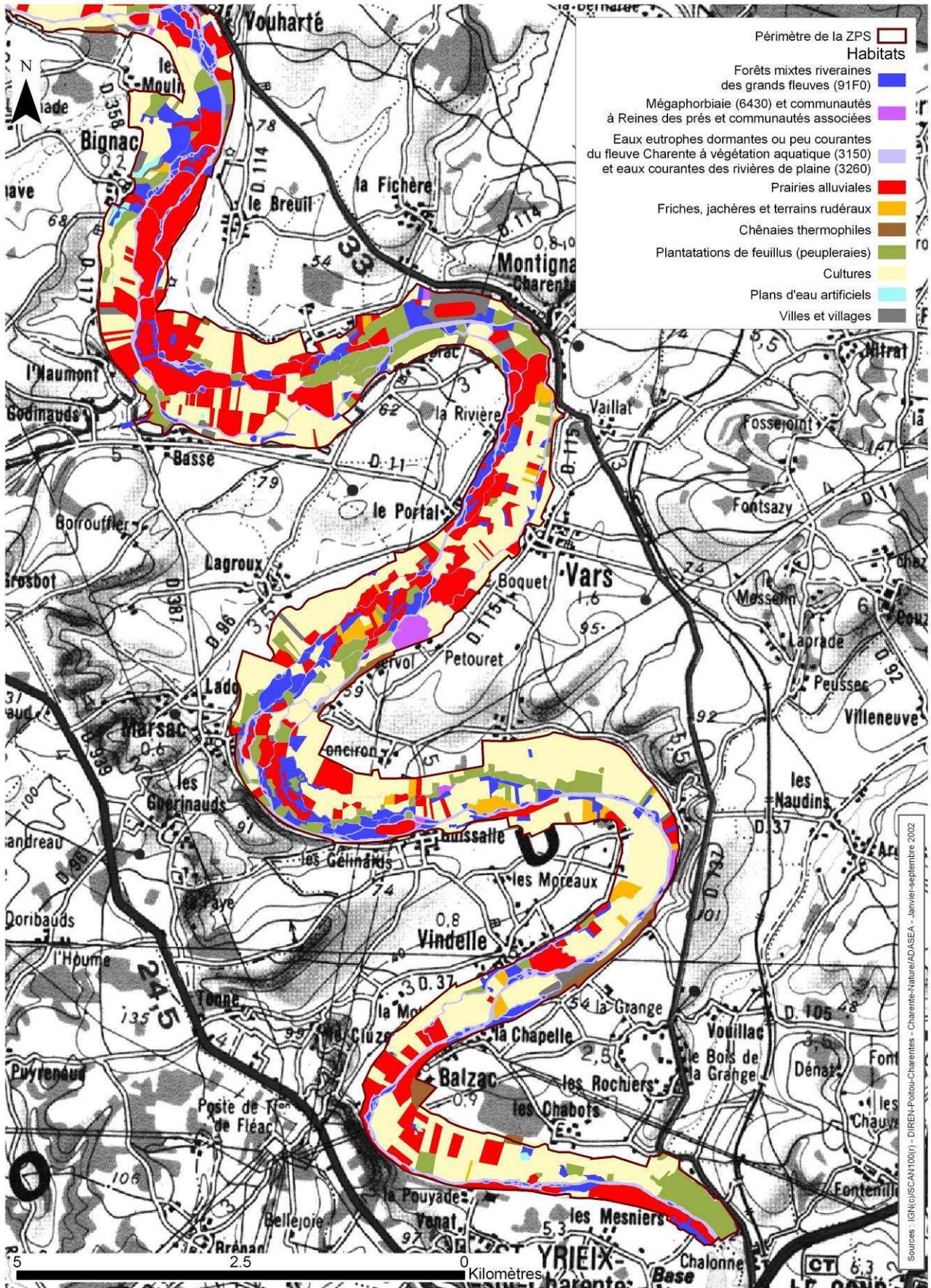
Les habitats en 2002 : zone 1



Les habitats en 2002 : zone 2



Les habitats en 2002 : zone 3



IIc – LA DESCRIPTION DES ESPECES

Les espèces d'intérêt communautaire

Les espèces ont le statut d'intérêt communautaire lorsqu'elles sont rares, menacées, en régression ou en voie de disparition à l'échelon européen. Elles sont recensées dans les annexes des deux directives européennes « Oiseaux » (79/409/CEE) et « Habitats » (92/43/CEE), la première étant celle s'appliquant sur le site de la vallée de la Charente en amont d'Angoulême.

L'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux »

Les espèces mentionnées à l'Annexe I de la Directive européenne "Oiseaux" font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

175 espèces d'oiseaux figurent dans l'Annexe I de la directive "Oiseaux", dont 117 concernent la France (liste dans l'arrêté du 16 novembre 2001. Les critères d'inscription à l'annexe I concernent des espèces :

- menacées de disparition,
- vulnérables à certaines modifications de leurs habitats,
- considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou que leur répartition locale est restreinte,
- nécessitant une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

Ces espèces sont sédentaires ou migratrices, reproductrices ou non.

« D'autres espèces migratrices, non visées à l'annexe I et dont la venue est régulière, sont également à protéger par rapport aux besoins de protection dans la Zone de Protection Spéciale en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leurs aires de migration. La directive précise pour cela d'avoir une attention particulière à la protection des zones humides et spécialement celles d'importance internationale. » (extrait de la Directive « Oiseaux »).

Sur le site de la vallée de la Charente en amont d'Angoulême, ce sont 176 espèces d'oiseaux qui ont été observées dont 37 sont d'intérêt communautaire.

L'annexe II et IV de la Directive européenne « Habitats »

La liste des espèces communautaires, hors oiseaux, se retrouve dans l'annexe II et IV de la Directive « Habitats ». Les espèces inscrites dans l'Annexe II sont prioritaires et nécessitent la désignation de Zone Spéciale de Conservation. Celles de l'Annexe IV nécessitent une protection stricte.

On retrouve les espèces menacées ou en voie de l'être ainsi que certaines espèces endémiques. Près de 200 espèces animales et plus de 500 espèces végétales figurent dans ces annexes.

Les intérêts du site pour les espèces et plus particulièrement les oiseaux

La zone d'étude accueille une importante diversité faunistique et plus particulièrement ornithologique. Cela est essentiellement lié à la variété et la qualité de certains habitats présents en bordure du fleuve Charente (prairies, ripisylves...).

La configuration géographique de la zone d'étude (axe nord-sud) lui confère également un atout et un intérêt indéniable pour un grand nombre d'espèces migratrices. Elles trouvent sur le site nourriture et quiétude, lors des haltes migratoires avec :

- des zones riches en alimentation accessibles telles que les prairies et parfois les semis ou les labours
- des zones leur assurant une grande tranquillité (espaces dégagés permettant une distance de fuite importante)

Bien que leurs surfaces aient diminué sur le site, la présence de prairies (hygrophiles ou non, fauchées et / ou pâturées) permet encore une diversité faunistique, associée aux autres habitats communautaires et d'espèces.

Les prairies offrent :

- Des milieux uniques pour la reproduction de nombreuses espèces aviennes nichant au sol. Le couvert assure tranquillité et abri contre les prédateurs et une disponibilité alimentaire pour les jeunes. De nombreuses espèces d'oiseaux nichent dans les prairies. Toutes ne sont pas d'intérêt communautaire. Par exemple, le Tarier des prés est une espèce recherchant les prairies alluviales pour nicher. C'était une espèce nicheuse en Charente il y a encore moins de dix ans et qui a disparue aujourd'hui. Par leur configuration (végétation peu développée), notamment au moment des haltes migratoires, les grandes surfaces de prairies fournissent une grande visibilité aux oiseaux présents sur ces parcelles pour se nourrir et une grande tranquillité, une distance de fuite importante, pour les grands oiseaux.
- Une importante disponibilité alimentaire (vers, arthropodes,...) aux périodes essentielles pour les oiseaux migrateurs (constituer leur réserve énergétique) et pour la survie des jeunes, notamment chez les espèces insectivores. De part leur structure, les prairies constituent des zones extrêmement riches en faune du sol. De plus la diversité végétale des couverts herbacés permet l'installation et le développement de nombreuses espèces d'insectes (notamment des orthoptères : grillons, criquets, sauterelles,... ou des papillons comme : l'Ecaille chinée, le Cuivrée des marais) qu'on ne retrouve pas dans les cultures intensives, ni dans les prairies temporaires. La quantité importante de graines stockées, au niveau du sol, attire également de nombreux micromammifères. Ces insectes, vers et micromammifères constituent la base alimentaire de la plupart des espèces patrimoniales du site (oiseaux, chauves-souris notamment). La disponibilité en insectes, en fin de printemps et en été, est essentielle pour la survie des jeunes oiseaux insectivores. Ils ont besoin, à cette période de leur vie, d'une importante quantité de ressources énergétiques pour leur croissance.
- Cette ressource alimentaire est également essentielle pour la plupart des espèces de chauves-souris du site qui sont strictement insectivores. Les prairies constituent donc des milieux privilégiés pour ces espèces d'intérêt communautaire.

L'ensemble de ces facteurs réunis sur une même zone fait des prairies des milieux irremplaçables pour de nombreuses espèces du site. Les prairies semi-naturelles, notamment fauchées, constituent le maillon essentiel des chaînes alimentaires intégrant de nombreuses espèces d'oiseaux, dont le Rôle des genêts, et de mammifères insectivores.

1. Les espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux

On distingue :

- Les oiseaux nicheurs
- Les oiseaux migrateurs et/ou hivernants

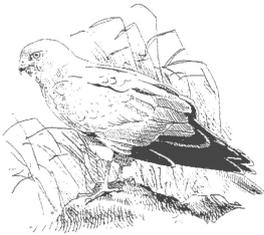
On déterminera les zones de la vallée en amont d'Angoulême qui offrent aujourd'hui les plus grandes potentialités pour la conservation de cette avifaune.

Les oiseaux d'intérêt communautaire dont le nom est suivi du signe * ont été observés en 2002. Les autres ont été observés sur le site au cours des 10 dernières années.

Sources des dessins d'oiseaux : dessins de P. Vanardois-Extraits des Oiseaux menacés et à surveiller en France-SEOF/LPO 1999

Les espèces présentes toute l'année

Le Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)*



Ce rapace est assez commun en Charente. Il se nourrit de petits rongeurs qu'il capture en chassant au-dessus des prairies et des cultures. Le Busard Saint-Martin ne niche pas a priori dans le périmètre du site Natura 2000. Mais quelques individus y sont régulièrement observés en chasse, notamment sur les prairies et les cultures du bord de Charente et sur les parties les plus ouvertes paysagèrement.

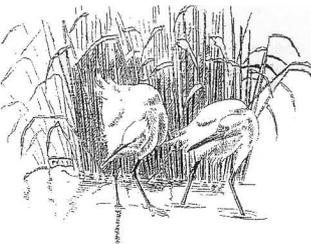
Le Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)*



Cet oiseau coloré, sédentaire et inféodé aux milieux aquatiques, se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens. Il est régulièrement observé tout au long du fleuve où il se reproduit dans des galeries qu'il creuse dans les berges des cours d'eau. Sur le Val de Charente, entre 11 et 15 couples se reproduisent.

En France, les densités de Martin pêcheur sont toujours faibles. Les populations, fluctuantes, sont très sensibles aux conditions climatiques (vagues de froid dévastatrices). Une densité de 1 à 3 couples pour 10 km de rivière est une valeur habituelle pour une année « normale ».

L'Aigrette garzette (Egretta garzetta)*



Les populations de cette espèce sont en expansion à l'heure actuelle sur le littoral charentais. Depuis quelques années, plusieurs individus (entre 2 et 5) sont régulièrement observés sur le val de Charente au printemps (La Chapelle, Ambérac, Bignac...). On les observe dans les prairies riches en invertébrés. Quelques individus hivernent régulièrement sur la Touvre.

L'espèce ne niche pas actuellement dans le département. Nichant souvent en compagnie d'autres ardéidés (Héron cendré, Héron pourpré, Bihoreau gris,...) dans les boisements alluviaux, les potentiels de nidification sur le site Natura 2000 sont élevés.

Les espèces migratrices et/ou hivernantes

La migration

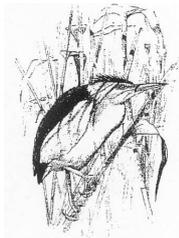
En 2002, 17 espèces migratrices et / ou hivernantes d'intérêt communautaire ont été observés sur la vallée de la Charente sur 37 espèces recensés ces 10 dernières années.

Vertébrés à température interne constante, les oiseaux ont besoin d'une nourriture abondante toute l'année, car ils n'hibernent pas. On pense qu'à la fin de la dernière période glaciaire, il y a environ 10.000 ans, de nombreuses espèces tropicales ont étendu leur aire de nidification vers le nord, au fur et à mesure du réchauffement, mais ont conservé la faculté de regagner les régions les plus chaudes lorsque la nourriture vient à manquer en automne.

Située sur le 45^{ème} parallèle, la Charente est à égale distance du pôle et de l'équateur. Elle est aussi à mi-chemin de l'Océan atlantique et du Massif Central, deux barrières naturelles pour les migrateurs. Notre région se trouve donc au centre d'un couloir migratoire important (notamment la vallée de la Charente) et l'observation des deux passages, le pré-nuptial de février à fin mai et le post-nuptial de fin août à novembre, sont très marqués.

Les espèces nichant sur le site

Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)



Ce petit héron migrateur, provenant d'Afrique de l'Est, est une espèce qui recherche pour nidifier des roselières ou des ripisylves relativement denses en bordure de cours d'eau ou d'étangs. On recense moins de 250 couples en France. Les effectifs de cette espèce ayant diminué de plus de 50% depuis les années 1970, cette espèce est considérée en danger en France et vulnérable au niveau européen. Extrêmement discrète, elle est rare sur le site. Quelques individus ont été observés à plusieurs reprises au cours de ces dix dernières années autour des sablières de « La Sangle » où il est suspecté d'y nicher, site sur lequel déjà d'autres ardéidés se reproduisent.

Le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)*



Ce petit héron est également une espèce migratrice qui arrive en mars-avril sur ses sites de nidification. C'est une espèce considérée en déclin en Europe mais dont les effectifs français sont en augmentation depuis les années 1970. Le Bihoreau gris utilise les mêmes types de milieux que le blongios où il évolue essentiellement au crépuscule. Plusieurs couples (2 à 3) sont nicheurs sur le site, mais de façon irrégulière. Ils s'installent alors en compagnie des autres espèces de hérons.

Le Milan noir (*Milvus migrans*)*



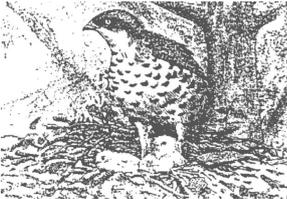
Ce rapace migrateur est observé régulièrement sur l'ensemble de la vallée de la Charente de mars à août. Il se reproduit dans les boisements de la zone Natura 2000. On considère que la population nicheuse du site est constituée de 7 à 10 couples. Commun dans tout le département, ce rapace a un comportement charognard (poissons morts, charognes).

Le Busard cendré (Circus pygargus)*



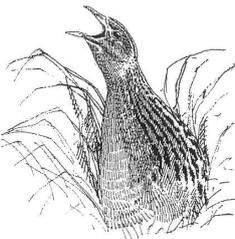
Ce grand migrateur arrive fin avril en Charente pour s'y reproduire. Il niche dans les zones de landes mais exploite aussi les zones de prairies et de cultures du site. Les effectifs de cette espèce sont en déclin au niveau national et mondial. Quelques couples nichent sur le site (entre 1 et 3 selon les années), mais la plupart des observations concerne des individus en chasse.

La Bondrée apivore (Pernis apivorus)*



Autre rapace migrateur, arrivant au mois de mai, la bondrée se nourrit principalement d'hyménoptères et d'essaims de guêpes ou d'abeilles qu'elle recherche dans les zones boisées. Souvent confondue avec la Buse variable, elle est cependant observée régulièrement au niveau des boisements de la zone d'étude. 1 à 2 couples se reproduisent sur le site.

Le Râle des genêts (Crex crex)*



Le Râle des genêts migre en automne pour hiverner en Afrique subsaharienne. Il revient dès le mois d'avril sur ses sites de reproduction qui couvrent la majeure partie de l'Europe septentrionale et centrale.

C'est une espèce aux mœurs nocturnes, difficile à observer et ayant des exigences écologiques particulières (espèce inféodée aux prairies de fauche inondables). La principale cause de régression du Râle des genêts est due en grande partie à la disparition des habitats favorables sur les sites de nidification.

L'avancement de la période de fauche des foins et des fourrages ainsi que le retournement des prairies au profit du maïs, ont également participé à sa régression.

Répartition mondiale

La répartition de la population du râle des genêts a fait l'objet de nombreuses études et publications. Le déclin marqué dans la plupart des pays (Tucker & Heath 1994) semble enrayé en Europe orientale (Green et al 1997) et en Russie (Stattersfield 2000). Par contre, en Europe de l'Ouest, la baisse des effectifs se poursuit dans un certain nombre de pays.

L'hivernage, bien que lointain et localisé, ne semble pas être la cause principale de la régression (Stowe & Green 1997). Celle-ci est due en grande partie à la disparition des habitats favorables sur les sites de nidification, et explique que le Râle des genêts a été considéré comme espèce mondialement menacée (Heredia et al 1997). Il est classé comme vulnérable tant au niveau mondial qu'europpéen en raison de la réduction très nette des individus dénombrés dans son aire de répartition. Ses populations sont tombées de 20 à 50 % au cours de ces dix dernières années dans 22 pays européens.

Contexte Ouest Européen

D'une façon générale, la chute des effectifs en Europe, surtout entre 1970 et 1990, dépasse largement les 50 %. En Europe de l'Ouest, elle est encore plus importante, puisqu'elle atteint 80 % dans la plupart des pays de l'Union Européenne. Actuellement, seule la France héberge encore une population supérieure à 1000 mâles chanteurs, ce qui correspond à environ 20 % des effectifs d'Europe de l'Ouest.

La situation en France :

En France, la population de Râles des genêts a été évaluée en 1983, puis en 1992 et 1998, par des comptages scientifiques réalisés selon une méthodologie précise et reproductible (Broyer 1985, Broyer et al. 1994, Deceuninck & Broyer 2000). Une nouvelle enquête nationale a été réalisée en 2006 (Deceuninck & Noël 2007). Les résultats globaux sont les suivants :

Résultats des comptages de mâles chanteurs (sources : Deceuninck, B. & Noël, F. 2007. Coordination et mise en œuvre du plan de restauration du Râle des genêts : enquête nationale de dénombrements des nicheurs. LPO/MEDAD. 46 p.)

Année	1983	1992	1998	2006
Total des effectifs de mâles chanteurs	2200	1200	1300	490-560

Les différentes enquêtes nationales menées depuis 1984 montrent un déclin de plus en plus important des effectifs. Les résultats de la dernière enquête nationale, coordonnée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux en 2006, montrent un déclin de près de 60% des effectifs depuis 1998. En 2006, la population française est estimée à 490-560 mâles chanteurs contre 1300 en 1998.

La disparition progressive de l'espèce est notée sur la majeure partie des sites français, et l'on assiste à une forte contraction de son aire de répartition. Seules les prairies alluviales des vallées angevines et de l'estuaire de la Loire, présentent des effectifs assez importants et stables ces dernières années, avec près de 300 mâles chanteurs (60% de la population française). Le regroupement des populations sur un nombre restreint de sites les rend vulnérables.

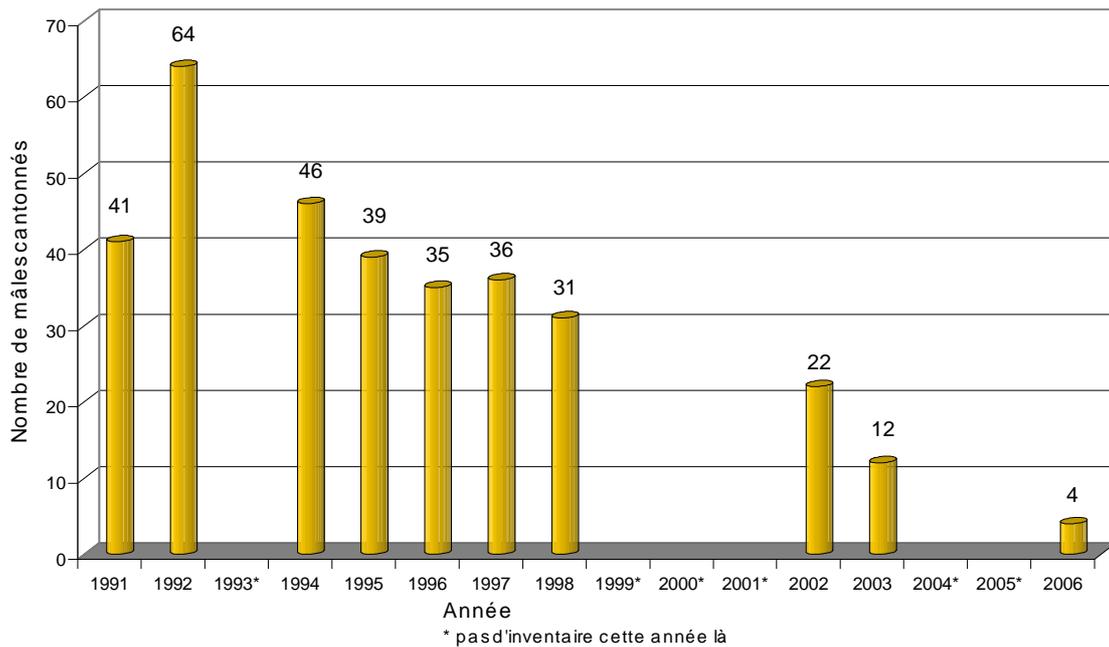
Comme l'indique « l'évaluation de l'incidence des mesures agri-environnementales sur l'avifaune prairiale dans le val de Saône -1993-2002 » (Nov.2002, J. BROYER, ONCFS – DIREN Rhône-Alpes), la mise en place de mesures de gestion favorables au Râle des genêts est primordiale pour son maintien et l'accroissement de sa population. L'arrêt de telles mesures engendre directement une régression du nombre de mâles chanteurs.

La situation en Charente :

Le déclin constaté au niveau national est encore plus important en Poitou-Charentes. En 2006, la vallée de la Charente ne comptait pas plus de 29 mâles chanteurs, essentiellement répartis en aval de Cognac.

C'est sur la partie du fleuve Charente située entre Angoulême et Mouton, que la contraction de l'aire de répartition du Râle des genêts est plus forte. Elle s'inscrit dans un déclin enregistré sur cette vallée depuis les années 90 (maximum 64 mâles chanteurs en 1992). Le déclin a été relativement progressif jusqu'en 1998. Une chute a ensuite eu lieu, pour aboutir au contact de seulement quelques individus en 2006. La distribution de cette espèce en Charente s'est contractée à l'extrême. Il était présent dans 12 secteurs de la vallée en 1998, à raison de 31 mâles chanteurs. En 2006, il n'est détecté seulement que sur 3 de ces secteurs, à raison de 4 à 5 mâles chanteurs.

Evolution des effectifs de Râles des genêts (mâles chanteurs) entre 1991 et 2006 sur le Val de Charente entre Saint-Yrieix et Mouton (source : Charente-Nature)



Les 4-5 mâles chanteurs restant dans ce site ne constituent plus qu'un effectif relictuel. Les conclusions de cette analyse sont sans appel : les conditions de nidification du Rôle des genêts continuent à se dégrader, malgré la désignation en ZPS de l'ensemble des surfaces où la présence de l'espèce est connue. La mise en œuvre des mesures de gestion favorables au rôle apparaissent insuffisantes pour lui offrir des conditions de vie qui permettent un bon succès reproducteur. Une proportion trop faible des surfaces en prairies du Val de Charente bénéficie de mesures agro-environnementales et les contrats mis en œuvre, peu ou pas contraignants pour les exploitants, n'ont finalement qu'un effet sur le maintien de l'exploitation des prairies.

Si le déclin se poursuit au rythme observé ces 22 dernières années, l'espèce disparaîtra du Val de Charente dans quelques années. Il est devenu nicheur occasionnel sur bon nombre de secteurs de ce grand site qui était considéré comme l'un des bastions au niveau national il y a une dizaine d'années. Dès lors que la densité des nicheurs deviendra trop faible pour permettre le maintien d'une population viable, cette population nicheuse subira un sort comparable à celui des rôles qui occupaient jadis la proche vallée de la Boutonne. Les prairies de fauches qui y subsistent ne sont plus occupées par l'espèce, car trop morcelées.

La survie du Rôle des genêts dépendra des mesures de gestion appliquées sur les quelques sites où il se reproduit encore. Les mesures agri-environnementales doivent se généraliser et mieux prendre en compte la biologie du Rôle des genêts, afin d'assurer le maintien d'une population nicheuse en val de Charente. Le seul maintien des prairies alluviales n'est peut-être plus suffisant, il faut mettre en place des mesures d'urgence et incitatives.

Au niveau de la vallée de la Charente, les sites favorables au cantonnement des Râles de genêts sont caractérisés par :

- Des fonds de vallée à paysage ouvert avec des ensembles supérieurs à 20-30 ha, comportant une part importante de prairies (dont une part élevée de prairies de fauche). Le mitage ou la fermeture du milieu est un facteur défavorable à l'installation du Rôle des genêts
- Des ensembles herbacés suffisamment vastes d'un seul tenant (disponibilité alimentaire, délimitation et défense de territoire, site de reproduction) L'habitat de prédilection du Rôle des genêts reste la prairie alluviale de fauche, temporairement inondée. Il peut également utiliser des prairies plus hygrophiles et des prairies pâturées (selon la fréquence et la période du pâturage).

L'Engoulevent d'Europe (Caprimulgus caprimulgus)*



Espèce migratrice aux mœurs crépusculaires, l'engoulevent est un visiteur d'été qui possède un chant caractéristique permettant de le repérer facilement. Il fréquente les boisements clairs, les clairières, les landes sèches arborées et les coupes. Sur ce site, il a été contacté autour des boisements de Luxé, Villorion, Frênaie et Goué. On note donc la présence d'un minimum de 3 mâles chanteurs sur le site en période de reproduction.

Les espèces nichant à proximité du site et l'utilisant comme zone d'alimentation

Le Circaète Jean-le-blanc (Circaetus gallicus)*



Ce rare rapace migrateur est le plus grand que l'on puisse voir en Charente. Son régime alimentaire très sélectif, puisqu'il se nourrit presque exclusivement de reptiles, l'oblige à parcourir de vastes territoires de chasse. Il a été observé en chasse à plusieurs reprises au cours de l'inventaire, notamment au niveau des boisements et des prairies de la vallée. Une vingtaine de couples niche dans notre département mais a priori aucun sur la zone d'étude.

L'Oedicnème criard (Burhinus oedicnemus)*



Plus connu des agriculteurs sous le nom de « Courlis de terre », cet oiseau hiverne en Afrique et revient sous nos contrées dès le mois d'avril pour s'y reproduire. D'origine steppique, l'Oedicnème recherche un habitat dont les caractéristiques majeures sont un milieu sec et une chaleur marquée. Les cultures du type tournesol sont devenues aujourd'hui pour lui des milieux de substitution. Avec un peu plus de 5000 couples en France et moins de 250 en Charente, l'Oedicnème est une espèce menacée. Sur le site, quelques couples (2-4) nichent en périphérie (St Groux, Vindelle).

Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)



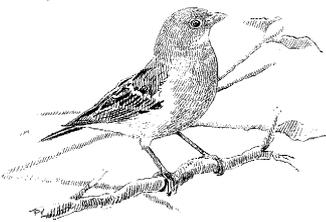
Cette espèce migratrice est inféodée au bocage où elle se nourrit principalement de gros insectes. De plus en plus rare dans la région, cet oiseau souffre de la disparition de ses milieux de prédilection (prairies naturelles fauchées entrecoupées de haies basses). Quelques couples (2-3) se reproduisaient encore sur le site ces dernières années.

Le Pipit rousseline (Anthus campestris)



C'est une espèce paléarctique qui se reproduit dans le nord-ouest de l'Afrique et la moitié occidentale de l'Eurasie tempérée. Il occupe les milieux ouverts et secs à végétation clairsemée ou rase (pelouses calcaires, dunes...). En France, c'est un estivant nettement méridional. En Charente cette espèce est peu commune et très localisée. On la retrouve notamment sur certains coteaux calcaires surplombant la vallée de la Charente (Marsac...). Elle n'est présente sur le site que de façon ponctuelle. Ses zones d'hivernage se situent au niveau des savanes arbustives du sud-saharien.

Le Bruant ortolan (Emberiza hortulana)



Le Bruant ortolan est une espèce en fort et constant déclin en Europe. Il est considéré comme étant en danger dans la région Poitou-Charentes. Il représente la seule population subsistante dans tout l'ouest de la France. La présence de ce bruant est conditionnée par la conjonction de trois facteurs : l'existence d'une végétation herbacée rase et clairsemée laissant des espaces de sol nu, la présence de postes de chant légèrement surélevés et cet oiseau recherche des endroits chauds et secs. C'est une espèce qui ne se reproduit pas à priori sur le site de la vallée de la Charente.

Chronologie de la reproduction des espèces communautaires nichant dans la vallée de la Charente en amont d'Angoulême (Source : Charente-Nature)

Espèces	Avril			Mai			Juin			Juillet			Août		
Bihoreau gris*															
Blongios nain															
Milan noir*															
Busard cendré*															
Busard Saint-Martin*															
Bondrée apivore*															
Râle des genêts*															
Oedicnème criard*															
Engoulevent d'Europe*															
Martin pêcheur*															
Pie-grièche écorcheur															

 Période de ponte et d'élevage des jeunes

Chronologie de la reproduction pour la majorité des espèces nicheuses dans la vallée de la Charente

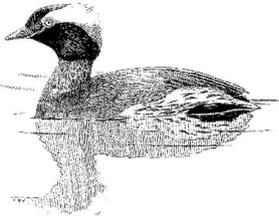
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

On peut distinguer les oiseaux nichant sur le site, ceux nichant hors du site mais ce dernier leur servant de zone d'alimentation et ceux qui font une halte migratoire.

Les espèces faisant une halte migratoire sur le site

A noter que pour l'ensemble des limicoles, 1 à 30 individus sont observés lors des haltes migratoires, les effectifs variant en fonction de l'espèce et de l'année.

Le Grèbe esclavon (Podiceps auritus)



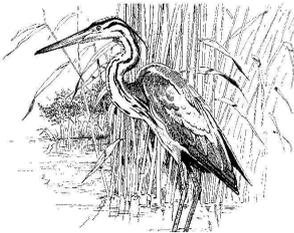
C'est une espèce migratrice qui hiverne sur les côtes de l'Atlantique. Elle est occasionnellement observée à l'intérieur des terres lors d'hivers rigoureux. Sur le site, 1 individu a séjourné quelques temps sur la Charente et le plan d'eau de Saint-Yrieix en 1987 et un autre en 1991.

La Grande aigrette (Egretta alba)



Cet oiseau de grande taille, de la famille des hérons, est un migrateur partiel. Les populations sont en expansion actuellement en France (Brenne, Brière...). Depuis quelques années, plusieurs individus (<10) sont observés annuellement en Charente. Sur le Val de Charente, il reste néanmoins une espèce occasionnelle.

Le Héron pourpré (Ardea purpurea)



C'est un héron migrateur dont l'effectif nicheur en France et en Europe est en déclin depuis plus de 30 ans. Au cours des 10 dernières années, 1 à 3 individus de cet oiseau discret ont été observés irrégulièrement sur le site, essentiellement lors des migrations de printemps. Aucun cas de reproduction de l'espèce n'a été constaté sur le Val de Charente.

La Cigogne blanche (Ciconia ciconia)*



Entre 1 et 10 individus de Cigogne blanche sont régulièrement observés sur le Val de Charente, essentiellement au printemps lors du passage migratoire et en fin d'été lors de la dispersion des jeunes provenant de la façade atlantique.

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*)



Beaucoup plus rare que la précédente, quelques individus sont observés occasionnellement en fin d'été lors de la migration post-nuptiale.

Le Milan royal (*Milvus milvus*)*



Ce rapace est un migrateur strict en Charente, où il est observé de façon régulière sur le Val de Charente chaque année lors des deux passages migratoires (entre 1 et 10 individus).

Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

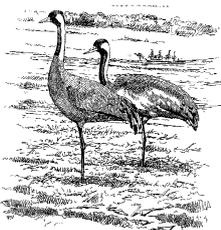


Le plus grand des busards recherche surtout des zones humides. Il fréquente essentiellement les marais littoraux et également des zones marécageuses à l'intérieur des terres. Sur le site, cet oiseau farouche est vu occasionnellement en chasse, à la recherche de charognes qu'il affectionne.

Le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)*

C'est un grand rapace migrateur qui niche en Ecosse, Scandinavie et aussi en France pour quelques couples (< 50). Il hiverne au sud du Sahara. C'est lors des passages migratoires que ce rapace est observé régulièrement dans notre département, essentiellement sur le Val de Charente qu'il emprunte comme axe de migration. Un à trois individus sont observés chaque printemps. Le régime alimentaire de cet oiseau est très particulier puisqu'il est constitué à 90% de poissons qu'il pêche dans les rivières ou plans d'eau.

La Grue cendrée (*Grus grus*)*



La Grue cendrée niche dans les pays nordiques et elle hiverne essentiellement en Espagne. Lors des migrations, elle emprunte un couloir migratoire très étroit (moins de 100 Km). Le département de la Charente est situé en plein dans cet axe. Chaque année, des milliers de grues survolent les méandres du fleuve Charente. Les haltes migratoires sont plus occasionnelles (3 individus sont restés quelques jours ce printemps à Genac (La Fagnouse).

L'Avocette élégante (Recurvirostra avocetta)*



L'avocette présente en France une distribution localisée en période de reproduction (littoral) avec un effectif en progression. En Charente, c'est uniquement lors du passage migratoire que quelques individus sont observés de façon irrégulière.

L'Echasse blanche (Himantopus himantopus)

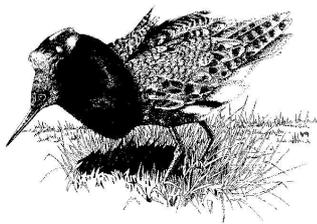
C'est une espèce qui fréquente principalement les marais saumâtres ou doux peu profonds dotés de vasières. Elle est observée sur le site de façon irrégulière lors des migrations sur des zones inondables.

Le Pluvier doré (Pluvialis apricaria)



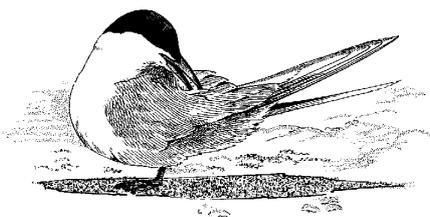
Le Pluvier doré niche dans les toundras arctiques et les prairies du nord de l'Europe. Il hiverne au sud de l'Europe où on le retrouve souvent associé au Vanneau huppé dans les zones de plaines. Sur le site, l'hivernage de cette espèce est fortement conditionné par les conditions climatiques. Il est essentiellement observé sur les zones labourées du site.

Le Combattant varié (Philomachus pugnax)



C'est une espèce paléarctique nichant principalement en Europe du nord. Nicheur très marginal en France, le Combattant varié est surtout observé en période de migration dans les zones humides où il opère des haltes migratoires. Sur la Val de Charente, cette espèce est observée régulièrement au printemps au niveau des zones inondables (prairie de Gagne-Vin, et Frênaie notamment).

La Sterne pierregarin (Sterna hirundo)



Cette sterne hiverne le long des côtes occidentales de l'Afrique et revient dès le mois d'avril sur ses sites de reproduction. En France, elle s'installe en colonies sur les rivages de l'Atlantique, de la Méditerranée et le long des grandes vallées fluviales. La Sterne pierregarin ne se reproduit pas sur le Val de Charente, elle y est seulement observée pratiquement chaque année lors des passages migratoires.

La Guifette noire (Chlidonias niger)



Espèce considérée comme étant en déclin au niveau européen, elle hiverne dans le Golfe de Guinée et revient sur ses sites de nidification (Europe) courant avril. En France, les colonies de nidification sont cantonnées sur les grands marais de la façade atlantique. Elles concernent moins de 250 couples. L'espèce est en régression en raison de la disparition des zones humides ou de leur gestion inadaptée à ses exigences écologiques. La Guifette noire est observée uniquement lors des migrations sur le Val de Charente.

La Guifette moustac (Chlidonias hybridus)*

Cette guifette est une espèce de l'Ancien monde à distribution clairsemée. Elle est liée aux eaux douces peu profondes et riches en végétation immergée. En France, elle occupe les régions d'étangs (Brenne, Brière...). La population des effectifs nicheurs est fluctuante, dépendant des conditions climatiques sévissant sur les zones de reproduction. Les quartiers d'hiver des Guifettes moustacs de l'Europe occidentale sont situés dans les zones tropicales de l'Afrique de l'Ouest. Chaque année, quelques individus sont observés en migration sur le site.

Le Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica)

Nicheur et migrateur peu commun en France, cet oiseau fréquente les zones humides avec buissons bas et vasières. Il se reproduit sur les bordures des prairies humides côtières, les roselières et les bords de canaux. La zone d'hivernage de l'espèce correspond à l'Afrique du nord et surtout aux grands bassins fluviaux d'Afrique tropicale de l'Ouest. Sur ce site Natura 2000, cette espèce est occasionnelle. Elle a été seulement observée lors du passage migratoire prénuptial.

Le Hibou des marais (Asio flammeus)



Originnaire d'Europe du nord, ce rapace nocturne est un nicheur irrégulier en France, ainsi qu'en Poitou-Charentes. Il affectionne les milieux ouverts (marais, prairies humides, plaines cultivées..). Il est observé occasionnellement sur la vallée de la Charente, notamment les années de pullulation de campagnols.

Aigle botté (Hieraetus pennatus)*

Migrateur transsaharien l'Aigle botté est un rapace très discret, inféodé aux boisements ouverts. Ce rapace ne niche pas a priori en Charente. C'est une espèce observée occasionnellement en période de migration.

Butor étoilé (Botaurus stellaris)



C'est une espèce inféodée aux zones de marais, avec d'importantes roselières. Le butor a connu un fort déclin en Europe depuis 1955, et les effectifs français ont chuté de plus de 40%. C'était autrefois une espèce nicheuse en Charente, aujourd'hui c'est une espèce rare pour notre département, observée uniquement en migration.

Faucon pèlerin (Falco peregrinus)



C'est un rapace inféodé aux sites rupestres pour sa reproduction. Quelques couples ont nichés en Charente jusque dans les années 1970. Mais aujourd'hui la majeure partie des observations réalisées en Charente correspond à un phénomène de dispersion des jeunes oiseaux du centre ouest de la France, ou d'oiseaux non reproducteurs (immatures).

Le Chevalier sylvain (Tringa glareola)

Cette espèce est uniquement observée de façon plus ou moins régulière lors des passages migratoires au niveau des zones inondables qu'il fréquente pour se nourrir.

2. Synthèse des oiseaux inventoriés sur le site Natura 2000

Sur le Val de Charente, on notera tout particulièrement :

- 176 espèces observées sur l'ensemble de la zone d'étude au cours de ces 15 dernières années, dont 122 revues au cours du dernier inventaire de 2002 ;
- 37 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, dont 10 se reproduisent sur la zone d'étude ;
- 22 espèces communautaires observées lors des haltes migratoires ;
- 93 espèces nicheuses, dont certaines sont relativement rares en Charente (Torcol fourmilier, Moineau friquet ...) ;
- plus de 80 espèces hivernantes régulières, dont quelques espèces peu communes comme le Tarin des aulnes et le Pluvier doré ;
- Près de 80 espèces migratrices régulières (Circaète Jean le blanc, Milan noir, Engoulevent d'Europe, Lorient d'Europe, Cigogne blanche, Grue cendrée...) ;
- une vingtaine d'espèces occasionnelles : Gorgebleue, Faucon pèlerin, Bécasseau cocorli, Mouette pygmée, Guêpier d'Europe, Aigle botté, Bec-croisé des sapins...

Au vu de toutes les informations recueillies depuis plus de dix ans sur la vallée de la Charente, il ressort certaines zones de fortes concentrations d'oiseaux. Elles sont caractérisées par des sites inondables, riches en parcelles prairiales avec quelques boisements alluviaux permettant toute la quiétude nécessaire au repos, à l'alimentation ou à la reproduction d'un grand nombre d'espèces.

Ces zones communautaires sont au nombre de 6 :

1. zone de la Petite Prairie à Gagne-Vin
2. zone de Guissale à Montignac
3. zone des îles de Basse à Bignac
4. zone de La Sangle à Ambérac
5. zone de Luxé à Châteaurenaud
6. zone de Lichères

Zone n°1 : de la Petite Prairie à Gagne-Vin

Cette zone correspond aux limites de la ZNIEFF 512 « Gagne vin » décrite pour son intérêt pour les oiseaux. La petite Prairie est une zone prairiale, régulièrement inondée en hiver et au printemps, qui héberge chaque année plusieurs couples de Râle des genêts. Elle constitue donc l'un des sites majeurs de la vallée pour la reproduction de cette espèce. Le site de Gagne-vin est également une zone inondable ayant subi de profondes modifications ces dernières années (remise en cultures des prairies). Le Râle des genêts a aujourd'hui disparu de ce secteur. Ce site est désormais essentiellement constitué de terres cultivées (labours et terres nues au début du printemps) hébergeant de nombreuses espèces remarquables (chevaliers, bécasseaux, courlis...) lors du transit migratoire pré-nuptial. On retrouve également le Martin pêcheur, le Bondrée apivore et le Milan noir.

Zone n°2 : de Guissale à Montignac

Cette zone correspond à la ZNIEFF 517 « Vallée de la Charente à Vars ». Elle est constituée d'un ensemble de bras de la moyenne vallée de la Charente avec des parcelles prairiales et cultivées. Régulièrement inondée, elle accueille au printemps de nombreuses espèces migratrices dont quelques Râles des genêts. Ce secteur comprend également de nombreux boisements alluviaux présentant un grand intérêt lors de la migration d'automne pour certains passereaux (Gobemouches...). Ces boisements constituent également des sites de nidification pour différentes espèces (Héron cendré, Râle d'eau...).

Zone n°3 : des îles de Basse à Bignac

Cette zone correspond à la présence de la ZNIEFF 787 « Vallée de la Charente de Bignac à Basse », caractérisée par sa forte inondabilité et la présence d'îles boisées, de parcelles prairiales et de cultures intensives. Les prairies du secteur hébergent encore une petite population de Râles des genêts. C'est un site remarquable pour l'avifaune migratrice, de nombreuses espèces patrimoniales y stationnent au printemps. La ripisylve joue ici un rôle important pour la nidification de plusieurs espèces d'ardéidés (hérons), dont le Bihoreau gris, et accueille en automne de nombreux passereaux lors de la migration post-nuptiale. Elle héberge également une population de Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), coléoptère menacé au niveau européen, figurant comme espèce prioritaire au titre de la Directive Habitat.

Zone n°4 : de La Sangle à Ambérac

Cette zone comprend entre autre la ZNIEFF 71 « Vallée de la Charente entre la RD 69 et Gourcet ». Elle est caractérisée sur sa partie aval par la présence de prairies et de terres cultivées inondables au printemps, de ripisylves, de peupleraies avec une strate de frênaie et des anciennes sablières. Ce site constitue encore aujourd'hui un site majeur pour la reproduction du Râle des genêts. D'autre part, plusieurs sablières inondées bordées d'une dense végétation arbustive abritent une colonie de reproduction de Hérons cendrés et accueillent d'importantes populations d'anatidés hivernants et migrateurs. On notera également la présence irrégulière du Bihoreau gris, du Butor étoilé et du Blongios nain.

La partie amont de cette zone correspond à un ensemble de prairies et de parcelles cultivées inondables, hébergeant de nombreuses espèces d'oiseaux lors du transit migratoire prénuptial. On retrouve également sur ce secteur une des plus importantes populations de Râles des genêts de la vallée.

Avec 8 mâles cantonnés en 2002, l'ensemble de cette zone constitue aujourd'hui l'un des derniers bastions de l'espèce pour le Val de Charente.

Zone n°5 : de Luxé à Châteaurenaud

Cette zone comprend entre autres la ZNIEFF 563 « Prairie de Villorion ». La prairie de Luxé est une zone régulièrement et tardivement inondée offrant encore de nombreuses parcelles prairiales. Ce site constitue un haut lieu de halte pour de nombreuses espèces lors du transit migratoire prénuptial. Il constitue également un site important pour la reproduction du Râle des genêts. Le secteur de Villorion présente un double intérêt patrimonial :

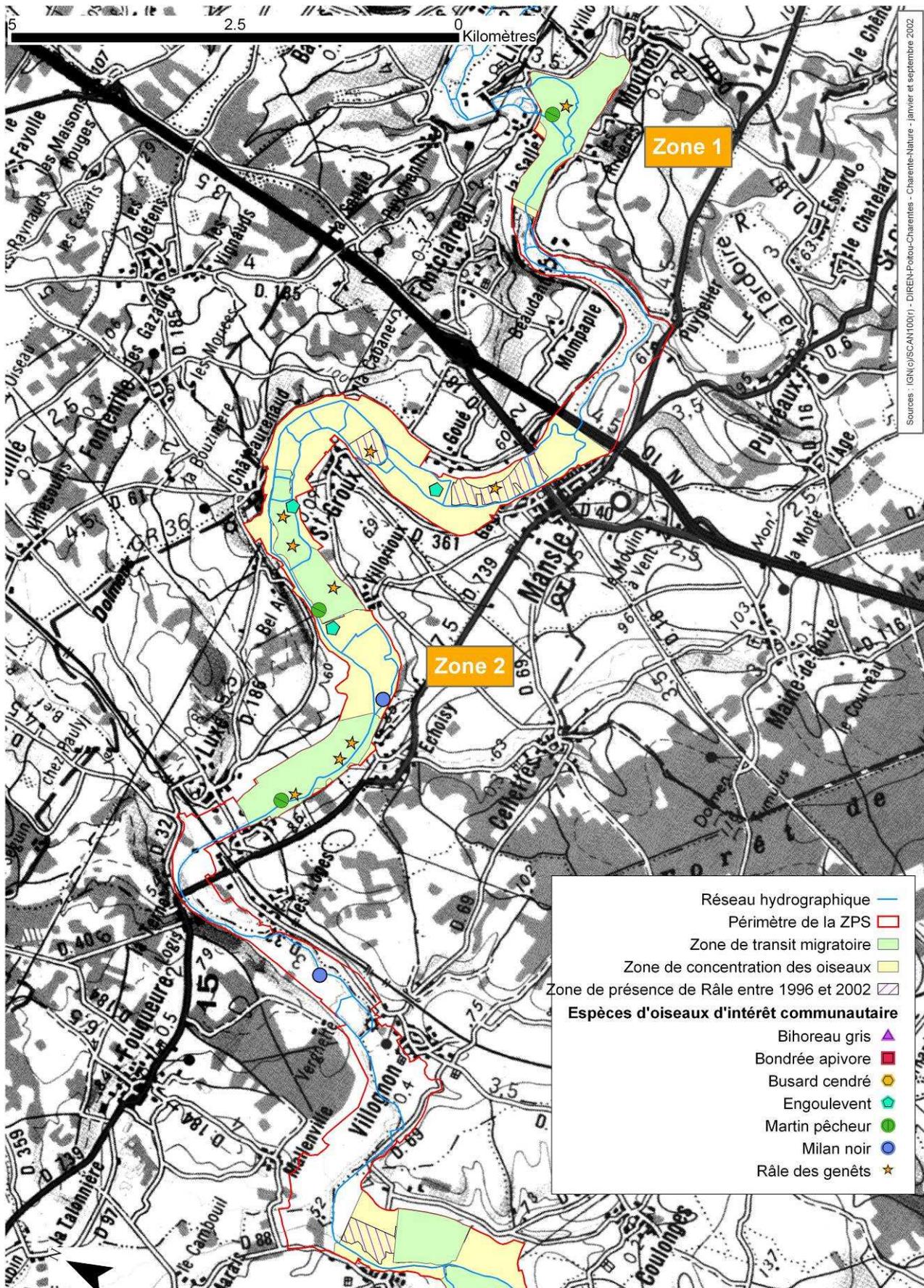
- un terrain de chasse pour les populations de Chauves-souris du secteur (prairies, rivières, ripisylves)
- des prairies de fauche qui abritent encore une population reproductrice de Râles des genêts.

Zone n°6 : Lichères

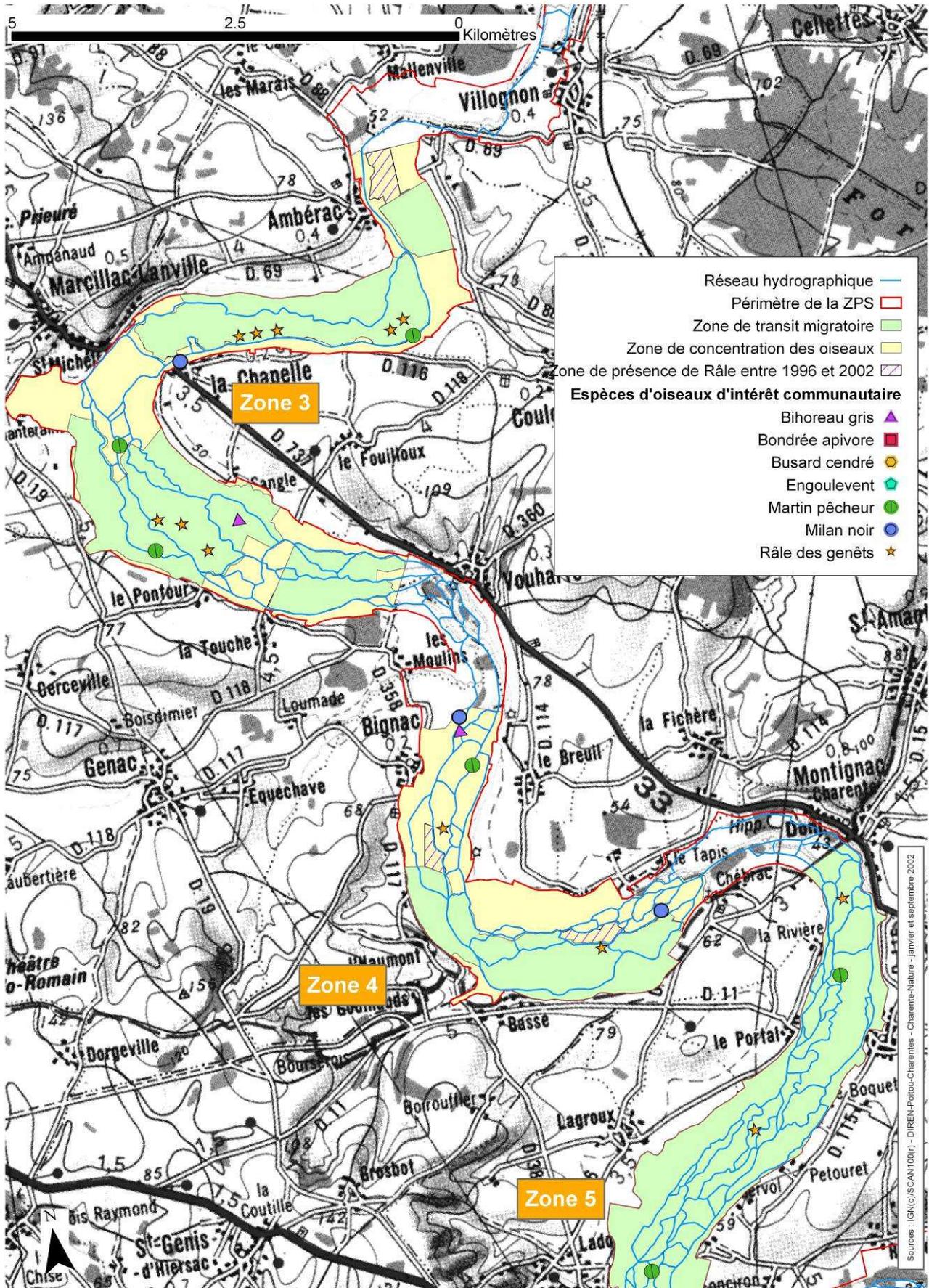
Elle comprend une partie de la ZNIEFF 560 « Vallée de la Charente de Bayers à Mouton ». Ce secteur est caractérisé par la présence d'une zone inondable dégagée, constituée de parcelles cultivées et de prairies. C'est un site de halte migratoire pour de nombreux oiseaux lors du transit printanier. La présence de milieux prairiaux permet encore la reproduction du Râle des genêts sur ce secteur.

Cartes sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 de la vallée de la Charente en amont d'Angoulême en 2002 (3 cartes)

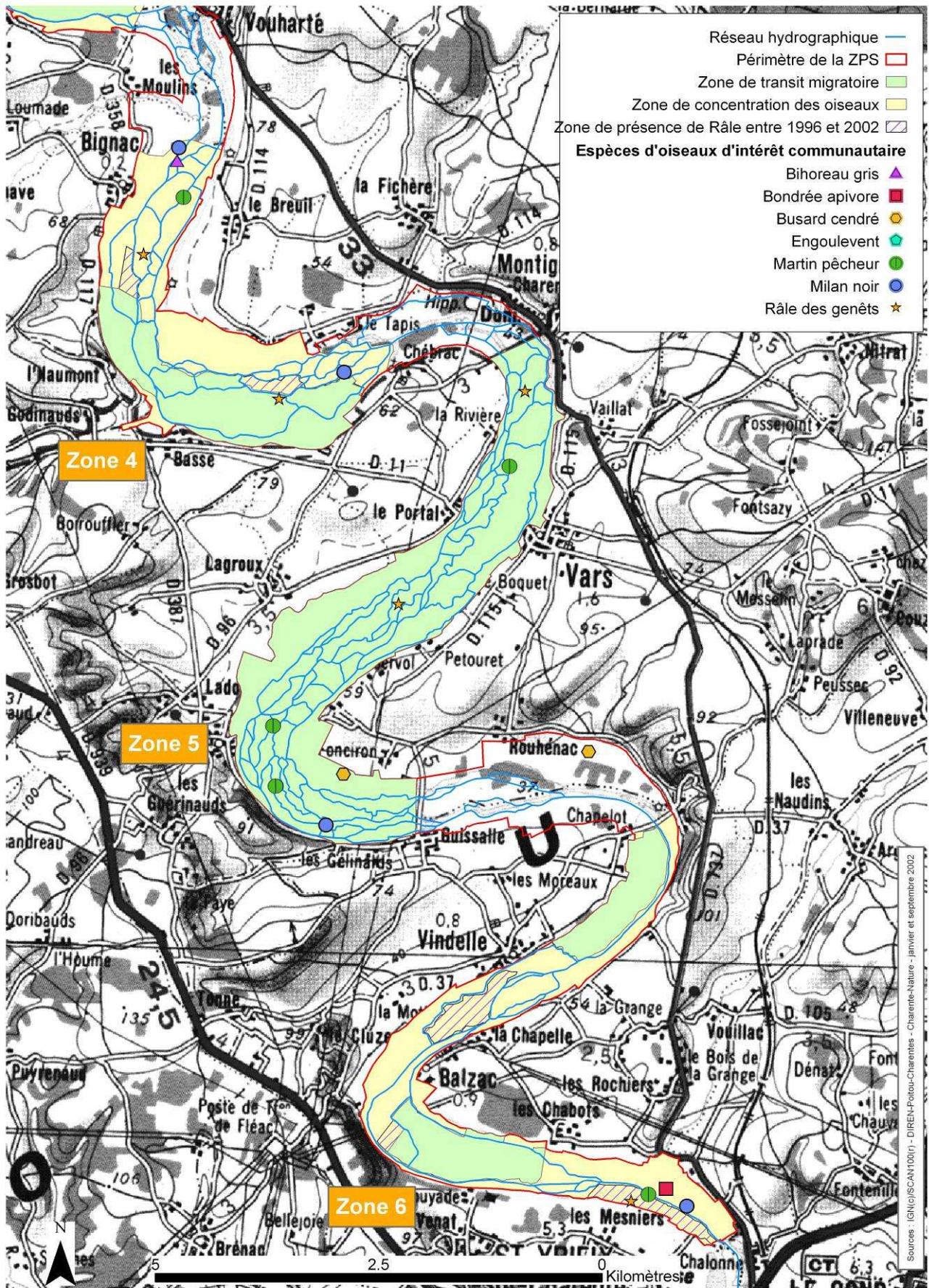
Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en 2002 : zone 1



Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en 2002 : zone 2



Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en 2002 : zone 3



3. Récapitulatif détaillé des oiseaux inventoriés sur le site Natura 2000 en 2002

Le statut français et européen des espèces suivantes est issu de l'ouvrage « *Oiseaux menacés et à surveiller en France* » édité en 1999 de Gérard Rocamora et Dosithee Yeatman-Berthelot.

Tableau des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (37 espèces)

* = Espèces revues au cours de ce dernier inventaire (2002)

Légende :

N = Nicheur sur le site (O=oui ; ?=à confirmer)

PN = Protection nationale (X=Arrêtés ministériels)

DO = Directive Européenne 79/409 "Oiseaux" (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du patrimoine Naturel)

S = à surveiller ; I = indéterminé ; V = vulnérable ;

R = rare ; Déc = en déclin ; E = en danger ; D = Disparue

Nom français	Nom latin	N	PN	DO	LRN	LRR	Code Natura 2000
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>		X	I			
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>		X	I	V	D	
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	?	X	I	E	E	A022
Bihoreau gris *	<i>Nycticorax nycticorax</i>	O	X	I		E	A023
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>		X	I			
Aigrette garzette *	<i>Egretta garzetta</i>		X	I		S	A026
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>		X	I		E	
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>		X	I	V	V	
Cigogne blanche *	<i>Ciconia ciconia</i>		X	I	V	V	
Balbusard fluviatile *	<i>Pandion haliaetus</i>		X	I	V		
Circaète Jean le blanc *	<i>Circaetus gallicus</i>		X	I		V	A080
Aigle botté *	<i>Hieraaetus pennatus</i>		X	I	R		
Milan noir *	<i>Milvus migrans</i>	O	X	I		S	A073
Milan royal *	<i>Milvus milvus</i>		X	I			
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>		X	I		R	A081
Busard cendré *	<i>Circus pygargus</i>	O	X			Déc	A084
Busard Saint-Martin *	<i>Circus cyaneus</i>	O	X	I		S	A082
Bondrée apivore *	<i>Pernis apivorus</i>	O	X	I		R	A072
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		X	I	R		
Râle des genêts *	<i>Crex crex</i>	O	X	I	V	E	A122
Grue cendrée *	<i>Grus grus</i>		X	I	V		
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avocetta</i>		X	I		R	
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>		X	I		R	
Oedicnème criard *	<i>Burhinus oedicnemus</i>	O	X	I		S	A133
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>			I			
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			I			
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>			I			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		X	I		R	
Guifette moustac *	<i>Chlidonias hybridus</i>		X	I			
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>		X	I	E	V	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>		X	I	E	E	
Engoulevent d'Europe *	<i>Caprimulgus europaeus</i>	O	X	I		S	A224

Martin pêcheur *	<i>Alcedo atthis</i>	O	X	I		S	A229
Gorgebleue	<i>Luscinia svecica</i>		X	I		S	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		X	I		S	A338
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>		X	I		R	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>		X	I		E	

Tableau des autres espèces observées sur le site Natura 2000 (139 espèces)

* = Espèces revues au cours du dernier inventaire (2002)

Légende :

N = Nicheur sur le site (O=oui ; ?=à confirmer)

PN = Protection nationale (X=Arrêtés ministériels)

DO = Directive Européenne 79/409 "Oiseaux" (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du patrimoine Naturel)

S = à surveiller ; I = indéterminé ; V = vulnérable ;

R = rare ; Déc = en déclin ; E = en danger ; D = Disparue

Nom français	Nom latin	N	PN	DO	LRN	LRR
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>		X			
Grèbe castagneux *	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	O	X			S
Grèbe huppé *	<i>Podiceps cristatus</i>		X			
Grand cormoran *	<i>Phalacrocorax carbo</i>					
Héron cendré *	<i>Ardea cinerea</i>	O	X			
Cygne tuberculé *	<i>Cygnus olor</i>	O	X			
Oie cendrée *	<i>Anser Anser</i>					V
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>		X			
Canard colvert *	<i>Anas platyrhynchos</i>	O				
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>					R
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>				E	
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>					
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>					E
Guêpier d'Europe *	<i>Merops apiaster</i>		X			V
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>				R	
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>				E	E
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>					V
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>				R	
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>					
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>		X		V	
Buse variable *	<i>Buteo buteo</i>	O	X			
Épervier d'Europe *	<i>Accipiter nisus</i>	O	X			
Autour des palombes *	<i>Accipiter gentilis</i>		X			R
Faucon crécerelle *	<i>Falco tinnunculus</i>	O	X			S
Faucon hobereau *	<i>Falco subbuteo</i>	O	X			R
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>		X			
Perdrix rouge *	<i>Alectoris rufa</i>	O				I
Caille des blés *	<i>Coturnix coturnix</i>	O				S

Faisan de colchide *	<i>Phasianus colchicus</i>	O				
Râle d'eau *	<i>Rallus aquaticus</i>	O				
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>	O				
Foulque macroule *	<i>Fulica atra</i>					
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>				V	
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>					R
Vanneau huppé *	<i>Vanellus vanellus</i>					S
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>					
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>					
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	X				
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	X				
Chevalier culblanc *	<i>Tringa ochropus</i>					
Chevalier guignette *	<i>Actitis hypoleucos</i>	X			R	Déc
Chavalier gambette *	<i>Tringa totanus</i>				V	R
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>					
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>					
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>				V	
Courlis cendré *	<i>Numenius arquata</i>					E
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>					V
Bécassine des marais *	<i>Gallinago gallinago</i>				E	
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>					
Mouette rieuse *	<i>Larus ridibundus</i>					V
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>					
Mouette pygmée *	<i>Larus minutus</i>	X				
Pigeon ramier *	<i>Columba palumbus</i>	O				
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	X				V
Pigeon biset *	<i>Columba livia</i>	O				
Tourterelle turque *	<i>Streptopelia decaocto</i>	O				
Tourterelle des bois *	<i>Streptopelia turtur</i>	O				Déc
Coucou gris *	<i>Cuculus canorus</i>	O	X			
Chouette hulotte *	<i>Strix aluco</i>	O	X			
Hibou moyen duc *	<i>Asio otus</i>	O	X			
Effraie des clochers *	<i>Tito alba</i>	O	X			S
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	O	X			
Petit-duc scop	<i>Otus scops</i>	O	X			V
Martinet noir *	<i>Apus apus</i>	O	X			
Huppe fasciée *	<i>Upupa epops</i>	O	X			Déc
Pic vert *	<i>Picus viridis</i>	O	X			S
Pic épeiche *	<i>Dendrocopos major</i>	O	X			
Pic épeichette *	<i>Dendrocopos minor</i>	O	X			
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	O	X			
Alouette des champs *	<i>Alauda arvensis</i>	O				Déc
Cochevis huppé *	<i>Galerida cristata</i>	O	X			S
Hirondelle de rivage *	<i>Riparia riparia</i>		X			S
Hirondelle rustique *	<i>Hirundo rustica</i>	O	X			S
Hirondelle de fenêtre *	<i>Delichon urbica</i>	O	X			
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>		X			
Pipit farlouse *	<i>Anthus pratensis</i>		X			V
Pipit des arbres *	<i>Anthus trivialis</i>	O	X			

Bergeronnette grise *	<i>Motacilla alba</i>	O	X			
Bergeronnette printanière *	<i>Motacilla flava</i>		X			
Bergeronnette des ruisseaux*	<i>Motacilla cinerea</i>	O	X			
Troglodyte *	<i>Troglodytes troglodytes</i>	O	X			
Accenteur mouchet *	<i>Prunella modularis</i>	O	X			
Rougegorge *	<i>Eritacus rubecula</i>	O	X			
Rossignol philomèle *	<i>Luscinia megarhynchos</i>	O	X			
Rougequeue à front blanc *	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	O	X			Déc
Rougequeue noir *	<i>Phoenicurus ochruros</i>	O	X			
Traquet motteux *	<i>Oenanthe oenanthe</i>		X			R
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>					V
Tarier pâtre *	<i>Saxicola torquata</i>	O	X			S
Grive musicienne *	<i>Turdus philomelos</i>	O				
Grive mauvis *	<i>Turdus iliacus</i>					
Grive draine *	<i>Turdus viscivorus</i>	O				
Grive litorne *	<i>Turdus pilaris</i>					
Merle noir *	<i>Turdus merula</i>	O				
Fauvette des jardins *	<i>Sylvia borin</i>	O	X			
Fauvette à tête noire *	<i>Sylvia atricapilla</i>	O	X			
Fauvette grisette *	<i>Sylvia communis</i>	O	X			
Cicisticole des joncs *	<i>Cisticola juncidis</i>	O	X			
Locustelle tâchetée *	<i>Locustella naevia</i>	O	X			I
Bouscarle de cetti *	<i>Cettia cetti</i>	O	X			
Rousserolle effarvatte *	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	O	X			
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	O	X			
Hypolaïs polyglotte *	<i>Hippolais polyglotta</i>	O	X			
Pouillot fitis *	<i>Phylloscopus trochilus</i>		X			V
Pouillot de bonelli *	<i>Phylloscopus bonelli</i>	O	X			
Pouillot véloce *	<i>Phylloscopus collybita</i>	O	X			
Roitelet huppé *	<i>Regulus regulus</i>	O	X			
Roitelet triple bandeau *	<i>Regulus ignicapillus</i>	O	X			
Gobemouche gris *	<i>Muscicapa striata</i>	O	X			S
Gobemouche noir *	<i>Ficedula hypoleuca</i>		X			E
Mésange charbonnière *	<i>Parus major</i>	O	X			
Mésange bleue *	<i>Parus caeruleus</i>	O	X			
Mésange nonette *	<i>Parus palustris</i>	O	X			
Mésange à longue queue *	<i>Aegithalos caudatus</i>	O	X			
Sittelle torchepot *	<i>Sitta europaea</i>	O	X			
Grimpereau des jardins *	<i>Certhia brachydactyla</i>	O	X			
Pie bavarde *	<i>Pica pica</i>	O				
Geai des chênes *	<i>Garulus glandarius</i>	O				
Choucas des tours *	<i>Corvus monedula</i>	O				
Corbeau freux *	<i>Corvus frugilegus</i>	O				
Corneille noire *	<i>Corvus corone</i>	O				
Etourneau sansonnet *	<i>Sturnus vulgaris</i>	O				
Loriot d'Europe *	<i>Oriolus oriolus</i>	O	X			
Moineau domestique *	<i>Passer domesticus</i>	O				
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	O	X			Déc
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	O	X			E

Pinson des arbres *	<i>Fringilla coelebs</i>	O	X			
Pinson du nord *	<i>Fringilla montifringilla</i>		X			
Linotte mélodieuse *	<i>Carduelis cannabina</i>	O	X			
Chardonneret élégant *	<i>Carduelis carduelis</i>	O	X			
Verdier d'Europe *	<i>Carduelis chloris</i>	O	X			
Tarin des aulnes *	<i>Carduelis spinus</i>		X		R	
Serin cini *	<i>Serinus serinus</i>	O	X			
Bouvreuil pivoine *	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	O	X			
Bec-croisé des sapins *	<i>Loxia curvirostra</i>		X			
Bruant des roseaux *	<i>Emberiza schoeniclus</i>	O	X			
Bruant jaune *	<i>Emberiza citrinella</i>	O	X			
Bruant zizi *	<i>Emberiza circlus</i>	O	X			
Bruant proyer *	<i>Miliaria calandra</i>	O	X			

4. Synthèses des inventaires d'espèces des Annexes II et IV de la Directive Habitat

C'est la directive « Oiseaux » qui s'applique sur le site. Cependant, il est important de noter que le site présente une richesse d'espèces d'intérêt communautaire que l'on retrouve dans les annexes II et IV de la directive « Habitats ».

Les mammifères

33 espèces de mammifères ont été recensées sur la zone d'étude au cours des dernières années. Les données concernant les micromammifères proviennent de pelotes de rejection de rapaces nocturnes trouvées sur la zone d'étude.

On notera tout particulièrement :

- 11 espèces de chauves-souris, toutes d'intérêt communautaire (Annexes II ou IV), ce qui représente plus de 58 % des espèces présentes en Poitou-Charentes,
- la présence du Campagnol amphibie et de la Musaraigne aquatique, espèces en régression à l'heure actuelle dans la région.

Les reptiles et les amphibiens

6 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens ont été observées sur la zone d'étude. Parmi ces espèces, on notera que 8 espèces sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats » :

- Lézard vert (*Lacerta bilineata*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*), Triton marbré (*Triturus marmoratus*), Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), Rainette arboricole (*Hyla arborea*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*).

Les insectes

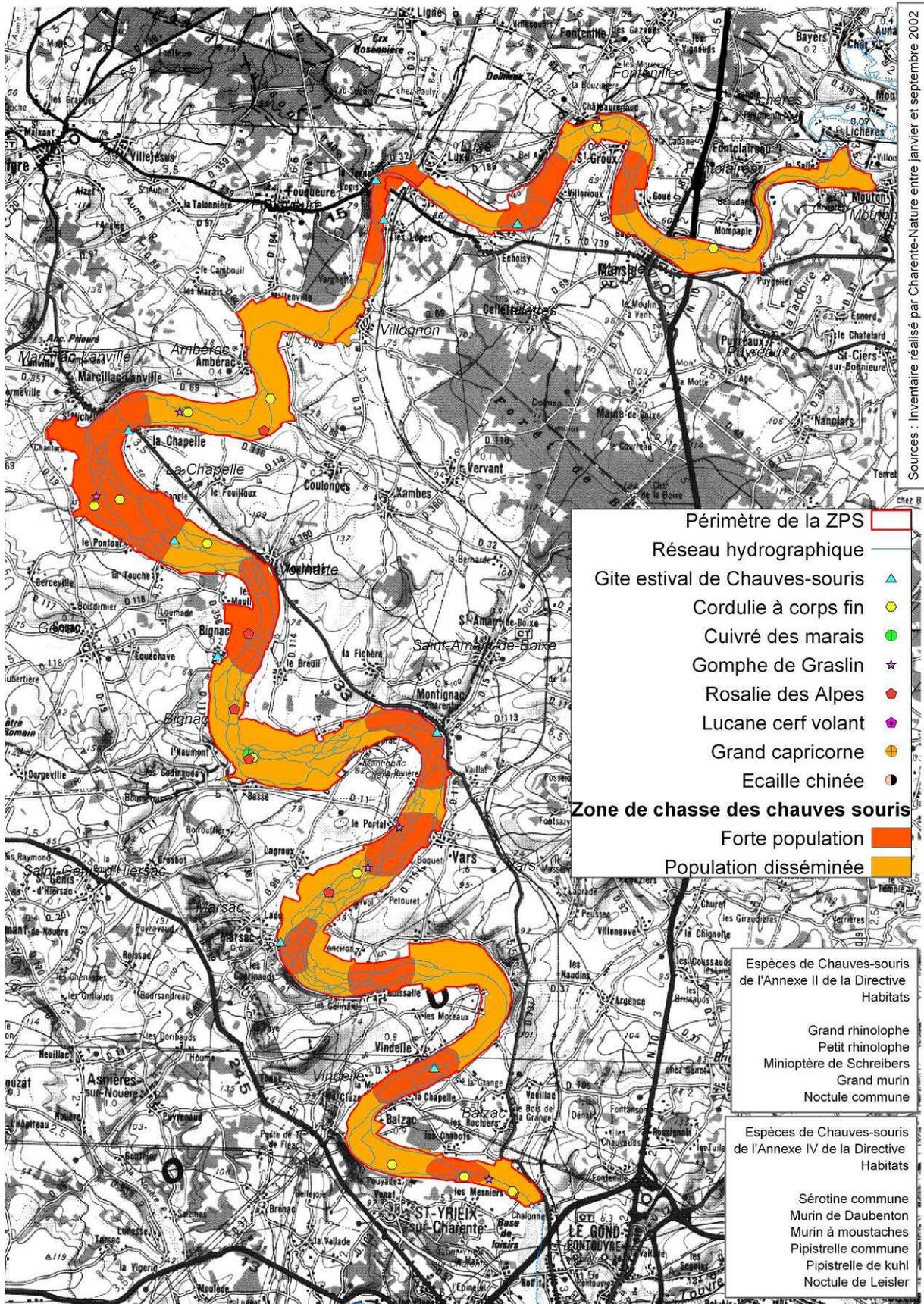
Loin d'être exhaustif, cet inventaire des insectes démontre néanmoins la présence d'une grande diversité spécifique sur l'ensemble de la vallée de la Charente.

On notera tout particulièrement :

- la présence de 36 espèces de libellules, soit 62 % des espèces présentes en Charente et 55 % du Poitou-Charentes,

- Deux de ces libellules inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats se reproduisent sur le site : le Gomphe de Graslin italique (*Gomphus graslinii*), et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
- la présence de 5 autres espèces d'insectes figurant à l'Annexe II de la Directive Habitats : l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*). Il y a des chances que ces espèces se reproduisent sur le site, dont notamment les espèces saproxylophages... surtout que les 2 odonates s'y reproduisent

Directive Habitats : localisation des espèces des annexes II et IV (sources : 2002 Charente-Nature)



Les Poissons

Les informations concernant la faune piscicole de ce secteur proviennent en partie de la Fédération départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques. Les informations concernant les poissons migrateurs sont communiquées par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Fleuve Charente et de ses affluents qui a la maîtrise d'ouvrage d'une étude actuellement en cours sur « les potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs ».

Le plan de gestion des poissons migrateurs de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente, arrêté le 22/12/95, estime nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour améliorer les connaissances relatives aux poissons migrateurs des bassins de la Charente et de la Seudre.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne-Charente, approuvé le 06 août 1996, réaffirme dans le cadre des mesures de gestion et de protection des milieux aquatiques et littoraux, la nécessité de réaliser une étude de potentialité sur les bassins de la Charente et Seudre.

C'est dans ce contexte réglementaire que la réalisation de cette étude a été proposée avec pour objectif final de mettre à la disposition du comité de gestion des poissons migrateurs (CO.GE.PO.MI), les outils de base nécessaires à la définition, à la programmation et à la mise en œuvre de mesures visant à restaurer, voire réimplanter et à développer les espèces amphihalines dans le cadre d'un plan de gestion des poissons migrateurs sur les bassins de la Charente et de la Seudre.

Cette étude a été menée de novembre 2000 à octobre 2003 de manière à couvrir 3 cycles biologiques annuels.

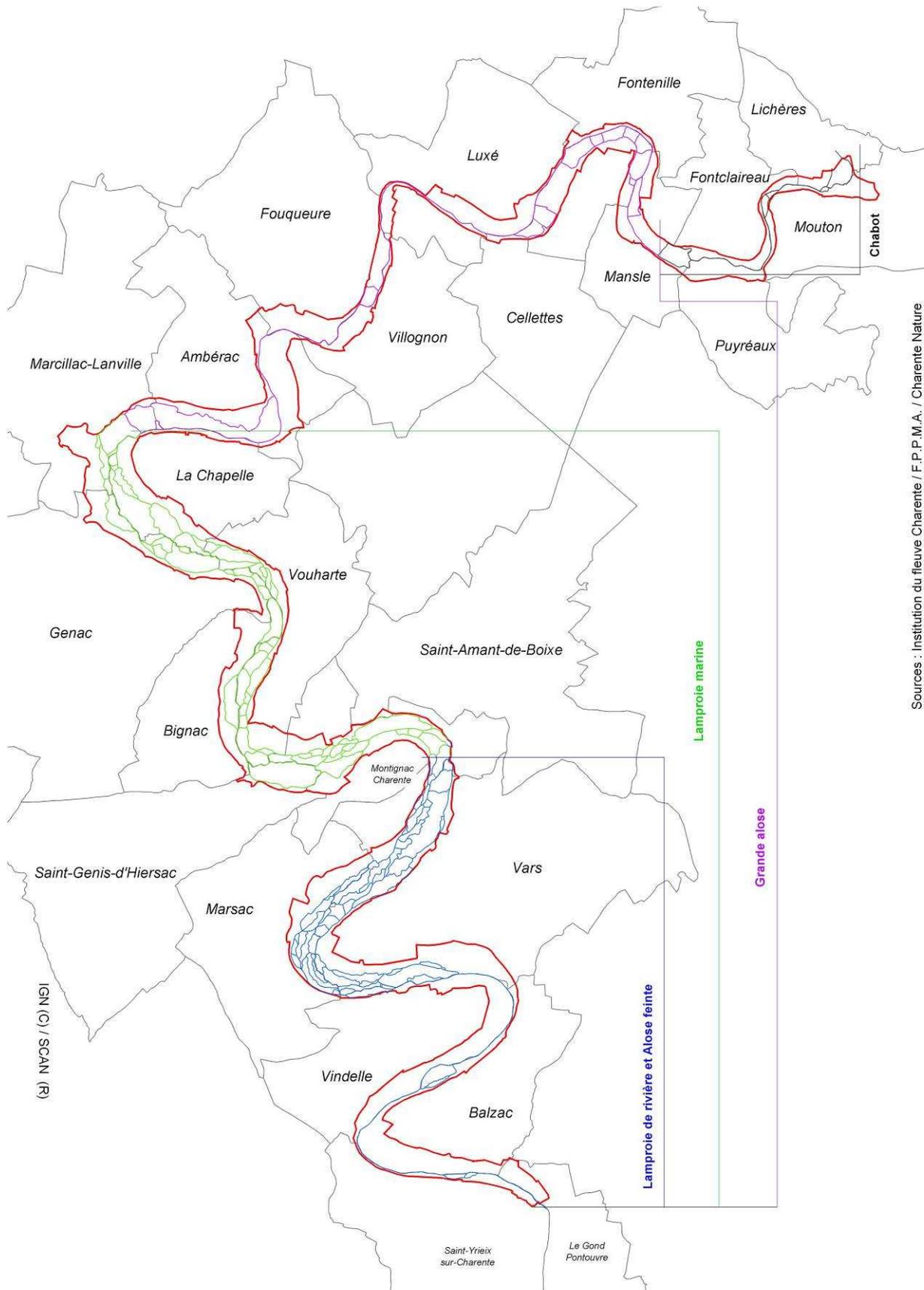
Les objectifs de cette étude ont été :

- dresser 1 bilan de la situation des populations de poissons migrateurs sur les bassins de la Charente et Seudre
- évaluer l'état des biotopes
- arrêter la liste complète des obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs
- proposer des programmes d'actions et de définition des priorités de réalisation
- élaborer et présenter 1 protocole de suivi et d'évaluation des actions réalisées

Cette liste comprend 28 espèces présentes au niveau du fleuve Charente entre Angoulême et Mansle.

On notera tout particulièrement la présence de 5 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats", dont 4 espèces migratrices : la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Grande Alose (*Alosa alosa*) et l'Alose feinte (*Alosa fallax*).

Directive Habitats : localisation des espèces poissons des annexes II (sources : 2002 Charente-Nature/FPPMA/IFC)



5. Détail des espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat

Comme nous l'avons vu plus haut, les habitats de la vallée ont permis le développement d'une faune diversifiée.

Les chauves-souris

Actuellement aucun site d'hibernation n'est connu sur le site. Le Val de Charente est essentiellement utilisé comme territoire de chasse par les chauves-souris qui y trouvent une nourriture abondante. Ainsi, toutes les informations concernant les espèces communautaires proviennent d'individus en chasse et de quelques colonies de reproduction présentes sur le site.

La méthode de détection employée (ultrason) ne permet pas d'évaluer le nombre d'individus. Elle permet néanmoins de confirmer la présence d'une espèce et de localiser les zones de chasse.

*Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)*

Le Grand rhinolophe est une espèce sédentaire. Il a besoin de cavités naturelles ou artificielles lui assurant une grande tranquillité et des conditions abiotiques stables (température et hygrométrie) pour passer l'hiver. Ces conditions ne se retrouvent pas sur le site d'étude. Par contre, cette espèce a été contactée au cours de l'inventaire, en période estivale, sur ses sites de chasse (Prairie de Ligne, Petite Prairie...).

Les adultes concentrent leur activité de chasse dans un rayon de 3 à 4 kilomètres autour du site de parturition. Le type de chasse pratiqué est essentiellement la chasse linéaire se faisant le long des haies et des lisières des zones boisées, notamment des ripisylves.

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des disponibilités en proies. Il se compose essentiellement de gros insectes : papillons, hannetons, tipules...

Les gîtes de reproduction de cette espèce peuvent être variés, les colonies occupant, greniers, toitures d'églises, anciens moulins. Aucun n'a été trouvé sur le site.

Plusieurs problèmes affectent les populations de Grand rhinolophes : la fermeture des accès aux gîtes de reproduction, le dérangement des sites d'hibernation, la disparition des insectes proies par retournement des terres (élimination des larves de nombreux insectes).

*Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)*

C'est le plus petit de la famille des rhinolophes. Les terrains de chasse ne sont guère éloignés des sites de reproduction (2 à 3 kilomètres). Ils sont atteints en longeant des linéaires boisés. Le milieu de chasse préférentiel de l'espèce se compose donc de nombreuses lisières boisées donnant sur des prairies ou des friches.

La présence de zones humides proches augmente la disponibilité en proies et semble particulièrement recherchée par le Petit rhinolophe. Le régime alimentaire varie en fonction des saisons. Diverses études ont montré l'importance des Diptères, des Lépidoptères et des Coléoptères, même s'il semble que l'espèce présente une certaine plasticité dans son alimentation.

Le Petit rhinolophe établit souvent ses colonies de reproduction dans les combles de bâtiments, dans des granges, des moulins ou des caves chaudes. En hiver, il fréquente essentiellement des bâtiments frais (cave, garage...) et des cavités souterraines naturelles ou artificielles. Sur le site d'étude, le Petit rhinolophe a seulement été contacté en été sur ses terrains de chasse, notamment autours d'Echoisy. Aucun indice de reproduction n'a été découvert sur la zone d'étude.

Le Grand murin (Myotis myotis)

Comme son nom l'indique, le Grand murin est une espèce robuste et puissante dont l'envergure est comparable à celle d'un étourneau. Il utilise des territoires de chasse situés dans un rayon de 10 kilomètres autour des colonies de reproduction, sur des zones où le sol est très accessible comme les prairies et les futaies de feuillus. Ces habitats concentrent une entomofaune épigée abondante.

Le Grand murin a un comportement alimentaire que l'on peut qualifier de généraliste de la faune épigée. Sur le site, il a notamment été contacté au-dessus des prairies de Marsac, de Saint-Yrieix et de Montignac.

En période de reproduction, le Grand murin utilise principalement des sites assez secs et chauds, comme les combles des habitations ou des églises. Sur la zone considérée, aucun indice de reproduction n'a été découvert. Les potentialités d'accueil de gîtes de reproduction pour cette espèce, sur la vallée de la Charente, restent néanmoins importantes.

Le Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)

Parmi les espèces européennes, le minioptère fait partie des rares espèces strictement cavernicoles. C'est une espèce méditerranéenne présente dans les paysages karstiques riches en grottes. En chasse, il longe principalement les lisières des boisements. Ses terrains de chasse sont encore assez méconnus. Toutefois, ils semblent toujours liés aux milieux boisés. Il consomme très majoritairement des Lépidoptères (larves et adultes) et des Diptères. En Charente, le minioptère hiberne principalement dans la grotte de Rancogne située à l'est d'Angoulême où plusieurs milliers d'individus se rassemblent. Un individu blessé a été trouvé en septembre 1998 au bord de la Charente à Montignac.

Les coléoptères

La Rosalie des Alpes (Rosalia alpina)

C'est une espèce prioritaire au titre de la Directive « Habitat »

C'est un coléoptère de 20 à 40 mm dont le corps est couvert d'un duvet bleu cendré avec généralement 3 taches noires veloutées sur les élytres et de grandes antennes. Sa répartition correspond à l'ouest-paléarctique. En France, elle est surtout présente dans les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées où on la rencontre dans les hêtraies sapinières. Les populations de plaines sont principalement observées dans l'ouest de la France, essentiellement au niveau des ripisylves sur des frênes, des saules ou des aulnes dépérissant. La durée du cycle de développement de cette espèce est de 2 à 3 ans. Les œufs sont déposés dans les anfractuosités des arbres. Les larves sont xylophages et se nourrissent de bois mort. La période d'apparition des adultes est très courte (juillet et août). Ces derniers ont une activité diurne. Ils se nourrissent de sève s'écoulant des plaies des arbres (Frêne, saule, Aulne principalement).

Peu facile d'observation, elle est néanmoins probablement présente de façon régulière sur l'ensemble des ripisylves de la Charente entre Angoulême et Mansle.

Le Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)

Essentiellement lié aux chênes, ce gros coléoptère est présent principalement à proximité des boisements thermophiles à base de Chênes. L'activité crépusculaire et nocturne des adultes est relativement courte, aux alentours d'un mois (de juin à juillet). L'habitat larvaire de cette espèce correspond au système racinaire des souches ou arbres dépérissant. Le Lucane a donc une place importante dans les écosystèmes forestiers, de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des feuillus. Même si l'espèce est encore très commune dans la région, elle reste néanmoins en forte régression dans les pays nordiques, ce qui explique son statut de protection européen.

Le Grand capricorne (Cerambyx cerdo)

Comme le Lucane cerf-volant, ce coléoptère a la même répartition sur la zone d'étude. Moins inféodé aux milieux boisés que l'espèce précédente, il est observé dans tous types de milieux comportant des chênes assez âgés (boisements, haies, parcs, jardins...). L'habitat larvaire de cette espèce est également constitué par les arbres sénescents ou morts.

C'est une espèce méridionale, très commune dans le sud de la France mais qui se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord du pays, d'où son statut de protection européen.

Les anisoptères

La Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)

Cet anisoptère de taille moyenne se distingue par un thorax entièrement vert métallique, un abdomen étroit noirâtre avec des taches dorsales jaune bien visibles. Cette libellule est inféodée aux habitats lotiques et lenticules bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les fleuves et les grandes rivières constituent d'une manière générale ses habitats typiques. C'est une espèce commune sur le cours du fleuve Charente entre Cognac et Ruffec. C'est donc logiquement que nous la retrouvons sur l'ensemble de la zone d'étude. La période d'apparition s'étale des derniers jours de mai à fin août. Les femelles pondent, en vol, en tapotant de l'extrémité de leur abdomen les eaux calmes dans des recoins de la berge. Les adultes se nourrissent de petits insectes volants.

Le Gomphe de Graslin (Gomphus graslinii)

Cet anisoptère de taille moyenne est caractérisé par un corps jaune avec des dessins noirs et des cercoïdes (chez le mâle) présentant une forte dent latérale. C'est une espèce héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents. La période d'apparition s'étale de début juin à fin août. La femelle dépose ses œufs en frappant la surface de l'eau de son abdomen, libérant les œufs qui tombent sur le fond. Après la métamorphose, les jeunes adultes quittent le milieu aquatique durant une dizaine de jours nécessaires à sa maturation sexuelle. Ils se tiennent alors parfois très éloignés du cours d'eau sur des sites bien ensoleillés (chemins, pelouses calcaires...). Le Gomphe de graslin est une espèce découverte récemment en Charente, dont la répartition est encore mal connue. A ce jour, les relevés effectués montrent qu'il est présent sur une grande partie du fleuve Charente entre Cognac et Ruffec. C'est donc très logiquement que nous retrouvons cette espèce en de nombreux secteurs entre Angoulême et Mouton.

Les papillons

L'Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)

L'Ecaille chinée est un papillon dont les ailes antérieures sont noires zébrées de jaune pâle et les ailes postérieures sont rouges avec quatre gros points noirs. C'est une espèce du paléarctique occidental, présente un peu partout en France. Elle butine de nombreuses fleurs des milieux humides comme l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Angélique (*Angelica sylvestris*), Centaurées (*Centaurea sp.*)... La période d'apparition des adultes se situe entre la fin juin et la fin août. Ils ont une activité diurne et nocturne, mais c'est en fin d'après midi qu'ils sont le plus visibles. La ponte se déroule en été. Les chenilles éclosent au bout d'une dizaine de jours. Elles rentrent ensuite rapidement en diapause dans un cocon à la base des plantes. L'activité reprend au printemps. Ce papillon a été contacté au niveau de la Petite Prairie près du Plan d'eau de Saint-Yrieix.

Le Cuivré des marais (Lycaena dispar)

Ce papillon de couleur orange cuivré, d'où son nom, se rencontre essentiellement en plaine, dans des prairies humides avec une hauteur de végétation assez importante. Cette espèce, dont la répartition est encore mal connue en Poitou-Charentes, est néanmoins assez rare et localisée.

Un mâle a été observé sur la prairie de la Bronche près de Basse. Les adultes peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu de naissance pour coloniser d'autres milieux. Il est possible que se soit un individu erratique qui ait été observé alors, même s'il est probable que cette espèce se reproduit sur le site.

Les poissons

Le Chabot (Cottus gobio)

Le Chabot est une espèce pétricole, ce qui lui permet de se confondre par mimétisme au milieu rocheux des eaux courantes. De mœurs plutôt nocturnes, il chasse à l'affût en aspirant les proies passant à sa portée (alevins, œufs...). Il est très sensible à la qualité des eaux, à la nature du substrat (granulométrie grossière indispensable au maintien et au développement de ses populations) ainsi qu'à toute modification du milieu (colmatage du fond, ralentissement de la vitesse du courant...). Ce petit poisson discret est présent sur certains bras du fleuve au fond caillouteux entre Mouton et Mansle.

La Lamproie marine (Petromyzon marinus)

Trois espèces de lamproies sont présentes en France : la Lamproie marine la Lamproie fluviatile qui sont des espèces migratrices, ainsi qu'une espèce sédentaire dulçaquicole, la Lamproie de Planner. La distinction entre ces trois espèces est réalisée en examinant les critères suivants : taille de l'individu, le nombre et la disposition des protubérances cornées du disque labial. Des trois espèces, la Lamproie marine est la plus grande (environ 70 cm de longueur pour une masse moyenne de 800 à 900 gr). Elle vit son stade adulte en mer (20 à 30 mois) où elle parasite les poissons en se fixant sur eux par sa bouche suceuse. La migration de reproduction vers les eaux douces débute dès le mois de décembre et se poursuit jusqu'en mai. Les œufs sont déposés dans un "nid" creusé dans un lit de graviers ou de cailloux. Les larves, aveugles, vivent en eau douce puis migrent vers la mer après leur métamorphose qui intervient à l'âge de 2 à 5 ans. L'espèce est peu féconde et le taux de survie des géniteurs est faible.

Sur la Charente, la Lamproie marine est présente entre Angoulême et Mansle de façon plus ou moins régulière, en fonction du niveau d'eau. Lorsque les eaux sont hautes en période de remontée des géniteurs, l'amélioration provoquée des conditions de franchissement permet à cette espèce de coloniser une grande partie de ce secteur.

La Lamproie de rivière (Lampetra fluviatilis)

La présence de cette espèce est signalée d'Angoulême jusqu'au niveau de Montignac.

La Grande alose (Alosa alosa) et L'Alose feinte (Alosa fallax)

Ces poissons migrateurs passent la majeure partie de leur vie en mer. C'est à l'âge de 3 à 6 ans que les adultes entament dès le mois de mars la migration de reproduction. Elle aura lieu dans les grands cours d'eau à courant assez élevé. Ces deux espèces d'alose sont morphologiquement relativement proches et leur identification n'est pas aisée. La Grande alose possède un corps fort comprimé latéralement avec une mâchoire inférieure plus courte que la mâchoire supérieure, une bouche largement fendue jusqu'à l'arrière de l'œil. Les flancs sont d'un blanc argenté tandis que le dos présente des reflets verts, bleus et les écailles sont disposées de manière irrégulière. Les deux espèces sont généralement distinguées par 3 caractères : le nombre de branchiospines, une plus grande taille pour la Grande alose et une écaillure différente. Avec la construction des barrages, la dégradation de la qualité des eaux et l'extraction des granulats, l'impact des activités humaines est de loin le facteur ayant le plus modifié la distribution des alooses. La Grande alose, moins plastique que l'Alose feinte a beaucoup souffert des activités humaines.

Sur la Charente, la Grande alose est présente entre Angoulême et Montignac de façon assez régulière, avec des possibilités de reproduction importantes certaines années en fonction du niveau d'eau. Lorsque les eaux sont hautes (crues printanières), en période de remontée des géniteurs, l'amélioration des conditions de franchissement des obstacles permet à cette espèce de coloniser une grande partie du site jusqu'en amont de Mansle.

Les observations d'Alose feinte sont beaucoup plus diffuses sur ce secteur, où elle a déjà été observée jusqu'au niveau de Montignac.

6. Détails des espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat

Sur la vallée de la Charente et à proximité de ses affluents, on retrouve les espèces suivantes :

Les reptiles

Le Lézard des murailles (Podarcis muralis)

Ce petit lézard gris est bien représenté sur l'ensemble de la zone d'étude. Il fréquente une grande diversité de biotopes et plus particulièrement des endroits secs et bien ensoleillés comme les lisières, les boisements, et le milieu bâti. Animal à sang froid, il passe près de 90% de son temps à se chauffer au soleil. Le régime alimentaire des adultes est composé essentiellement d'araignées et de diptères.

Le Lézard vert (Lacerta bilineata)

Ce lézard est beaucoup moins fréquent sur la zone d'étude que le précédent. Il est assez dépendant d'un couvert végétal épais. Espèce thermophile, il vit donc dans les endroits bien ensoleillés comme les lisières des boisements et les haies.

La Couleuvre verte et jaune (Coluber viridiflavus)

Cette couleuvre est observée en plusieurs sites sur la zone d'étude. C'est un des serpents les plus communs de la région. Elle recherche des endroits secs, ensoleillés, broussailleux ou rocheux. On peut également la rencontrer en bordure de boisements, de coteaux et dans les prairies. Très agile, elle chasse ses proies à vue : micromammifères, lézards, amphibiens...

La Couleuvre d'Esculape (Elaphe longissima)

Espèce peu fréquente sur ce secteur, elle affectionne particulièrement les coteaux et les endroits secs et broussailleux. Sur la zone d'étude, cette couleuvre a été observée dans les prairies de Bignac.

Les amphibiens

Le Triton marbré (Triturus marmoratus)

Espèce peu commune, le Triton marbré a été observé ponctuellement au niveau de l'Aulnaie-frênaie et de quelques points d'eau temporaires (Mansle, Vindelle). De mœurs terrestres une bonne partie de sa vie, ce triton hiberne à terre dans les milieux boisés. Dès le début du printemps il rejoint les milieux d'eaux stagnantes pour se reproduire. Ces milieux de reproduction sont peu communs sur la zone d'étude.

La Grenouille agile (Rana dalmatina)

Cette grenouille brune a été observée sur plusieurs secteurs de la zone d'étude, souvent à proximité des cours d'eau et la majeure partie du temps au niveau de l'Aulnaie-frênaie. Les quelques mares et ornières du site constituent des milieux privilégiés pour sa reproduction. Cette grenouille est l'une des plus commune en Poitou-Charentes.

La Rainette arboricole (Hyla arborea)

Cette espèce, liée aux eaux stagnantes, a été contactée essentiellement sur les zones de marais de Luxé, Châteaurenaud, Basse..., où subsistes de belles populations. De mœurs nocturnes, les rainettes sont la plupart du temps discrètes durant la journée. La caractéristique essentielle de cette espèce réside dans les doigts et les orteils terminés par des disques adhésifs lui permettant de se déplacer sur des supports verticaux.

Le Crapaud accoucheur (Alytes obstetricans)

Ce petit crapaud doit son nom au fait que le mâle transporte sur ses pattes postérieures son chapelet d'œufs jusqu'à l'éclosion de ces derniers. L'Alyte vit en petites colonies. Il reste caché durant le jour pour ne sortir que la nuit venue pour capturer des insectes et des vers. Il fréquente des milieux souvent secs, des éboulis rocheux, de vieux murs, souvent situés à proximité d'une mare ou d'un ruisseau. Plusieurs individus ont été trouvés sur la zone d'étude, essentiellement à proximité du hameau de Lichères.

Les chauves-souris

Le Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)

Cette petite chauve-souris a été contactée le long de la Charente sur ses territoires de chasse. Le milieu de chasse préférentiel de cette espèce est sans conteste le milieu aquatique avec une préférence pour les eaux courantes. Les gîtes de transit et de reproduction sont souvent situés dans les anfractuosités des ponts.

Le Murin à moustache (Myotis mustacinus)

Egalement contacté en chasse au-dessus du fleuve Charente à la recherche de proies, cette espèce est a priori présente sur l'ensemble de la zone d'étude.

La Sérotine commune (Eptesicus serotinus)

Contactée seulement en période estivale, cette espèce a une prédilection pour les zones anthropophiles. Les sérotines viennent régulièrement chasser au-dessus du fleuve et des lampadaires des villages.

La Noctule commune (Nyctalus noctula)

Contactée uniquement en période estivale, cette espèce, plus forestière que les autres, chasse au-dessus des vallées boisées, des layons forestiers et au-dessus des cours d'eau.

La Noctule de Leisler (Nyctalus leislerii)

Cette noctule est une espèce découverte récemment dans la région Poitou-Charentes (1995). Les connaissances sur cette espèce sont encore fragmentaires. Elle utiliserait comme gîtes les cavités des vieux arbres isolés. Cette espèce est assez liée aux milieux aquatiques qu'elle explore pour se nourrir.

La Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)

Cette espèce est l'une des plus communes de nos chauves-souris. Elle utilise l'ensemble des milieux de la vallée de la Charente et de ses affluents comme territoire de chasse. Elle a été contactée en de nombreux endroits.

La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Espèce proche de la Pipistrelle commune, que l'on retrouve un peu partout sur la vallée, bien qu'elle soit encore plus inféodée aux zones urbanisées (villes et villages).

7. Récapitulatif des espèces inventoriées sur le site hors oiseaux

Dans ce paragraphe, l'ensemble des espèces animales inventoriées sur la zone d'étude est présenté en précisant leur statut de protection et leur degré d'intérêt européen. Pour les végétaux, seules les plantes protégées au niveau régional et national sont présentées.

Les espèces floristiques

Rappel des espèces patrimoniales

- D 16 : Espèce non retenue dans la Liste Rouge Régionale mais qualifiée comme "déterminante" en raison de sa rareté dans le département.
- N : Espèce bénéficiant d'une protection officielle sur l'ensemble du territoire français (arrêté du 20 janvier 1982)
- R : Espèce bénéficiant d'une protection officielle en Poitou-Charentes (arrêté du 19 avril 1988)

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Liste Régionale	Rouge
Orchis élevé	<i>Dactylorhiza elata</i>	R	X	
Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>		X	
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>		X	
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>		D 16	

Les mammifères

Légende :

PN = Protection nationale (X=Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4, V = Annexe 5)

LRN = Liste Rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

S = à surveiller ; I = indéterminé ; V = vulnérable ;

R = rare ; Déc = en déclin ; E = en danger ; D = Disparue

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X		
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	X		I
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>			
Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>			
Taupe	<i>Talpa europaea</i>			
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	II, IV	V
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II, IV	V
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	IV	S
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	X	II, IV	V
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	IV	S
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	X	II, IV	V
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	IV	S

Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	V
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	IV	V
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV	S
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X	IV	S
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>			
Fouine	<i>Martes foina</i>			
Blaireau	<i>Meles meles</i>			S
Belette	<i>Mustela nivalis</i>			S
Putois	<i>Mustela putorius</i>		V	I
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>			
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>			
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X		S
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>			
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>			I
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>			
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>			
Rat musqué	<i>Ondatra zibetihcus</i>			
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>			
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus capensis</i>			I
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>			

Les reptiles et les amphibiens

Légende :

PN = Protection nationale (X=Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste Rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

S = à Surveiller; V = Vulnérable ; R = Rare ; Déc = en déclin ; E = en danger

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN
REPTILES				
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV	S
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV	S
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV	S
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	X	IV	S
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	X		S
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	X		S
AMPHIBIENS				
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	X		S
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	X		S
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	X	IV	V
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X		S
Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	IV	S
Rainette arboricole	<i>Hyla arborea</i>	X	IV	V
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV	
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	X	V	
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	X	V	S

Les insectes

Espèce prioritaire au titre de la Directive Habitat en gras

Légende :

PN = Protection nationale (X=Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste Rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

S = à Surveiller; V = Vulnérable ; R = Rare ; Déc = en déclin ; E = en danger

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>			
Caloptéryx ouest-méditerranéen	<i>Calopteryx xanthostoma</i>			
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>			
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>			
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			
Agrion de Vender Linden	<i>Cercion lindenii</i>			
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			
Agrion gracieux	<i>Coenagrion pulchellum</i>			
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			
Agrion vert	<i>Erythromma viridulum</i>			
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>			
Petite nymphe à corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			
Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>			
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	X	II, IV	V
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>			
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>			
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>			
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>			
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>			
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	II, IV	V
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>			
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>			
Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>			
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>			
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>			
Orthétrum cancellatum	<i>Orthetrum cancellatum</i>			
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>			
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>			
Sympétrum strié	<i>Sympetrum srtiolatum</i>			
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>			
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II, IV	
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	II, IV	I
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	II, IV	V
Machaon	<i>Papilio machaon</i>			

Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>			
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>			
Souci	<i>Colias crocea</i>			
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>			
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>			
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>			
Paon-du-jour	<i>Inachis io</i>			
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>			
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		II	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	II, IV	E

Les Poissons

Légende :

PN = Protection nationale (X=Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste Rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

S = à Surveiller; V = Vulnérable ; R = Rare ; Déc = en déclin ; E = en danger

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	X	II	V
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	X	II	V
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>			V
Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	X	II	V
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	X	II	V
Brème commune	<i>Abramis brama</i>			
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>			
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>			
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>			
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>			
Carassin	<i>Carassius carassius</i>			
Goujon	<i>Gobio gobio</i>			
Chevaine	<i>Leuciscus cephalus</i>			
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>			
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>			
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>			
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>			
Tanche	<i>Tinca tinca</i>			
Brochet	<i>Esox lucius</i>			V
Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>			
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>			
Saumon de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>			
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		II	
Grémille	<i>Gymnocephalus cernua</i>			
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>			
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>			
Poisson-chat	<i>Ictalurus melas</i>			
Sandre	<i>Stizostedion lucioperca</i>			

8. Conclusion sur l'inventaire environnemental

Tableau de synthèse des résultats d'inventaire environnemental (2002 – Charente-Nature)

	ESPECES					
	Habitats	Mammifères	Oiseaux	Amphibiens - Reptiles	Insectes	Poissons
Nombre	12	33	176	15	51	28
Dont d'intérêt communautaire*	5	11	37	8	7	5

*Habitats : annexe I Directive "Habitats" / Espèces : annexes I et IV directive "Habitats", annexe I Directive "Oiseaux"

Le Val de Charente, caractérisé par la présence d'une mosaïque de milieux hygrophiles, accueille une importante diversité faunistique et plus particulièrement ornithologique. Les surfaces en prairies alluviales, relativement grandes, de milieux ouverts et de ripisylves (Aulnaie Frênaie) forment des ensembles fonctionnels pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (disponibilité alimentaire, sites de reproduction, zones de refuge...)

La configuration géographique de la vallée (axe nord-sud) lui confère un atout et un intérêt indéniable pour de nombreuses espèces migratrices qui trouvent sur le site nourriture et quiétude lors des haltes migratoires.

L'ensemble de ces éléments fait de la vallée de la Charente un site à très forte valeur environnementale.

LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

III – LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

IIIA – METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

L'inventaire des activités socio-économiques s'est basé sur les données statistiques existantes :

- Recensement de la population 1999 – Communes...Profils 16 – I.N.S.E.E.
- Recensement agricole 2000 – La fiche comparative Poitou-Charentes – Ministère de l'agriculture et de la Pêche.

Sur les données (études et statistiques) que possédaient les services publics et les services privés :

- D.D.A.S.S. : Périmètre de protection de captage d'eau potable
- D.D.E. : les plans de prévention des risques d'inondation
- DIREN : les données sur l'environnement
- Le conseil général de la Charente : les moulins le long de la Charente
- D.D.A.F : les plantations de peupliers, les droits à produire
- La Chambre d'Agriculture et l'A.D.A.S.E.A. : données socio-économiques sur les activités agricoles, les O.L.A.E., les C.T.E. et les CAD.
- Le C.R.P.F. : la populiculture
- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente : nombre d'adhérents aux sociétés de chasse, réserves de chasse
- La F.P.P.M.A. pour la pêche.

Certaines données ont été remises à jour ou complétées lors de rencontres communales (acteurs locaux réunis par le maire) ou de rencontres avec des responsables de services publics ou privés.

IIIB – LA DEMOGRAPHIE

La proximité de l'agglomération d'Angoulême et la présence de la route nationale 10, un des axes majeurs du département, ont permis le développement démographique des 26 communes de la ZPS (voir carte 12).

De 1975 à 1999, la population a augmenté de 21,8 % passant de 21967 à 26747 habitants (0,8 % pour le département). L'accroissement de population a bénéficié à la majorité des communes, plus particulièrement celles de la moitié sud. La population s'est stabilisée entre 1990 et 1999 avec un accroissement de 0,7 %.

La moitié des communes ont eu un recensement intermédiaire depuis 1999 (voir tableau « Recensement de la population »). Pour un peu plus de la moitié des communes, la population a augmenté. Pour l'ensemble des communes nouvellement recensées, il y a eu 543 habitants supplémentaires.

Recensement de la population

INSEE	Nom de la commune	Recensements intermédiaires		Population en 1999	Evolution de la population
		Année d'enquête	Population provisoire		
16008	Ambérac			336	
16026	Balzac	2005	1233	1237	-4
16043	Bignac			198	
16069	Cellettes			417	
16081	La Chapelle			151	
16140	Fontclaireau	2006	358	360	-2
16141	Fontenille			334	
16144	Fouqueure			428	
16148	Genac	2006	672	687	-15
16154	Le Gond-Pontouvre	2006	5821	5971	-150
16184	Lichères			94	
16196	Luxé			755	
16206	Mansle	2006	1527	1596	-69
16207	Marcillac-Lanville			565	
16210	Marsac			720	
16226	Montignac-Charente	2005	750	701	49
16237	Mouton	2005	217	223	-6
16272	Puyréaux			396	
16295	Saint-Amant-de-Boixe			1128	
16320	Saint-Genis-d'Hiersac	2004	838	806	32
16326	Saint-Groux	2004	139	122	17
16358	Saint-Yrieix-sur-Charente	2004	6750	6369	381
16393	Vars	2006	1804	1569	235
16414	Villognon	2006	394	389	5
16415	Vindelle	2006	938	868	70
16419	Vouharte			330	

Sources : w w w .insee.fr/fr/recensement

La population se concentre au sud, à proximité de l'agglomération d'Angoulême et autour de Mansle. La densité de population est relativement élevée par rapport à la moyenne départementale avec 86 habitants au km² (57 hab. /km² en Charente). Cependant des disparités importantes existent, 11 communes ayant une densité inférieure à 35 hab. /km² et 4 communes ont une densité de population supérieure à 128 hab. /km².

La population est relativement âgée avec un indice de jeunesse identique à celui de la Charente (0.85).

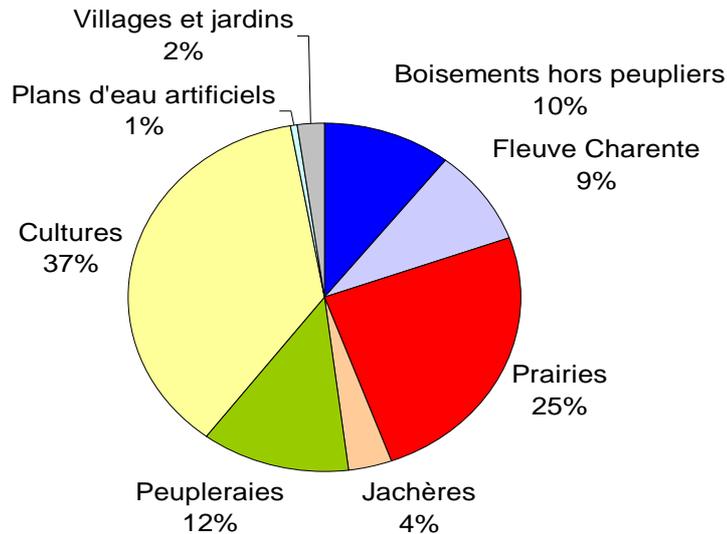
Le taux d'activité de la population âgée de 20 à 59 ans dans la population totale de la même tranche d'âge est de 83,7 % (82,7 % en Charente). Le taux d'activité est plus important au sud du secteur et dans les communes autour de Mansle. Plus de la moitié des emplois présents sur les communes de la Z.P.S. sont dans le secteur tertiaire (58,3 %). Ensuite, nous retrouvons le secteur industriel (24,3 %) et de la construction (9,2 %). L'agriculture représente 5,4 % des emplois. La part d'emploi dans ce secteur a diminué de près de la moitié en 9 ans (10 % en 1990).

III C – LES ACTIVITES PRESENTES SUR LE SITE

1. L'occupation du sol

La situation en 2002

L'occupation du sol en 2002 (source : Charente-Nature, inventaire des habitats 2002, données recueillies au 1/25000)



Le site Natura 2000 a une superficie de 4050 ha (superficie indicative). L'agriculture exploite la majorité de la superficie du site avec 66 % de terres agricoles (cultures, jachères, prairies). Les plantations de peupliers représentent 12 % de la superficie du site. Les boisements hors peupliers, en majorité alluviale, représentent 10 % de la surface. Le réseau hydrographique et les plans d'eau longeant le fleuve occupent également une grande surface. Il y a peu d'habitations le long du fleuve du fait de ces inondations. L'habitat est regroupé autour des bourgs ou hameaux, en limite de zone inondable pour la majorité. Le secteur a été autrefois le lieu d'une activité économique importante liée à l'eau avec la présence de 32 moulins. Aujourd'hui, seulement quatre sont en activité. Trois produisent de l'électricité et un de la farine.

Il n'y a pas d'entreprises ou de carrières en activité sur le site.

La situation en 2005

En 2005, l'ADASEA de la Charente et Charente-Nature ont réalisé une mise à jour simplifiée de la cartographie de l'occupation du sol au 1/5000.

La méthode utilisée a été la suivante :

- dessin de l'occupation du sol par photo-interprétation de la BD ORTHO ® 2002 de l'IGN © avec un recoupement de l'inventaire des habitats réalisés dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif.
- Edition de la carte au 1/5000 et sorties terrains pour faire un recoupement avec la photo-interprétation.
- Correction de la carte à partir des sorties terrains.

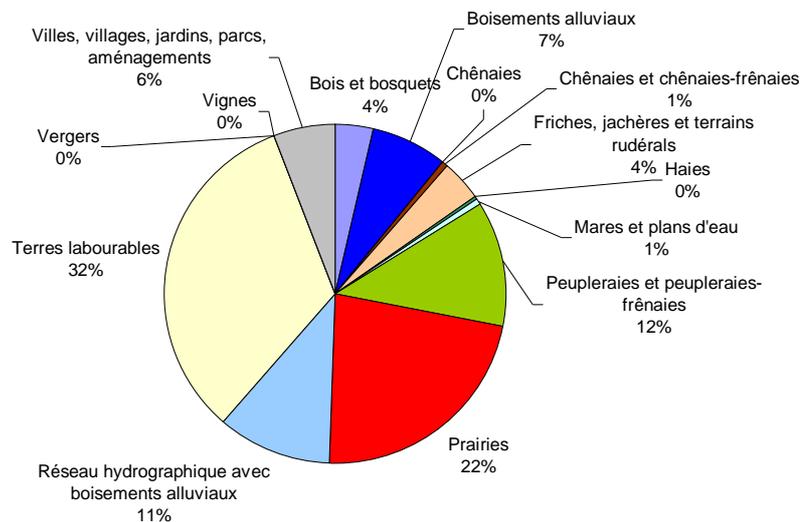
Comme convenu avec la DIREN Poitou-Charentes, afin d'être rapide dans l'élaboration de la carte, les habitats n'ont pas été identifiés au sens de la Directive européenne N° 92/43/CEE du 2 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, dite directive « Habitats ». Pour une superficie indicative de 4131 hectares, il a été identifié l'occupation du sol suivante :

- Bois et bosquets : 152 hectares
- Boisements alluviaux : 293 hectares
- Chênaies : 2 hectares
- Chênaies et chênaies-frênaies : 24 hectares
- Friches, jachères et terrains rudérales : 161 hectares
- Haies : 13 hectares
- Mares et plans d'eau : 25 hectares
- Peupleraies et peupleraies-frênaies : 487 hectares
- Prairies : 933 hectares
- Réseau hydrographique avec boisements alluviaux : 446 hectares
- Terres labourables : 1349 hectares
- Vergers : 0.2 hectares
- Vignes : 0.3 hectares
- Villes, villages, jardins, parcs, aménagements : 244 hectares

Cette inventaire n'est pas comparable avec l'inventaire de 2002 car :

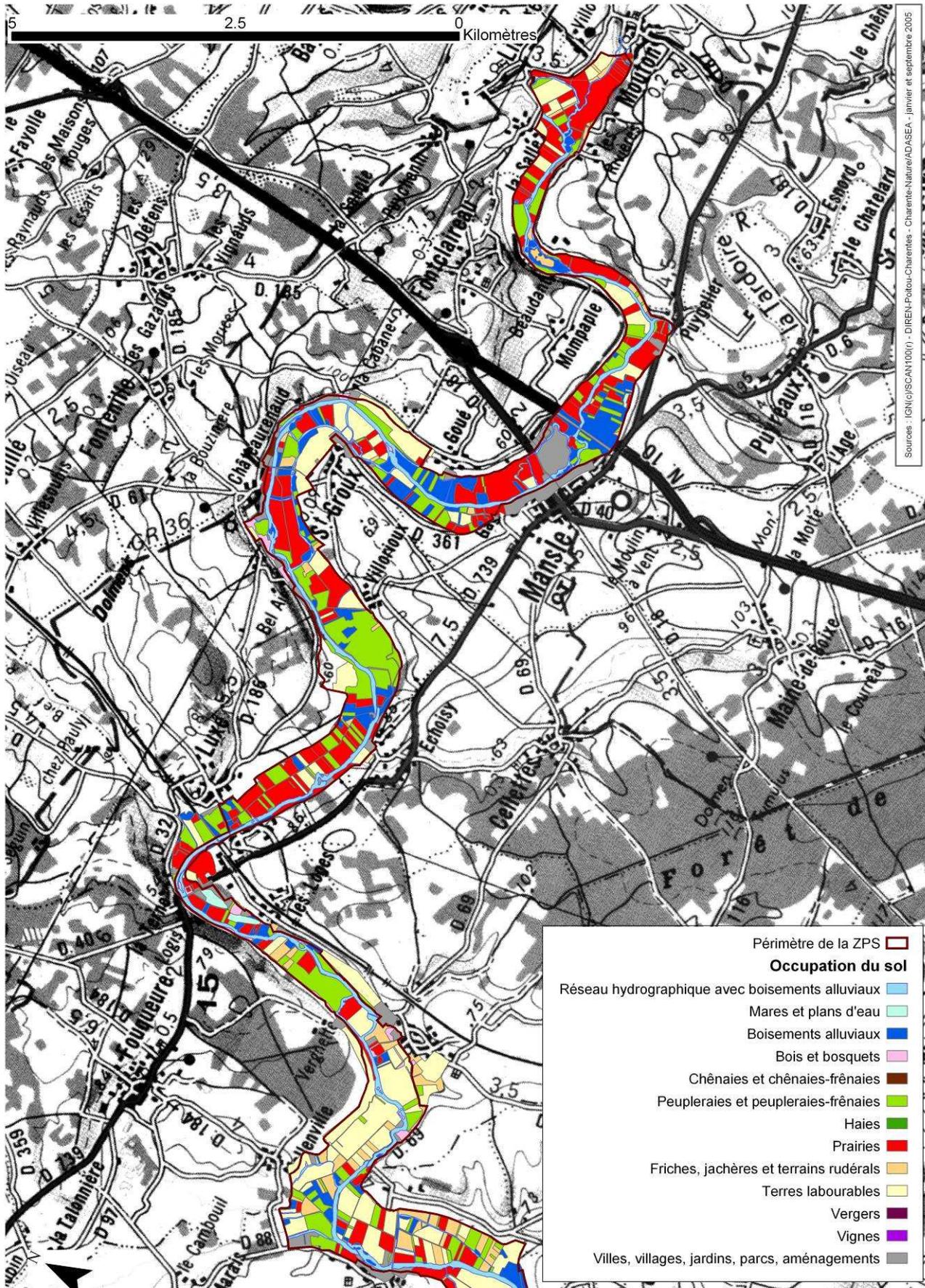
- Le périmètre utilisé est légèrement différent, il a été adapté au 1/5000 en s'appuyant sur des limites identifiables (chemins, cours d'eau, routes)
- L'échelle de saisie est différente.

L'occupation du sol en 2005 (source : Charente-Nature-ADASEA, inventaire de l'occupation du sol 2005, données recueillies au 1/5000)

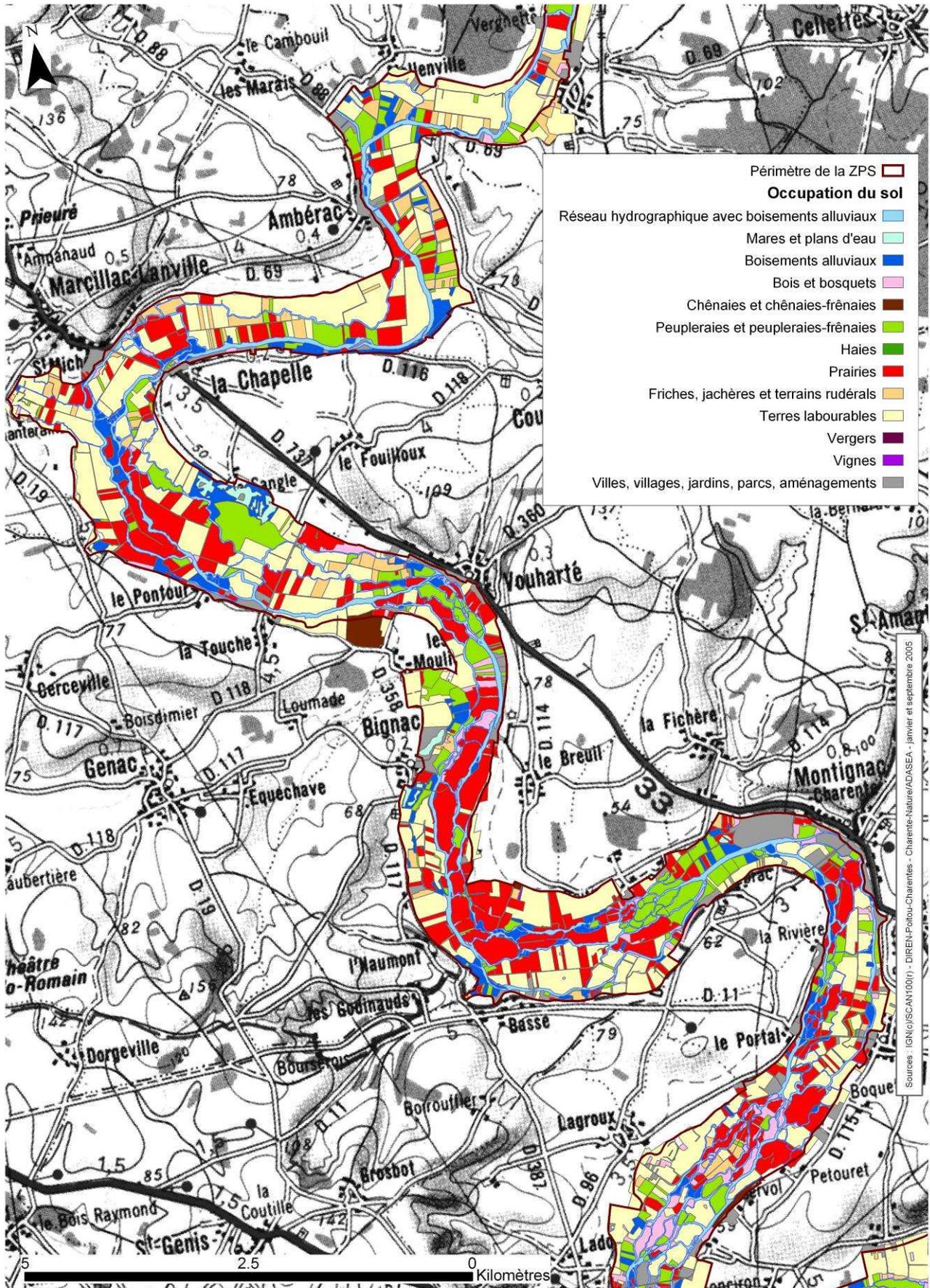


Cartes de l'occupation du sol sur le site Natura 2000 de la vallée de la Charente en amont d'Angoulême en 2005 (3 cartes)

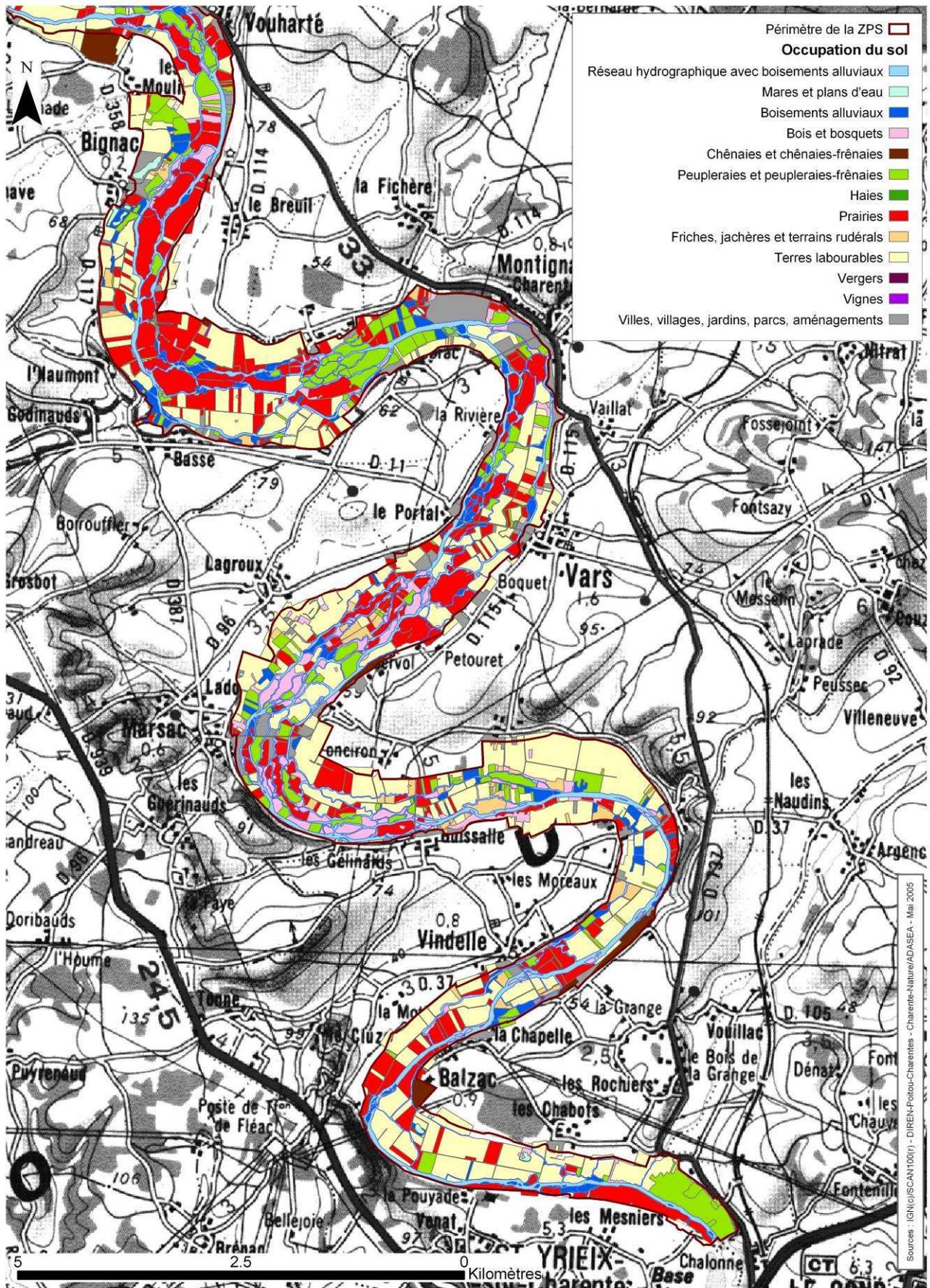
L'occupation du sol en 2005 : zone 1



L'occupation du sol en 2005 : zone 2



L'occupation du sol en 2005 : zone 3



2. L'agriculture

L'agriculture est la principale activité économique occupant la Z.P.S.. Plus de la moitié de la vallée est occupée par des surfaces agricoles, soit 2645 ha (superficie indicative 2002).

En 2005, nous recensons 2443 hectares de surfaces agricoles (prairies, jachères, terres labourables).

La comparaison de l'évolution des surfaces agricoles avec les données 2005 n'est pas envisageable, la zone d'étude et l'échelle de réalisation de l'inventaire étant différentes de celles de 2002.

L'agriculture a connu en une quarantaine d'année de profondes évolutions.

Les évolutions de l'agriculture sur les communes de la vallée

Comme le constate le rapport d'audit patrimonial sur la Charente des îles d'Ambérac à Marsac (2000, Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents – L.P.O. – « Conditions et moyens d'une gestion patrimoniale de la qualité de la plaine inondable du fleuve Charente »), les pratiques agricoles et les productions ont évolué sur la vallée.

Quelques données sur le recensement agricole 2000 des communes du site (source : 2000, RA 2000, AGRESTE)

	ANNEE ¹			
	1979	1988	2000	
Superficie totale des communes du site (ha)			31067	
S.A.U. des communes (ha)			21094	
S.A.U. des exploitations (ha)	21328	20759	19779	
Nombre total d'exploitations	876	750	488	
Nombre d'exploitations professionnelles	505	435	253	
S.A.U. moyenne des exploitations (ha)	24	28	41	
Terres labourables (ha) ²	16779	17565	17651	R.c. pour le Gond-Pontouvre en 1988 et 2000
Superficie fourragère principale (ha) ²	7308	4090	1907	R.c. pour le Gond-Pontouvre en 1988 et 2000, la Chapelle en 2000
Superficie toujours en herbe (ha) ²	2841	1817	957	R.c. pour le Gond-Pontouvre en 1988 et 2000, la Chapelle et Fouqueure en 2000
Maïs-grain et maïs semence (ha) ²	2515	3751	5064	R.c. pour le Gond-Pontouvre en 1988 et 2000

1 - Synthèse des résultats du recensement agricole des communes concernées par le site Natura 2000
 2 - Superficie des exploitations, pas rattachée à la commune
 R.c. : Résultats confidentiels lorsque la donnée est inférieure à 3 ha pour le cas présent
 Source : Agreste-Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Recensement agricole 2000

Quelques définitions du recensement agricole

L'exploitation agricole se définit comme une unité économique répondant simultanément aux trois conditions suivantes : elle produit des produits agricoles ; elle atteint ou dépasse une certaine dimension (1 ha de SAU, sinon 20 ares en cultures spécialisées, sinon présence d'une activité suffisante de production agricole estimée en effectifs d'animaux, en surface de production ou en volume) ; elle est soumise à une gestion courante indépendante.

L'exploitation agricole professionnelle répond à 2 autres critères : elle atteint une dimension économique d'au moins 8 Unité de Dimension Européenne (12 ha équivalent-blé) ; elle utilise au minimum l'équivalent de travail d'une personne occupée à 3/4 temps pendant une année. (attention, la définition est différente de celle de la M.S.A.)

La Superficie Agricole Utile comprend les grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages,...), les superficies toujours en herbes, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes, les jachères et les jardins et vergers familiaux

Les terres labourables comprennent les céréales, les cultures industrielles, les légumes secs et protéagineux, les fourrages, les pommes de terre, les légumes frais de plein champs et les jachères

Jusque dans les années 50-60, l'élevage domine (bovins lait, bovins viande, chevaux). A la Saint-Jean (24 juin) commençait la fauche. Les propriétaires devaient, à partir de ce moment, laisser la possibilité d'accès au faucheur à travers leur terrain (absence de chemins et de clôtures à cette époque et continuité des prairies). Après le 14 juillet, la vaine pâture s'appliquait, c'est-à-dire le droit pour tous les éleveurs de laisser pâturer librement leurs bêtes sur les prairies (système de pâturage collectif se superposant aux propriétés individuelles de la terre et du foin).

Cela veut dire que la plupart des fauches se réalisaient entre le 24 juin et le 14 juillet (après cette date il y avait un risque de perdre son foin sous la dent des bovins), ce qui n'exclue pas que des fauches aient encore eu lieu plus tard dans certains secteurs particuliers comme les îles (à cause des difficultés d'accès des troupeaux).

A noter que ce système existait sur de nombreuses vallées alluviales comme l'indique J. Broyer en 1996 (Le Rôle des genêts. Ed. Eveil (p. 55)) et qu'il a été supprimé en droit par une loi de 1889 mais avec possibilité de dérogation à la demande des conseillers municipaux, d'où sa survivance jusqu'à aujourd'hui dans quelques secteurs. Le système de la vaine pâture tendait non à accélérer mais au contraire à retarder le plus possible les dates de fauche, aucun regain n'étant à attendre du fait du pâturage. Son effet de frein à l'intensification des pratiques est sans doute à l'origine de l'abrogation de ce droit.

Progressivement, les exploitations se spécialisent et s'agrandissent. Le nombre d'exploitations sur les 26 communes du site a diminué (-43 % entre 1979 et 2000). La superficie agricole utile (SAU) moyenne des exploitations, au contraire, s'accroissait passant de 24 ha à 41 ha par exploitation. Le nombre d'éleveurs de bovins a diminué de plus de 70 % entre 1979 et 2000 (-67 % à -100 % d'éleveurs bovins selon les communes du site). Sur la même période, le nombre de céréaliers a également diminué, dans des proportions moindres (de -26 % à -73 % selon les communes du site).

L'utilisation du sol change. Les prairies sont retournées avec le développement de la culture du maïs. Les secteurs les plus humides restent en prairie ou sont soit abandonnés (friches, aulnaie – frênaie), soit mis en jachère soit plantés en peuplier. L'irrigation se développe. Il n'y a plus de vaine pâture.

L'agrandissement des exploitations et quelques remembrements réorganisent la structure foncière avec un parcellaire moins morcelé et la création de chemins privés.

Plusieurs facteurs expliquent les évolutions de l'agriculture de la vallée de la Charente :

- la modernisation de l'agriculture (tracteurs, moissonneuses batteuses,... plus rapides et plus puissants ; développement de l'irrigation, du drainage, des traitements phytosanitaires,...),
- les orientations des politiques agricoles françaises, locales et nationales, et européennes (incitation à une agriculture productiviste et favorisent certaines productions dont le maïs ; en 1991, choix de classer les terres en prairies permanentes (pas éligibles aux primes P.A.C.) ou en terres labourables (éligibles aux primes P.A.C.)),
- la réorganisation foncière (agrandissement des exploitations ; création de chemins d'associations foncières ; remembrement partiel ou total dans 19 communes du site),
- les modifications de la dynamique fluviale (crues moins importantes et plus courtes, écoulement de l'eau plus rapide, néanmoins, ce n'est pas quantifié),
- les évolutions démographiques de la population agricole (avec le vieillissement des exploitants et un nombre de successeurs familiaux moindre),
- la qualité des sols (favorable à la culture de maïs),
- les orientations des agriculteurs (pour des raisons économiques ; difficultés d'être éleveur : main d'œuvre, besoin de bâtiments d'élevage fonctionnels et aux normes, accès aux droits à produire).

Les résultats d'inventaire des activités agricoles

L'inventaire agricole a été réalisé lors des rencontres communales avec des représentants de la commune, réunis par le Maire. Les questions sur l'agriculture portaient sur :

- les agriculteurs en activité cultivant des terres sur le site Natura 2000 de la commune concernée,
- les orientations de production,
- la gestion du site par l'éleveur (fauche/pâturage),
- pour les éleveurs âgés de plus de 50 ans, s'il avait un successeur ou non.

Des données sur l'irrigation issues de la Coopérative de gestion de l'eau de la Charente Amont complètent les résultats.

Au total, 196 exploitations en activité et cultivant des terres sur le site ont été recensées. La majorité des exploitations est localisée dans les 26 communes du site (150 exploitations).

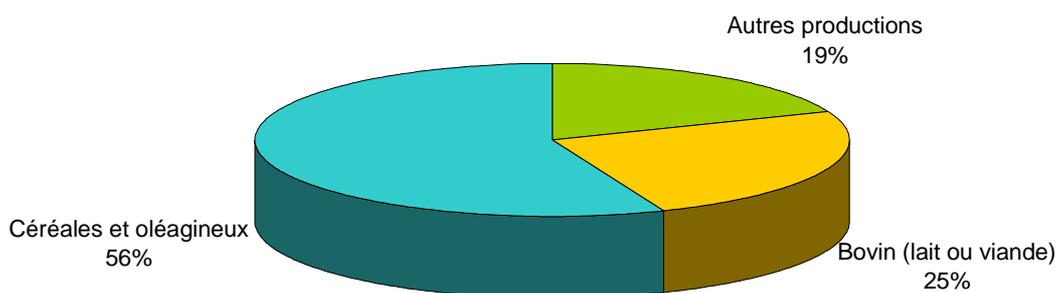
Concernant les orientations de production, les exploitations sont relativement spécialisées, 57 % n'ayant qu'une seule production. D'après les résultats, plus de la moitié des exploitations ont une production en céréales et oléagineux.

Les orientations de production (source : ADASEA, inventaire 2002)

Production 1	Production 2	Nombre d'exploitations
Autres productions		7
Bovin lait		7
Bovin viande		12
Céréales et oléagineux		85
Bovin viande	Autres productions	7
Céréales et oléagineux	Autres productions	36
Bovin viande	Bovin lait	7
Bovin lait	Céréales et oléagineux	14
Bovin viande	Céréales et oléagineux	19
Bovin lait	Autres productions	2

Autres productions : caprin, maraîchage, viticulture, porcins, tabac

Les orientations de production des exploitations (source : ADASEA, inventaire 2002)



Les terres labourables représentent 37 % de la superficie du site (données 2002) avec en majorité une production de maïs dont une partie peut servir pour faire de l'ensilage. L'eau de la Charente est utilisée pour irriguer les parcelles situées dans et hors du site Natura 2000. L'irrigation concerne surtout les parcelles de maïs. Celles-ci sont arrosées généralement entre juin et août. En fonction de la pluviométrie, certaines parcelles en prairie sont irriguées ou noyées en août pour faire repartir la végétation (cette pratique n'a été observée que dans une commune et elle est très rare).

L'irrigation a des conséquences sur le niveau de l'eau du fleuve et la durée d'inondation de certaines parcelles. Depuis 1992, un protocole de gestion volumétrique des eaux du fleuve entre l'Etat, les collectivités et les usagers a été signé. Il a pour objectif le respect d'un débit d'objectif d'étiage de 3 m³/s de la Charente au niveau de Vindelle (en amont d'Angoulême), le débit de crise étant de 2.5 m³/s.

Plusieurs aménagements ont été effectués pour soutenir le niveau d'étiage (barrages de Lavaud et de Mas-Chaban, restauration de moulins, réserves bâchées, gestion volumétrique de l'eau).

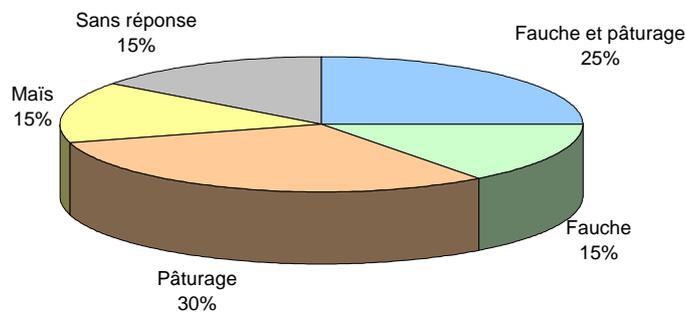
Plusieurs organismes se réunissent à chaque nouvelle campagne pour étudier la gestion de l'eau comme les seuils d'alerte (Coopérative de gestion de l'eau de la Charente Amont, Institution du fleuve Charente, services de l'Etat, ...).

L'évolution des surfaces en maïs est, au premier abord, aujourd'hui stable.

L'élevage de bovins, pour la production laitière ou pour la production de viande, est la seconde orientation de production du site.

C'est en très grande majorité que les prairies de la vallée de la Charente sont exploitées par les éleveurs de bovins. Il a été recensé 68 exploitations d'élevage bovin dont 32 dans les communes du site. Dans les pratiques, le pâturage domine (voir graphique « gestion des parcelles par les éleveurs sur le site »), plus particulièrement sur les prairies de Mouton et Vouharte – Genac – La Chapelle – Bignac. (Le chargement à l'hectare sur les prairies du site n'a pas été évalué. Les données que nous avons ne permettent pas d'obtenir un résultat objectif sur le chargement moyen (le nombre total d'Unité Gros Bovin (U.G.B.) des éleveurs laitiers qui font en majorité du hors sols ; le nombre de droits à produire des éleveurs de bovin viande, ne prenant pas le total d'U.G.B. ; la superficie totale de l'exploitation, sans une distinction entre les prairies et les autres surfaces).

Gestion des parcelles par les éleveurs sur le site (source : ADASEA, inventaire 2002)



Les perspectives indiquent que le nombre d'éleveurs va, au premier abord, diminuer. Un peu moins d'1/3 des éleveurs ont plus de 54 ans en 2002, soit 22 chefs d'exploitations (dont 10 plus de 60 ans). 7 exploitations ont une suite assurée (membre de la famille), 9 n'ont pas de suite connue aujourd'hui et 6 sont dans une position incertaine.

L'évolution du nombre d'exploitation de 2002 à 2007

En recoupant les données de l'inventaire 2002 avec des données de l'ADASEA, nous pouvons connaître l'évolution partielle du nombre d'exploitations. Nous connaissons les exploitations qui ont cessé leur activité mais nous ne connaissons pas leurs repreneurs (installation, agrandissement, autres destinations,...).

De 2002 à 2007, sur les 196 exploitations recensées, 35 ont cessé leur activité. La majorité est composée d'exploitations céréalières en monoculture (23 exploitations). 10 exploitations faisaient de l'élevage de bovins pour le lait et/ou la viande avec la production de céréales. 2 exploitations avaient une autre production (porc, vigne).

3. La sylviculture

La sylviculture est une activité traditionnelle sur le site. Elle concerne la coupe de bois de chauffe dans les boisements alluviaux. Néanmoins, cette pratique, comme l'entretien de haie ou l'élagage, réalisée par les propriétaires tend à disparaître.

Les dossiers de demande de subvention sur les communes du site en boisements en peuplier (sources : DDAF 16)

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Total ha /année	4,88	9,21	7,11	8,52	0	5,95	4,96	5,06	6,52	11,1	5,04
Nombre de propriétaires	3	8	13	16	16	19	23	25	28	33	35

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Total ha /année	6,42	11,7	7,6	2	2,38	1
Nombre de propriétaires	39	43	47	47	49	49

La populiculture est la seconde activité économique du site utilisant le sol dans la vallée. La plantation de peupliers se compose en majorité de petites parcelles. Plus de 50 % d'entre elles font moins de 2 hectares.

L'agriculture étant plus intéressante économiquement, le développement des plantations est réduit. Dans les communes du site, 49 propriétaires ont bénéficié d'aides à la plantation de peupliers ces 20 dernières années. Ces aides se sont étalées sur 23 ans. Cela représente une superficie d'un peu moins de 100 ha avec une superficie moyenne de 2 ha par propriétaire et 5,8 ha par an. Depuis 1997, il n'y a pas eu de nouvelles aides au boisement de peupliers sur le site.

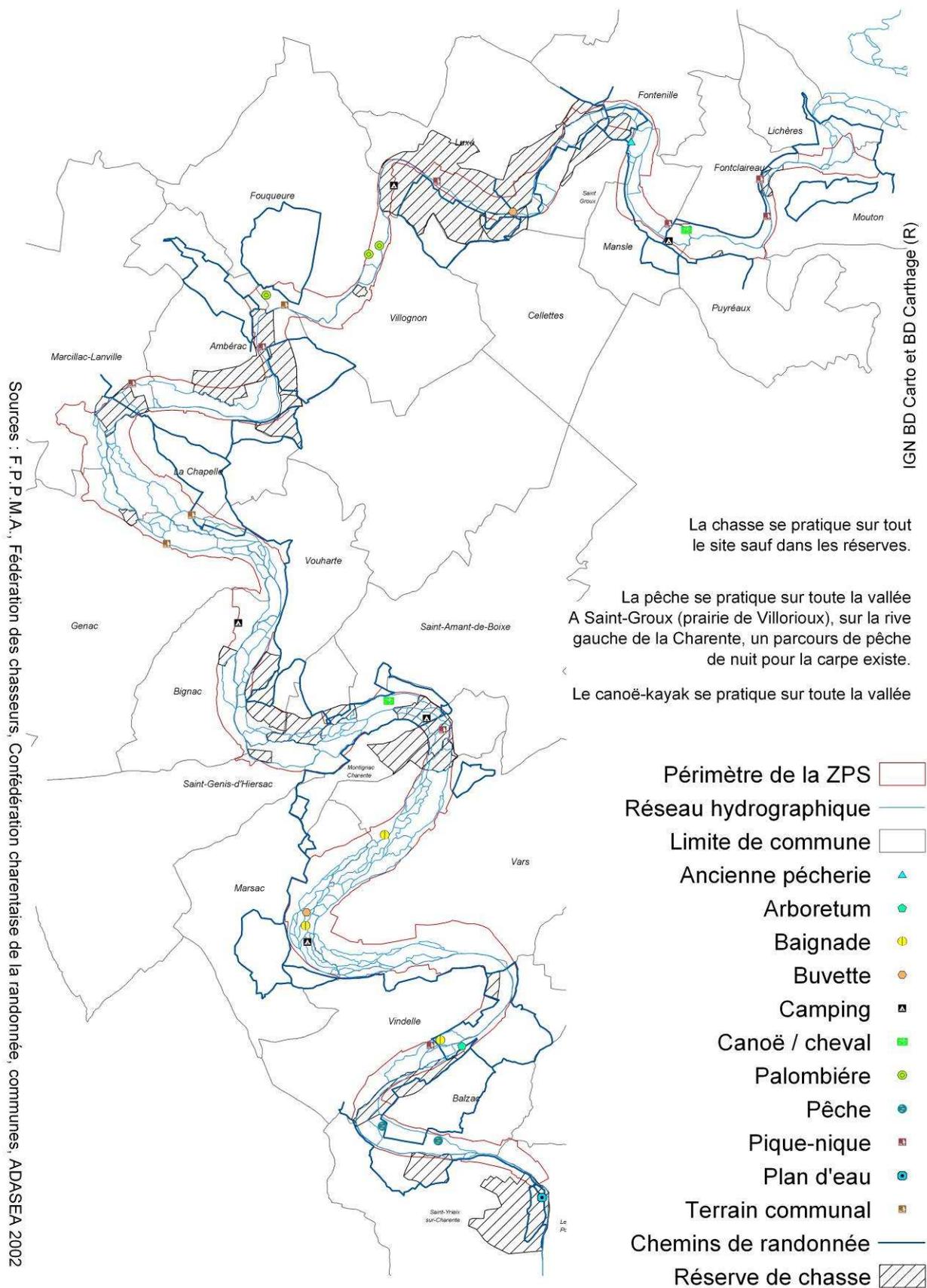
Depuis 1997, il n'y a pas eu de nouvelles aides au boisement sur le site. Un accord entre différents organismes, à l'initiative des professionnels de la sylviculture, a été signé pour une gestion des peupleraies tenant compte des prairies naturelles, des habitats des Râles des genêts et des frayères à brochets. D'après l'étude réalisée en 1997 par le C.R.P.F. (déc. 1997, C.R.P.F. Poitou-Charentes, O.L.A.E. / Contribution au volet forestier), les potentialités des stations constituent un facteur limitant l'extension de la populiculture. Le prix élevé des terres et la concurrence entre les exploitations agricoles pour s'agrandir et posséder des terres dans la vallée, très intéressante sur un plan agronomique, limitent également le développement de la plantation de peupliers.

Suite à la tempête de décembre de 1999, les priorités ont concerné le nettoyage des forêts et leur restauration plus que la réalisation de nouvelles plantations.

4. Les activités de loisirs

La vallée de la Charente présente plusieurs attraits pour les activités de loisirs : l'eau, les paysages, la végétation en bordure de rivières... Plusieurs aménagements ont été effectués (chemins de randonnées, zones de pique-nique,...) et plusieurs associations ont été créées pour les activités de loisirs traditionnelles (chasse, pêche) ou relativement plus récentes (randonnée, canoë-kayak, vélo tout terrain, ...).

Localisation des activités de loisirs en 2002



La chasse

La chasse se pratique sur l'ensemble du site de la vallée de la Charente. Dans chaque commune, les chasseurs s'organisent dans les sociétés de chasse. Dans sept communes (Ambérac, Cellettes, Fouqueure, Marcillac-Lanville, Vars, Villognon et Vindelle) se trouvent également des chasses gardées au nombre de huit.

Le nombre total d'adhérents pour la campagne 2002-2003 est de 1444 dont 61 pour les chasses gardées (sources : Fédérations de la Chasse de la Charente, informations inconnues pour 2 sociétés de chasse et 3 chasses gardées).

Les principales espèces chassées sont l'ensemble des anatidés, des limicoles (bécassine, bécasse, vanneau, pluvier, courlis, chevaliers), les pigeons ramiers et colomblins, des tourterelles des bois ou turques, des grives, merles, alouettes des champs, cailles des blés, perdrix (rouges et grises) et des faisans.

Les espèces étant considérées comme nuisibles (corneille noire, corbeau freux, pie bavarde, geai des chênes, étourneau sansonnet) sont chassées en période de chasse ou lors de campagne de régulation.

Des lâchers d'oiseaux sont faits dans chaque commune en perdrix ou en faisan. Le nombre d'oiseaux lâchés est de 200 à 500 par commune et par an. Ce sont essentiellement des pouillards (oiseaux nés en juillet pour qu'ils puissent s'adapter au lieu et pouvant se reproduire). Le lâcher d'oiseaux de tir (lâcher avant l'ouverture) tend à se réduire. Sur certains secteurs, des palombières ont été installées.

Des actions sont menées par la Fédération des chasseurs et les groupes de chasse locale pour restaurer des habitats pour le gibier. Ces actions concernent les espèces de plaines (convention « *jachère environnement – faune sauvage* », Préfecture, FDC, Chambre d'agriculture, revue tous les ans ; création de volières anglaises pour la réintroduction des faisans). Une charte est en cours de rédaction pour une gestion cynégétique prenant en compte la restauration d'habitats.

Concernant les milieux humides, la chasse avec des cartouches en plomb est interdite depuis 2004. Sur la Charente Domaniale, il existe une réglementation particulière avec une licence gibier d'eau délivrée par la D.D.A.F., le tir au dessus du lit de la Charente est réglementé.

Les réserves de chasse et de faune sauvage incluses dans le site Natura 2000 ou à proximité immédiate sont de 32 hectares pour une superficie d'environ 2300 hectares. Le but de ces réserves est la protection et la préservation du gibier et de ses habitats. Cependant, le propriétaire des parcelles incluses dans la réserve n'est pas obligé de maintenir ou de restaurer les habitats. A ceci s'ajoute également des réserves « volontaires » ou contractuelles, qui sont créées par des propriétaires non-chasseurs ou par des chasseurs, qui ne sont pas répertoriées sur la carte (éléments qui ne sont pas à notre disposition).

La pêche

La pêche se pratique sur tout le site. Il existe un parcours de pêche de nuit sur Saint-Groux pour la carpe (1250 m. de parcours sur la rive gauche). Pour les 3 A.A.P.M.A. concernant le secteur (Aigre, Mansle, Angoulême), le nombre d'adhérents à l'année (hors carte journalière et membres du club halieutique interdépartemental) est de 5365 sachant que le territoire des pêcheurs s'étend au-delà du site Natura 2000 (sources F.P.P.M.A.).

Il n'existe pas de réserves de pêche sur le secteur. Comme pour la chasse, une réglementation particulière existe si on se trouve sur la Charente domaniale ou la Charente non domaniale. Sur le premier secteur, l'accès à la rivière est possible partout. Sur la Charente non domaniale, le propriétaire possédant des parcelles en bordure de Charente peut interdire l'accès au fleuve.

Actuellement, la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a un programme de restauration, avec d'autres partenaires, des frayères à brochets sur les communes de Saint-Groux, Ambérac, Bignac et Saint-Genis-de-Hiersac (prairies de Basse).

Les autres activités de loisirs

Avec les activités plus traditionnelles se sont développées sur le site de nouvelles activités de loisirs depuis une trentaine d'années.

150 Km environ de chemins de randonnée sur ou à proximité du site sont balisés. Ces chemins concernent en très grande majorité des chemins communaux. Il se pratique la randonnée pédestre et le VTT. Des documents réalisés par la région Poitou-Charentes indiquent les chemins existant sur le secteur.

Le canoë-kayak se pratique sur l'ensemble du fleuve de la Charente au niveau du site. Le Conseil Général aménage sur les retenus des passes à canoë.

Le long du fleuve, il existe plusieurs aménagements publics avec des zones de pique nique, de baignades, des terrains communaux ou intercommunaux pour les fêtes locales, des buvettes, un arboretum, des campings, des centres équestres,....

Sur certains secteurs, des particuliers ont aménagé sur leur propre terrain, pour les activités estivales, des aménagements plus ou moins nombreux (tables en bois, caravanes,...). On retrouve ces aménagements privés sur des petites parcelles, dans quelques boisements de peupliers ou en bas des coteaux (Mouton, Fontenille, Saint-Groux, Luxé, Villognon, Vouharte, La Chapelle).

IIID – BILAN DES ACTIONS MENEES DEPUIS 1994 SUR LA VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME

Comme nous l'avons vu dans le paragraphe sur les oiseaux de l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux », le Rôle des genêts a fortement régressé depuis les années 70 à l'échelon international. La diminution de son habitat (la prairie de fauche) au profit des cultures de maïs, des peupliers ou de l'abandon des prairies explique la baisse des effectifs de Rôle.

1. Les dispositifs agri-environnementaux menés sur le site

Depuis 1994, les politiques se sont succédées sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême afin de gérer les prairies de manière favorable pour le Rôle des genêts, ainsi que pour les brochets (programmes de restauration des frayères) :

1994 - 1995 : programme Life Nature, animé par Charente-Nature, environ 10 agriculteurs contractualisent pour des contrats annuels sur une quarantaine d'hectares.

1996 – 1997 : les actions du programme Life Nature sont reconduites avec les crédits du Fonds de Gestion de l'Espace Rural.

A partir d'octobre 1998, pour la sylviculture (voir paragraphe Ic – Les statuts du site - 3. Autres zonages - Secteurs sur lesquels aucune subvention à la plantation d'arbres n'est accordée), un accord entre le C.R.P.F., le C.R.E.N. et la D.D.A.F. est signé sur 5 secteurs prairiaux, où une population relativement importante de Rôles des genêts a été recensée, sur lesquels aucune subvention ne sera accordée à la plantation.

1999 – 2001 : mise en place d'une Opération Locale Agri-environnementale avec 5 types de contrats proposés allant de la gestion des prairies existantes à la reconversion de parcelles en maïs en prairie. L'O.L.A.E. concernait 21 communes. 7 personnes ont contractualisé pour une superficie de 27,6 ha (dont 5,10 en reconversion). Cela représente moins de 1 % de la superficie du site (voir carte 15). Chaque contrat est signé pour 5 ans. Les contrats se sont terminés fin 2004 - mi-2005.

Fin 2001-2003 : le Contrat Territorial d'Exploitation biodiversité « moyenne vallée de la Charente » a pris la suite de l'O.L.A.E.. Cinq exploitations ont signé un contrat pour une gestion de leur prairie favorable aux Rôles des genêts, pour une superficie de 66 hectares et une durée de 5 ans.

2005-2006 : l'outil C.T.E. est remplacé par le Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.). La mise en place du dispositif a été de courte durée, d'où une faible contractualisation de 14.89 hectares, pour 5 exploitations.

Actions contractualisées dans le cadre du CAD (sources : DDAF/ADASEA)

Action 1	Action 2	Surfaces en hectares
Amélioration d'une jachère pac	Planter des dispositifs enherbés en localisant le gel pac de manière pertinente	1,2
Amélioration d'une jachère pac		7,21
Préservation des fonctions environnementales des prairies naturelles de marais		0,48
Exploitation extensive des prairies de fauche après le 5 Août.		6

2. Le bilan des mesures agri-environnementales menées sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême

Le maintien des prairies et le retour en herbe de certaines parcelles sont difficiles. Le bilan de l'O.L.A.E. et un premier bilan en 2002 sur les secteurs prairiaux non subventionnés pour la plantation de peupliers montrent qu'il est difficile d'intervenir sur l'occupation des sols.

Dans le rapport d'audit patrimonial « Conditions et moyens d'une gestion patrimoniale de la qualité de la plaine inondable du fleuve Charente » (janvier 2001, INA P-G, L.P.O., Institution Fleuve Charente), il ressort un constat décevant sur les résultats de l'O.L.A.E. « *Plusieurs explications sont avancées. La première, la plus évidente : les indemnités proposées ne sont pas assez incitatives, notamment pour la reconversion de terres arables. [...] Mais l'aspect financier n'est pas le seul en cause. Pour certains, la durée d'engagement (5 ans) est trop contraignante, pour d'autres la complexité de la procédure est un frein. De façon générale, ces politiques sont perçues comme trop éloignées des réalités, des préoccupations et des contraintes des agriculteurs. Localement, quelques agriculteurs et chasseurs soulignent aussi la multiplication des politiques qui se succèdent ou se superposent sur le territoire. Il en résulte à leurs yeux un manque de cohérence et un manque de lisibilité.* »

Le bilan de la fin de l'O.L.A.E. explique que « *la multiplicité des inventaires et des programmes mis en œuvre sur le périmètre a installé une confusion dans l'esprit des acteurs locaux.*

Dans le cadre de l'opération locale agri environnementale, l'absence de sensibilisation et d'information sur le terrain, dans la mise en œuvre, a été ressentie lors de l'animation. Ce qui a eu pour conséquence le manque d'implication des exploitants agricoles et des élus et n'a pas permis d'engager des travaux d'une manière collective.

L'aspect réglementaire vis à vis du plafonnement des aides à l'hectare et le respect légitime d'un cahier des charges ont limité des contractualisations supplémentaires. Cette observation s'applique essentiellement sur le contrat D : reconversion de maïs irrigué.

Cette culture présente et développée depuis plusieurs années dans la Vallée de la Charente se réalise pour majeure partie en non irriguée.

L'irrigation se localise plus sur les secteurs de plateau. Il apparaît également que l'indemnisation du contrat D (1 447 Frs/ha, plus la prime jachère) ne couvre pas la marge dégagée en maïs irrigué.

La diminution de la sole irrigable pour une exploitation agricole engage des contraintes d'un point de vue économique.

A savoir, les coûts d'amortissement du matériel d'irrigation sont toujours existants, hors cas de vente. Mais la réflexion doit être menée aussi sur du long terme. Il se pose notamment les questions de transmission d'exploitation, il est en effet plus aisé de céder une structure avec des surfaces irrigables.

Dans le panel des contraintes recueillies auprès des agriculteurs, on retrouve l'obligation de s'engager sur une période quinquennale.

Ces différents éléments expliquent les faibles surfaces engagées pour la gestion des prairies de fauche. Autre remarque, des efforts veulent bien être consentis pour la gestion environnementale à condition que celle-ci soit effectuée d'une manière collective.

Dans les nombreuses interrogations locales, il est demandé dans quelles mesures seront pérennisées ces actions et les contractualisations. » (2002, Bilan de l'opération locale « Moyenne Vallée de la Charente »).

3. La conditionnalité PAC mise en œuvre depuis 2005

Le principe de conditionnalité des aides versées en fonction de certaines normes environnementales n'est pas nouveau : la PAC de 1992 l'avait déjà introduit par exemple pour l'irrigation.

Ce principe est renforcé et pour bénéficier du paiement unique par exploitation et des autres paiements directs (paiements couplés...) il faut maintenir (entretenir) les surfaces en prairies permanentes, et respecter la réglementation européenne en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé et de bien-être des animaux. La mise en place de la conditionnalité s'est faite de façon progressive sur 3 ans et ce dès 2005. Nous ne verrons pas tous les règlements concernant la conditionnalité PAC mais seulement ceux concernant la gestion du site Natura 2000 et les couverts en herbes pouvant servir d'habitats pour les oiseaux d'intérêt communautaire.

Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) (sources : fiches conditionnalité PAC 2007)

Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), sont constituées d'un ensemble de mesures et de conditions d'entretien appropriées, fixées au niveau national, pour :

- protéger les sols contre l'érosion,
- maintenir les niveaux de matières organiques du sol,
- maintenir la structure des sols,
- assurer un niveau minimal d'entretien.

Les BCAE sont appliquées depuis le 1er janvier 2005 sur l'ensemble des terres agricoles, productives et non productives, d'une exploitation. En résumé, elles concernent :

- BCAE I « La mise en place d'une surface minimale en couvert environnemental » : mise en place d'une surface équivalente à 3% de la surface en céréales, oléagineux et protéagineux, lin, chanvre, gel obligatoire et volontaire, en priorité sous forme de bandes (5 à 10 mètres) le long des cours d'eau.
- BCAE II « Le non brûlage des résidus de culture » : non brûlage des pailles et des résidus de culture des cultures en céréales, oléagineux et protéagineux sauf en cas de dérogation spécifique.
- BCAE III « la diversité des assolements » : présence au moins de 3 cultures minimum ou de deux familles de cultures différentes sur la surface cultivée de l'année en cours (SAU hors pâturages permanents, gel non cultivé et cultures pérennes).
- BCAE IV « les prélèvements à l'irrigation en système de grandes cultures » : les irrigants qui bénéficient de l'aide couplée irriguée doivent détenir le récépissé de déclaration ou l'arrêté d'autorisation de prélèvement et disposer d'un moyen d'évaluation approprié des volumes prélevés.
- BCAE V « L'entretien minimal des terres » : règles d'entretien définies par l'arrêté préfectoral du département.
- BCAE VI « Le maintien des terres en pâturages permanents ou prairies permanentes (PP) » : une prairie permanente est une surface consacrée à la production d'herbe et d'autres plantes fourragères herbacées, qui est en place depuis 5 ans ou davantage. Toute surface en herbe depuis 5 ans ou plus doit donc être déclarée comme prairie permanente. Elle peut être retournée si elle est réimplantée la même année. L'objectif de la mesure est de maintenir au niveau national une proportion de la SAU en prairies permanentes. La référence du ratio est de 2005 (méthode calcul du ratio = (PP déclarées en 2003+PP nouvelles déclarées en 2005)/Surface agricole déclarée en 2005). S'il diminue de plus de 10 % en une année, de mesures spécifiques seront prises pour revenir au ratio initial sinon aucune mesure de gestion n'est prise.

Conservation des oiseaux sauvages – Conservation des habitats (sources : fiches conditionnalité PAC 2007)

Les deux directives européennes « Oiseaux » et Habitats » visent à protéger les espèces végétales et animales menacées ainsi que les habitats naturels remarquables. Sur l'ensemble du territoire, il faut respecter les mesures de protection des espèces prévues dans le Code de l'Environnement, entre autre :

- non-destruction des espèces végétales et animales protégées et de leurs habitats ;
- non-introduction d'une espèce animale ou végétale non-indigène.

Dans les sites Natura 2000 désignés par arrêté ministériel (le site « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême » a été désigné par arrêté du 6 juillet 2004), il faut respecter les procédures d'autorisation de travaux prévues par le Code de l'Environnement (étude d'incidence spécifique pour les travaux soumis à autorisation).

4. Les zones non-subsventionnées pour la plantation de peupliers

D'après une première synthèse du C.R.P.F., réalisée en 2002, sur les 4 secteurs où le Rôle des Genêts est présent et sur lesquels la plantation de peupliers n'est pas subsventionnée, (Saint-Genis d'Hiersac/Montignac-Charente ; Domaniale/la Chapelle ; Ambérac ; Saint-Groux) les surfaces en prairie ont diminué. Sur 55 hectares de prairies disparues (soit 20 % des surfaces répertoriées en 1997), 95 % ont été réorientés vers la culture du maïs ou vers la mise en jachère et 5 % vers la populiculture. Ces résultats, pas suffisamment complets, ne permettent pas d'avoir une conclusion sur les évolutions des surfaces en maïs sur l'ensemble de la vallée sur les 5 dernières années. Ils montrent cependant qu'économiquement, le site a plus d'intérêts au niveau agricole que sylvicole et que le maintien des surfaces en prairies est fragile et dépend de nombreux facteurs que nous avons vus plus haut.

5. Le sentiment des acteurs locaux sur Natura 2000

Les bilans des actions citées ne sont donc pas ressentis positivement sur le secteur et la mise en œuvre de Natura 2000 a développé une certaine inquiétude des acteurs locaux. Lors des différentes rencontres communales qui ont permis d'élaborer l'inventaire, plusieurs interrogations ont été abordées. Il ressort :

- le problème du financement et de sa pérennité, le maïs étant une production à forte valeur ajoutée, les maïsiculteurs souhaitent des aides incitatives et pérennes pour les actions agri environnementales,
- la durée du contrat, avec le souhait d'avoir des contrats de 20 ans pour avoir une stabilité de la gestion de l'exploitation,
- des contrats souples et adaptables à chaque exploitation.

Les rencontres locales font ressortir également les problèmes de communication entre les agriculteurs, l'Etat, les chasseurs, les représentants d'associations environnementales, les pêcheurs, les élus, ... chacun ayant sa propre vision de la protection de l'environnement. Les acteurs locaux trouvent un manque de transparence sur le financement des actions et leur pérennité. Beaucoup considèrent Natura 2000 comme une contrainte supplémentaire avec un manque de clarté sur l'application de la directive « Oiseaux » sur le site et ses perspectives. Cela reflète une inquiétude du milieu agricole sur l'instabilité des outils de financement des actions agri environnementales et sur la possibilité d'avoir une réglementation contraignante si aucun résultat environnemental n'est obtenu sur le site Natura 2000.

III E - LES PROJETS

Le projet de LGV

Le plus important est le projet de ligne LGV (ligne à grande vitesse) qui coupe le site à Luxé et à Montignac-Charente / Saint-Genis-d'Hiersac. La LGV traverse deux sites majeurs pour la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire. Une étude d'incidence a été réalisée par RFF (Réseau Ferré de France). Il ressort que *« l'implantation de l'infrastructure et son exploitation ne sont pas de nature à remettre en cause la pérennité des populations de cette espèce (le Râle des genêts) sur le secteur de Luxé compte tenu du positionnement de l'emprise au sein de la ZPS (éviter des territoires de reproduction) et du franchissement en viaduc (maintien de la connectivité entre les deux secteurs de reproduction situés de part et d'autre de l'emprise). Ceci est vrai à condition que des précautions soient prises en phase chantier et qu'un aménagement adapté à la biologie de l'espèce soit réalisé sous et aux abords du viaduc »* (voir enquête d'utilité publique, octobre 2007, volume « Dossiers d'incidence sur les sites Natura 2000 »). Les effets indirects sont plus difficiles à évaluer. Les aménagements fonciers qui pourront suivre ce type de projet devront faire l'objet d'une évaluation des incidences conformément à la législation en vigueur.

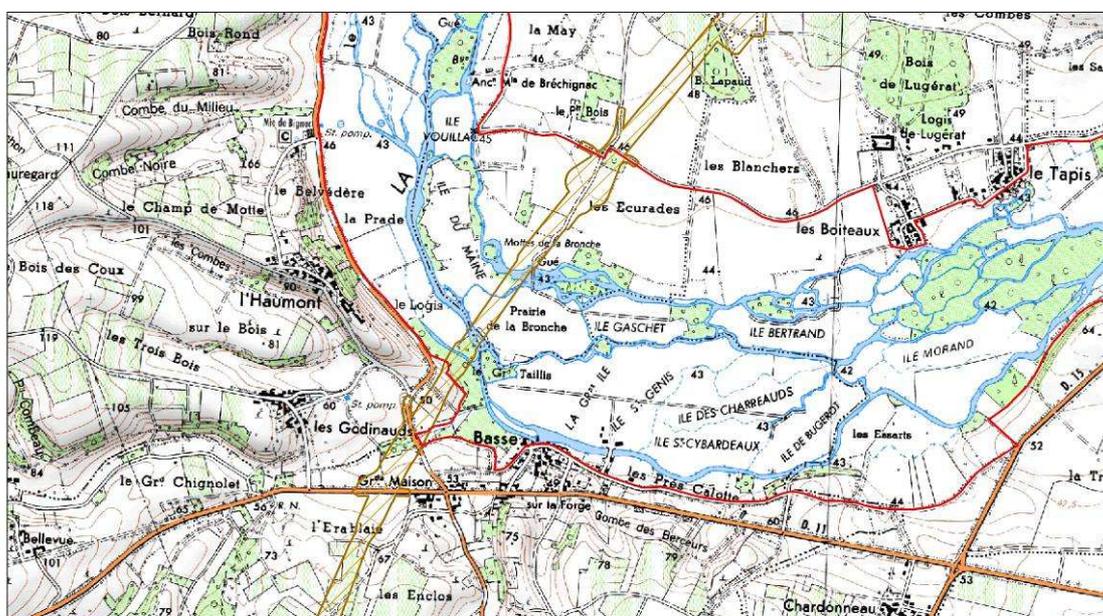
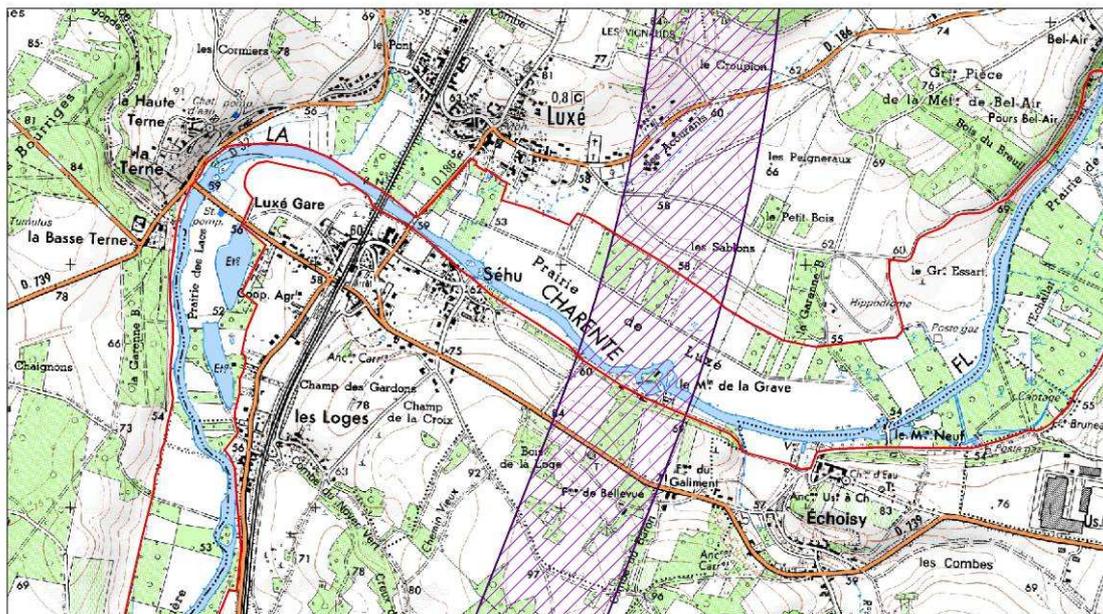
L'étude propose plusieurs mesures pour supprimer ou réduire les incidences du projet sur le site (voir enquête d'utilité publique, octobre 2007, volume « Dossiers d'incidence sur les sites Natura 2000 »).

Les mesures d'accompagnement proposées par RFF sont, entre autres, l'acquisition de 35 hectares de prairies humides sur la commune de Vouharte. Le CREN en devient propriétaire et mettra en œuvre des mesures pour une gestion favorable des prairies en faveur des oiseaux d'intérêt communautaire. Des financements d'animation et de surveillance des nichées compléteront le dispositif sur une durée de 10 ans.

RFF propose également des mesures pour minimiser les impacts avant la phase travaux (inventaire pour organiser et adapter le chantier), pendant la phase travaux (formation des responsables de chantiers, limitation de l'emprise et de la circulation des engins, pose de clôtures temporaires, démarrage des travaux de terrassement avant l'arrivée du Râle des genêts, interdiction de tout dépôt, réhabilitation écologique après travaux, suivi du chantier).

Les viaducs seront adaptés afin de réduire les risques de collisions et permettre le maintien des connectivités.

Projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (sources : RFF)



▭ Périmètre de la ZPS

▨ Bande soumise à l'Enquête d'Utilité Publique du tracé nord

▨ Emprise de la LGV du tracé sud

0 0.5 1 Kilomètres

Sources : IGN (c)/SCAN25 (R) - Réseau Ferré de France - DIREN Poitou-Charentes

Le projet de camping

Un projet de camping est en cours d'élaboration sur la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente, à proximité du site à l'ouest, au lieu dit « les Rouyères ».

L'étude d'incidence est en cours d'élaboration (octobre 2007).

ANALYSE ECOLOGIQUE

IV – ANALYSE ECOLOGIQUE

Les inventaires biologiques et socio-économiques montrent que la vallée de la Charente en amont d'Angoulême a plusieurs fonctions aux nombreuses interrelations. Ces différentes relations influent sur le niveau de l'état de conservation des habitats et des espèces du site.

Cette partie a pour but d'évaluer les influences des activités socio-économiques sur le site et les perspectives des impacts des activités humaines sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site à partir des connaissances disponibles sur les pratiques en cours.

Cependant, l'évolution du nombre de Râles des genêts, espèce emblématique du site, montre le caractère d'urgence des mesures à prendre.

Agriculture

Principale activité économique, elle a fortement évolué sur le site, l'agriculture est intervenue sur l'évolution des habitats et des espèces de la vallée de la Charente. Les conséquences sont multiples, positives ou négatives :

- la réduction des surfaces en prairie alluviale,
- le mitage et le cloisonnement des prairies (culture) provoquant un effet de barrière pour le Rôle des genêts, des grandes étendues de prairies peuvent cependant ne pas être favorables aux espèces d'oiseaux (pâturage),
- une fauche plus rapide et se déroulant tôt dans l'année,
- l'utilisation de produits phytosanitaires détruisant la faune des invertébrés (difficile à évaluer),
- une politique agricole (nationale et européenne) incitant à une agriculture intensive,
- l'instabilité des politiques contractuelles en matière de mesures agro-environnementales,
- la conditionnalité PAC (réglementation incitant l'agriculteur à suivre certaines pratiques afin de bénéficier des aides PAC) qui a débuté en 2005 oblige la mise en place des *Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales* et des règles particulières sur les sites Natura 2000.
- l'élevage a permis le maintien de milieux ouverts et des prairies alluviales, plus particulièrement des prairies de fauches.

Perspectives de l'agriculture

Le nombre d'exploitations va encore diminuer dans les années à venir (raisons économiques, démographiques, politiques,...). L'intérêt économique des terres pour l'agriculture le long de la vallée fait qu'il y aura, au premier abord, peu d'abandon de surfaces. Les perspectives sont de voir la reconversion des parcelles les moins intéressantes, soit en maïs, soit en peuplier, même s'il n'y a pas d'aides pour ces productions sur les prairies permanentes. Il pourra y avoir également soit l'abandon de ces parcelles (friches), soit le développement de terrains de loisirs, privés ou publics. Les conséquences seront la réduction des surfaces d'habitats communautaires et d'espèces.

Les mesures agro-environnementales mises en œuvre sur le site n'ont pas permis d'enrayer la disparition des habitats favorables aux Râles, suite à une faible contractualisation. Le nouveau dispositif des MAEt, a priori moins contraignant, part sur une base identique aux anciens dispositifs.

Un nouveau type de « contrat », la Charte Natura 2000, sera mis en œuvre sur le site. Non rémunérées, les conditions seront plus légères que celles prévues dans les MAEt.

La mise en œuvre de la conditionnalité PAC en 2005 ne permet pas de tirer aujourd'hui des résultats sur son efficacité de préservation de l'environnement.

La populiculture

Les conséquences de la plantation de peupliers sont :

- Le mitage du site et la fermeture du milieu, les plantations se faisant souvent sur des petites parcelles.
- Les traitements phytosanitaires (difficiles à évaluer) qui ne sont pas favorables à la microfaune. Néanmoins, les traitements phytosanitaires en peupleraie sont limités dans l'espace et dans le temps, sur une base de 2m² traités par plan pendant 2 ans, ce qui, au rythme actuel de plantation, représente moins de 6 ha de peupleraies. La quantité de produit utilisé est alors de 1,2 litre par an pour l'ensemble du site.
- La réduction des habitats communautaires et d'espèces, les plus humides étant les premiers détruits.
- La plantation de peupliers en bordure de rivière aux dépens des boisements naturels

Dans des conditions d'extensivité, certains habitats (les mégaphorbiaies) peuvent se maintenir sous les peupleraies. Néanmoins, ils perdent leur structure initiale de milieu ouvert. Ils ne remplissent donc plus leur fonction d'accueil de certaines espèces d'intérêt communautaire (Rôle des genêts, Cuivré des marais, orchidées,...). Ce sont des habitats amoindris, en état de conservation moyen, pouvant éventuellement servir de zone refuge.

Perspectives de la populiculture

Aujourd'hui, l'activité agricole est plus intéressante économiquement que la populiculture. De plus, il n'y a pas d'aides à la plantation actuellement. Néanmoins, si les surfaces agricoles les moins productives vont à la plantation de peupliers, le risque est de voir un mitage du site avec des surfaces d'habitats communautaires et d'espèces plus petites et moins fonctionnelles.

Les activités de loisirs (chasse, pêche, randonnée, canoë, baignade, pique-nique)

Comme beaucoup de rivières, la Charente a permis le développement d'activités de loisirs diversifiées. Ces activités ne posent pas actuellement de problèmes sur le site.

Perspectives des activités de loisirs

La vallée offrant plusieurs potentiels pour les activités de loisirs, le tourisme, encore diffus, se développe ainsi que les terrains aménagés privés, plus particulièrement le long des coteaux, au détriment des habitats communautaires et d'espèces.

Le fonctionnement hydraulique des prairies alluviales

A priori, les inondations sont moins importantes (durée, niveau de l'eau, écoulement plus rapide) sur la vallée. Pourtant, elles sont indispensables au fonctionnement des prairies alluviales.

Le tracé du LGV

Le projet de RFF prévoit le passage du LGV sur 2 zones majeures de reproduction du Rôle des genêts (prairie de Luxé et prairie de Basse). Il a été réalisé une étude d'impact environnemental. Des mesures d'accompagnement ont été proposées (voir chapitre IIIe).